



**PSB** INDUSTRIES  
Emballage et chimie de spécialités

---

# Rapport financier 2016

---



# SOMMAIRE

## 1

### PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

1

1.1.	Dates et événements clés.....	1
1.2.	Organigramme juridique simplifié .....	4
1.3.	Rôle des différentes structures juridiques .....	4
1.4.	Activités de PSB INDUSTRIES .....	5
1.5.	Principaux marchés, concurrence et portefeuille client .....	8
1.6.	Propriétés immobilières, sites et équipements.....	9
1.7.	Politique d'investissement.....	10

## 2

### RAPPORT DE GESTION

11

2.1.	Situation de PSB INDUSTRIES au 31 décembre 2016.....	11
2.2.	Comptes sociaux de la Société.....	20
2.3.	Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux .....	22
2.4.	Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux.....	28
2.5.	Opérations sur titres.....	31
2.6.	Rapport social, sociétal et environnemental .....	32
2.7.	Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales .....	47
2.8.	Recherche et développement .....	50
2.9.	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique .....	50
2.10.	Facteurs de risques .....	52
2.11.	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité .....	56

## 3

### ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

57

3.1.	Compte de résultat consolidé .....	57
3.2.	État du résultat global .....	58
3.3.	Bilan consolidé .....	58
3.4.	Tableaux des flux de trésorerie consolidés .....	60
3.5.	Tableau de variation des capitaux propres consolidés .....	61
3.6.	Annexe aux états financiers consolidés 2016.....	62
3.7.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés .....	103
3.8.	Comptes sociaux et annexes.....	105
3.9.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels.....	117
3.10.	Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	119

## 4

## GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

121

4.1.	Le Conseil d'administration .....	121
4.2.	Contrats de service .....	122
4.3.	Les Comités spécialisés.....	122
4.4.	Conflits d'intérêts .....	123
4.5.	Déclaration sur la situation des membres des organes d'administration et de direction .....	123
4.6.	Restrictions.....	123
4.7.	Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne .....	124
4.8.	Code de gouvernement d'entreprises .....	128
4.9.	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration .....	128
4.10.	Commissaires aux comptes : mandats et honoraires .....	130

## 5

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL  
CONCERNANT PSB INDUSTRIES SA ET SON CAPITAL

131

5.1.	Renseignements à caractère général concernant PSB INDUSTRIES SA .....	131
5.2.	Acte constitutif et statuts .....	131
5.3.	Répartition du capital et des droits de vote .....	136
5.4.	Dividende.....	139
5.5.	Transaction - Etablissement assurant le service financier.....	139

## 6

RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL  
ET POLITIQUE D'INFORMATION

140

6.1.	Responsable du Rapport Financier Annuel.....	140
6.2.	Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel .....	140
6.3.	Documents accessibles au public .....	140
6.4.	Informations publiées.....	141

## 1

# PRÉSENTATION DE L'ENTREPRISE

## 1.1 Dates et événements clés

### 1.1.1. Les Pôles d'activités du Groupe PSB INDUSTRIES

Chimie de Spécialités (Pôle historique du Groupe PSB)		
	2010	Création d'une joint-venture à Séoul (Corée)
Reprise d'un site industriel aux USA à Malakoff (Texas) permettant d'acquérir un nouveau savoir-faire et d'ouvrir le marché des prothèses médicales.	2001	
	1988	Création d'une joint-venture à Tokyo (Japon) pour la commercialisation, puis formulation de suspensions de polissage de puces micro-électronique.
Fin de la production de cristaux pour l'industrie horlogère, conservation uniquement de la fabrication de la matière première : l'alumine ultra pure.	1982	
Diversifications dans le secteur de l'éclairage avec l'entrée de la poudre d'alumine dans la fabrication des tubes de céramique pour l'éclairage professionnel.	1978	Création d'une filiale de commercialisation aux USA à Charlotte (Caroline du Nord, USA).
Rénovation et automatisation de l'outil industriel. Début de l'expansion du marché de l'éclairage.	1904	Création de la société Baikowski pour industrialiser le procédé Verneuil destiné à la fabrication de pierres de synthèse (rubis, saphir) pour la bijouterie et de verre de montres pour l'horlogerie.

Agroalimentaire & Distribution (Pôle intégré au Groupe PSB en 1989)		
	2003 et 2006	Cession de plusieurs activités et recentrage sur le métier du thermoformage et développement du savoir-faire extrusion.
Acquisition d'un site industriel à Lorient.	2001	
	1997	Acquisitions de sociétés de thermoformage, conditionnement et cartonnage.
Installation de CGL Pack à Annecy.	1990	
	1982	Premières machines à thermoformer les plaques.
Abandon de la gainerie, création de l'atelier d'outillages.	1975	



### Luxe & Beauté (Pôle intégré au Groupe PSB en 1990)

	2016	Acquisition de Topline Products : 3 sites industriels (États-Unis, Mexique et Chine), 4 bureaux commerciaux stratégiques (New-York, Paris, Sao-Paulo et Shanghai) spécialisés dans les emballages cosmétiques et parfumerie avec des savoir-faire complémentaires en full service, accessoires, gammes propres.
Acquisition de C+N Packaging aux USA (NJ) et en Pologne (Cracovie) spécialisée dans l'injection d'emballages cosmétique et parfumerie.	2014	
	2001	Acquisition de Mayet (France) spécialiste de l'injection-soufflage pour les flacons de mascara.
Acquisition de FRANCK METAL, société de traitement de surface afin de renforcer les activités de CCM.	1999	
	1997	Acquisition de la société Rose spécialisée dans l'injection pour l'emballage cosmétique et beauté standard.
Construction d'un site industriel d'injection à Mexico au Mexique (CEICA Plásticos), dédié au marché de la cosmétique et de la beauté et construction d'un site dédié aux traitements de surface (dont métallisation) en France (CCM).	1996	
	1994	Construction d'une nouvelle usine pour CMSI.
Acquisition de CMSI (France) spécialisée dans la fabrication de moule et l'injection, et présente dans l'univers du luxe.	1993	
	1991	Construction d'un nouveau site industriel à Brion (Ain).

### Santé & Industrie

(Pôle constitué au sein du Groupe PSB en 2016 à travers le rapprochement des activités SR2P et Mar-Lee acquises en 1994 et 2008 et du groupe Plastibell acquis en 2015)

	2015	Acquisition du groupe Plastibell : 6 sites industriels dédiés à l'injection plastique pour les marchés Santé et Industrie avec 4 sites en France, 1 au Mexique, 1 en Pologne et ses salles blanches ISO7 dans chaque pays.
Acquisition de Mar-Lee aux USA (Boston) spécialisée dans l'injection de produits d'emballage pour l'hygiène et médical.	2008	
	1994	Acquisition de SR2P en France spécialisée dans l'injection plastique pour l'automobile.



### 1.1.2. Le Groupe PSB INDUSTRIES

Le Groupe PSB INDUSTRIES a pour origine la société Baikowski créée en 1904.

Le Groupe, initialement localisé en région parisienne, s'implante à Annecy (Haute-Savoie) en 1919.

En 1955, le Groupe PSB choisit d'ouvrir son capital au public et entre en Bourse.

En 1984, la famille Baikowski cède la majorité de contrôle de la société au Groupe familial Entremont représenté par les familles Cachat, Wirth et Entremont et à la société Provendis. Cette évolution marque la mise en place de croissance par acquisition dans de nouveaux métiers.

En 1989, les sociétés CGL et Texen sont acquises par le Groupe, au cours des années 1990 les participations non stratégiques sont cédées. Le Groupe est organisé autour des pôles Chimie de Spécialités (Baikowski), Emballage Sur Mesure (CGL Pack) et Emballage Cosmétique Parfumerie (Texen).

En 1991, Jean Baptiste Bosson est nommé Président Directeur Général de PSB INDUSTRIES, Olivier Salaun lui succède en 2012.

En 2013, le projet Ambition 2020 est lancé, axé sur une stratégie de croissance profitable rassemblant les objectifs suivants :

- Rendre nos clients heureux,
- Conforter notre leadership, nos marques, notre expertise et nos compétences,
- Atteindre un niveau de 13% de ROCE (ROCE = Résultat Opérationnel après impôt rapporté aux Capitaux Employés)
- Doubler le chiffre d'affaires sur nos marchés stratégiques à travers :
  - o Des acquisitions en France et à l'international,
  - o Des investissements ciblés
  - o Une politique dynamique d'innovation

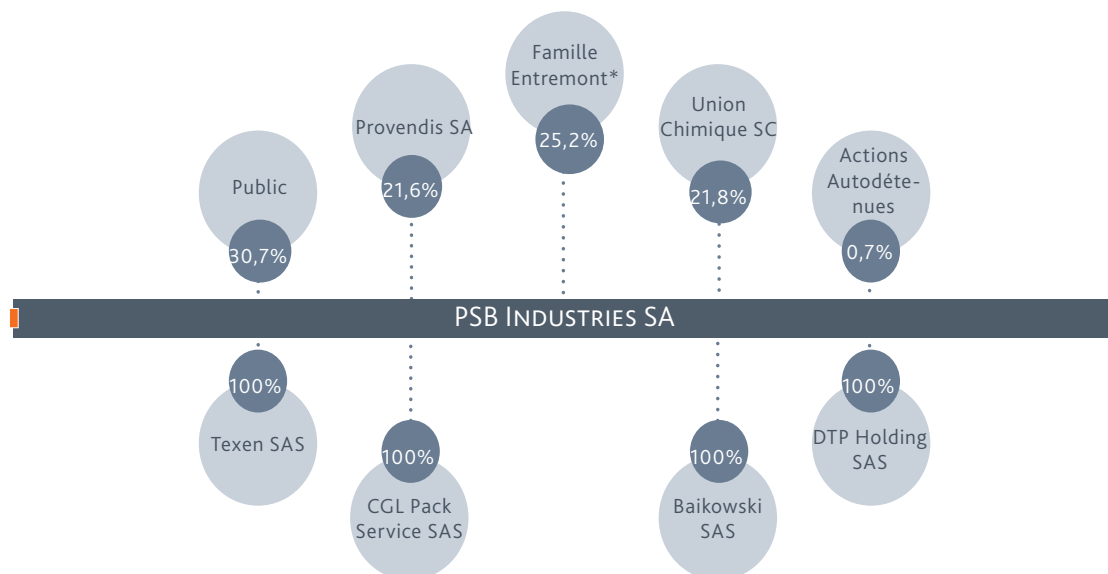
Fin 2015, la structure actionnariale du Groupe évolue avec la cession par les familles Cachat et Wirth de la totalité de leur participation et voit parallèlement la famille Entremont et la société Provendis se renforcer au capital ainsi que l'entrée au capital d'un nouvel investisseur long terme Union Chimique SC.

La même année, le Groupe décide, afin de servir au mieux ses marchés et suite à plusieurs acquisitions, de se structurer autour de 4 pôles :

- Le pôle Chimie de Spécialités avec la marque Baikowski,
- Le pôle Agroalimentaire & Distribution avec la marque CGL Pack,
- Le pôle Luxe & Beauté avec la marque Texen,
- Le pôle Santé & Industrie avec la marque Plastibell.



## 1.2 Organigramme juridique simplifié



% : détention du capital

\* : « famille Entremont » regroupe les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.

Le périmètre de consolidation de PSB INDUSTRIES est décrit ci-après en paragraphe 3.6.3 de l'Annexe aux comptes consolidés.

Le tableau des filiales et participations de PSB Industries SA est inclus dans l'annexe aux comptes sociaux en chapitre 2.2.5

## 1.3 Rôle des différentes structures juridiques

Le rôle des sociétés opérationnelles du pôle Luxe & Beauté, consiste à concevoir, fabriquer et décorer des pièces plastiques injectées à partir de sites industriels multi-clients. La société Texen SAS est la société holding pour l'ensemble du pôle Luxe & Beauté. Les sociétés Topline Products, Topline Michigan, Topline Mexico, C+N Packaging et C+N Polska, intégrées opérationnellement dans ce pôle sont contrôlées par la société Mar-Lee, société du pôle Santé & Industrie.

Le rôle des sociétés opérationnelles du pôle Santé & Industrie, consiste à concevoir et fabriquer des pièces plastiques injectées à partir de sites industriels multi-clients. La société DTP Holding SAS est la société holding pour l'ensemble du pôle Santé & Industrie. Les sociétés SR2P et Mar-Lee intégrées opérationnellement dans ce pôle sont contrôlées par la société Texen SAS, holding du pôle Luxe & Beauté.

Le rôle des sociétés opérationnelles du pôle Agroalimentaire & Distribution, consiste à concevoir, fabriquer et décorer des pièces plastiques thermoformées ou des films plastiques extrudés à partir de sites industriels multi-clients. La société CGL Pack Services SAS est la société holding pour l'ensemble du pôle Agroalimentaire & Distribution.

Le rôle des sociétés opérationnelles du pôle Chimie de Spécialités, consiste à développer et produire de l'alumine ultra pure et des oxydes spéciaux à partir de sites industriels multi-clients. La société Baikowski SAS est la société holding pour l'ensemble du pôle Chimie de Spécialités, et également la société opérationnelle pour la production française.



Le rôle des sociétés holding et de services consiste à fournir aux sociétés opérationnelles des prestations permettant à ces dernières de se concentrer sur leur activité, l'exploitation et la relation commerciale. Ces sociétés ont donc vocation à porter essentiellement sur des fonctions support, les investissements en titres et l'endettement correspondant. Il s'agit des sociétés : PSB Industries SA, Texen SAS, Texen Services SAS, CGL Pack Service SAS et DTP Holding SAS.

## 1.4 Activités de PSB INDUSTRIES

---

PSB INDUSTRIES est un Groupe industriel international, dont les activités sont organisées autour de quatre pôles : Luxe & Beauté, Agroalimentaire & Distribution, Chimie de Spécialités et Santé & Industrie.

### 1.4.1. Le pôle Luxe & Beauté

#### Offre

Le pôle Luxe & Beauté, est un acteur important au niveau mondial de l'injection plastique sur le marché de l'emballage cosmétique-parfumerie.

Le pôle, grâce à un pool unique multi-technologique, et de plateforme industrielle hors pair permet à nos clients de refléter, exprimer, et sublimer tout le potentiel d'émotions que la marque crée pour les sens du consommateur à travers un emballage sur mesure unique.

Le pôle propose de nombreux services à ses clients :

- Design, développement et production à travers l'injection et la bi-injection de matières plastiques et l'injection soufflage.
- Finition : métallisation sous vide, laquage et vernissage sur plastique et verre, marquage à chaud, tam-pographie, sérigraphie, assemblage, collage sur verre, etc.
- Full Service : développement de l'emballage et de la formulation afin de proposer une solution complète, prête à la vente au client.

#### Organisation

Le pôle Luxe & Beauté (> 1 200 collaborateurs), organisé autour de sa marque Texen, exploite 11 sites industriels dans le monde et un laboratoire de Recherche et Développement Texen Lab dédié au développement de nouvelles solutions d'emballage ainsi que de nouveaux procédés technologiques.

Ces 11 sites représentent :

- > 280 presses (injection / bi-injection et injection soufflage) ;
- environ 500 machines de finition ;
- environ 25 lignes robotisées dédiées.

Ce dispositif est complété par des bureaux commerciaux en France, en Allemagne aux Etats Unis, au Brésil et en Chine en charge de la commercialisation de ces solutions sur les différents continents.

### 1.4.2. Le pôle Agroalimentaire & Distribution

#### Offre

Le pôle Agroalimentaire et Distribution avec sa marque CGL Pack propose des solutions d'emballage innovantes et de qualité sur mesure pour les marchés de l'Agroalimentaire et de la Distribution.

Cette offre s'est construite autour d'un savoir-faire industriel axé autour de :

- Maîtrise de l'extrusion destinée à des fins internes de production de notre propre matière première
- Intégration de matières recyclées (rPET)
- Conception et réalisation des moules intégrés
- Outil industriel polyvalent : petites à très grandes séries
- Ateliers équipés de broyeurs pour tri et recyclage des chutes





Pour le marché de l'emballage Agro-Alimentaire, nos emballages sur-mesure (boîtes, barquettes, blisters, etc.) répondent aux spécificités industrielles de nos clients : operculage, mise sous atmosphère protectrice, longue conservation, stérilisation etc...; mais aussi à leurs besoins aussi bien fonctionnels qu'esthétiques grâce à l'appui de nos équipes design et R&D. Convaincu que « L'emballage fait vendre », le pôle Agroalimentaire & Distribution conçoit et fabrique des emballages qui mettent en valeur les produits et les marques. Le site de Lorient est certifié BRC/IOP et est engagé dans une démarche d'HACCP, gage de sécurité pour les grands noms du secteur de l'alimentaire.

La solution sur-mesure n'étant pas toujours la réponse adaptée pour certains de nos clients, le pôle Agroalimentaire & Distribution propose une gamme de barquettes alimentaires prêtes à l'emploi de haute qualité :

- GAMME OPTIMUM : barquettes thermoformées prêtes à l'emploi
- GAMME ILIKO : barquettes thermoformées pour les plats traiteurs

Pour le marché de Santé-Hygiène, le pôle Agroalimentaire & Distribution propose des emballages sur-mesure fonctionnels et techniques : calages thermoformés, blisters etc... répondant aux fortes exigences du secteur médical et pharmaceutique en termes d'hygiène, technicité, protection, transport, sécurisation et maîtrise des processus industriels. Le pôle Agroalimentaire & Distribution dispose d'une salle blanche ISO 7.

Par ailleurs le pôle Agroalimentaire & Distribution a développé une gamme d'emballage standard de qualité destinée à la distribution alliant design, qualité, praticité et fiabilité avec les gammes :

- BLIBOX : gamme de blister boîtes
- BLIBOOL : gamme de présentoirs de comptoir

### **Organisation**

Le pôle Agroalimentaire & Distribution (> 240 collaborateurs) est organisé autour de 2 sites industriels en France.

Ces 2 sites représentent :

- 25 lignes de thermoformage
- 3 lignes d'extrusion dont une équipée pour traiter les flakes (copeaux bouteilles recyclées)
- 1 salle propre ISO7
- Ateliers en surpression à Lorient et certifié BRC.

### 1.4.3. Le pôle Santé & Industrie

#### **Offre**

Le pôle Santé & Industrie, avec sa marque Plastibell, est un acteur important au niveau mondial de l'injection plastique et de l'assemblage sur le marché de la pièce plastique dédiée à la Santé et à l'Industrie.

Le pôle, grâce à un pool unique multi-technologique, d'un bureau d'étude et d'un centre d'essai, de plateformes industrielles hors pair et d'un réseau de salles blanches accréditées, permet à nos clients de disposer d'un service complet de la conception à la finition : design de la pièce, choix des matériaux plastiques, plans techniques, études rhéologiques, production, assemblage et décoration.

En s'appuyant sur des savoir-faire spécifiques dans l'injection mono-matière, bi-matière, gaz, surmoulage d'inserts avec robot et ligne d'assemblage automatisée, surmoulage d'inserts en semi-automatique, le pôle relève quotidiennement le défi de créer, développer, fournir des solutions techniques basées sur la qualité, la productivité, la compétitivité et générer ainsi de la valeur ajoutée pour ses clients en respectant les exigences réglementaires.

Le pôle a complété ces savoir-faire d'une maîtrise parfaite de l'environnement, du monitoring des surpressions, des niveaux particuliers et microbiologiques, lui permettant à travers ses unités spécialisées et ses salles blanches entièrement robotisées, avec carénage et flux laminaires, de servir le marché très exigeant de la santé. Ses domaines d'applications sont : la domotique, l'électricité, l'électroménager & multimédia, les sports & loisirs, l'aéronautique, la pharmacie, la parapharmacie, les dispositifs médicaux et l'outillage médical.

#### **Organisation**

Le pôle Santé & Industrie (> 740 collaborateurs) est organisé autour de 9 sites industriels dans le monde.

Ces 9 sites représentent environ 240 presses.



#### 1.4.4. Le pôle Chimie de Spécialités

##### Offre

Le pôle Chimie de Spécialités, avec sa marque Baikowski et ses différents procédés, produit des poudres et formulations d'alumine ultra-pure (> 99,99% de pureté) ainsi que des oxydes minéraux fins tel que le spinel, ZTA, YAG ou cerium destinés à des céramiques techniques, le polissage de précision, les cristaux et les additifs/revêtements.

Ces produits sont utilisés comme matières premières sur des marchés de haute technologie tels que :

- Eclairage (ampoule à décharge, tube fluorescent, LED)
- Téléphonie et Montre (verres en saphir et pièces céramiques)
- Electronique (semi-conducteur)
- Automobile (polissage des carrosseries et batterie au lithium)
- Défense (blindage et optique de précision)
- Médical (prothèse, imagerie médicale, lentilles, pacemakers)

Le pôle Chimie de Spécialités propose plusieurs gammes de produits dont les principales sont :

##### - **Baikalox Regular**

La parfaite consistance des poudres d'alumine Baikalox Regular est assurée par de nombreuses et rigoureuses procédures de contrôle qualité tout au long du processus de fabrication. Celui-ci est le résultat de plus d'un siècle d'expérience et d'optimisation permettant de proposer une poudre d'un très haut niveau de pureté.

##### - **Baikalox B-Series**

Les poudres Baikalox B-Series «High Crystallinity» ont été spécialement développées pour les céramiques de spécialités, les revêtements réfléchissants d'UV, les applications de polissage de précision. Celles-ci sont produites avec une gamme large de taille de cristaux et degré d'homogénéité.

##### - **Oxydes spéciaux**

Grâce à une maîtrise technologique hors pair et à un niveau de pureté inégalée, BAIKOWSKI a développé des oxydes spéciaux tels que yttria stabilized zirconia, ceria, magnesia et des oxydes formulés tels que magnesium aluminate spinels, yttrium aluminum garnets, zirconia toughened alumina, etc. Ces développements permettent à BAIKOWSKI de proposer des solutions sur mesure au secteur très exigeant des applications high tech telles que les céramiques transparentes, les vitres à laser, hi-strength ceramics & specialty phosphors.

##### - **Substrats de polissage**

La gamme de substrats pour le polissage de précision a été développée à partir d'une connaissance poussée du polissage des semi-conducteurs et des composants électroniques acquise à travers notre joint-venture BAIKOWSKI JAPAN CORP. Celle-ci développe des solutions sur-mesure de substrats de polissage.

##### - **Alumine Ultra Pure**

Spécifiquement développés pour les applications saphir, les produits combinent un haut niveau de pureté et un haut niveau de densité.

##### Organisation

Le pôle Chimie de Spécialités est organisé autour de 3 sites industriels et de recherche et développement à travers le monde :

- Poisy (Haute-Savoie, France)
- Malakoff (Texas, Etats-Unis)
- Chiba (Tokyo, Japon) (JV)

Ces sites assurent la totalité des travaux de conception, développement et production.

Ce dispositif est complété par des bureaux commerciaux aux Etats-Unis (Charlotte, Caroline du Nord), en Corée (Séoul) et en Chine (Shanghai) en charge de la commercialisation de ces solutions sur leur territoire.



## 1.5 Principaux marchés, concurrence et portefeuille client

PSB INDUSTRIES est un acteur industriel français de premier plan. Il sert trois marchés de la plasturige (Luxe & Beauté, Santé & Hygiène, Agro-alimentaire & Distribution) à travers ses trois marques Texen, Plastibell et CGL Pack, ainsi que le marché de la Chimie de spécialités (Eclairage & Industries de pointe) par le biais de sa marque Baikowski. Le Groupe réalise la majorité de son chiffre d'affaires à l'international.

### 1.5.1. Principaux marchés et Concurrence

#### Luxe & Beauté

Le marché de l'emballage plastique injecté pour le secteur Luxe & Beauté comprend des produits tels que les mascaras & lipgloss, les coiffes de parfums, les pots de crème et divers couvercles/bouchons. L'environnement concurrentiel a entamé une phase de consolidation depuis 2011 qui devrait continuer dans les prochaines années. Les clients sont pour la plupart de grands acteurs internationaux qui attendent de leurs partenaires stratégiques une présence sur plusieurs continents, d'une part pour accompagner le lancement de leurs nouveaux produits dans plusieurs régions simultanément, de l'autre pour garantir un produit de qualité et de propriétés égales à leurs consommateurs finaux.

Parmi les grands acteurs internationaux de l'emballage pour le Luxe & Beauté, concurrents principaux de Texen, on peut citer Albéa, Geka, Axilone, Qualipac, RPC, HCP, HCT et MBF Plastiques du Groupe Aptar. Chaque marché régional comptant aussi des acteurs dédiés de taille plus modeste.

PSB INDUSTRIES, à travers sa marque Texen, se positionne actuellement parmi les leaders mondiaux de l'emballage Luxe & Beauté par injection plastique avec sa forte empreinte industrielle en Europe, en Amérique du Nord et en Chine depuis 2016.

#### Santé & Hygiène

Le marché des fournisseurs de l'emballage plastique pour la Santé & Hygiène peut se segmenter entre emballages pharmaceutiques primaires (en contact avec les médicaments : piluliers, flacons, blisters, etc.), dispositifs médicaux (seringues, inhalateurs, boîte de pétris, etc.) et emballages secondaires (sans contact avec les médicaments : plateaux, calages, blisters, etc.). Concernant l'injection plastique les segments servis sont principalement les emballages primaires et les dispositifs médicaux, pour ce qui est du thermoformage la principale application est pour les emballages secondaires (les blisters contenant des médicaments étant très majoritairement faits par les clients).

Les principaux acteurs internationaux du marché des emballages pharmaceutiques primaires injectés sont : Aptar, Gerreisheimer, Nemera, RPC, Thermo Fisher Scientific, West, etc.

Les acteurs dans les dispositifs médicaux sont nombreux et peuvent selon les cas être des clients ou des concurrents, certains ayant recours à des fournisseurs de rang 2 pour tout ou partie de leur production : Térumo, Thermo Fisher Scientific, West, Nypro, Becton Dickinson, Aptar, etc.

Les Emballages secondaires par thermoformage constituent un segment de niche où l'on retrouve des acteurs tels que : Top Clean Packaging, Nelipak, etc. Ce marché est principalement divisé entre les acteurs dans les dispositifs médicaux et les laboratoires pharmaceutiques.

#### Agroalimentaire & Distribution

Le marché de l'emballage thermoformé sur-mesure en France constitue le haut de gamme du marché global de l'emballage thermoformé pour l'Agroalimentaire qui est principalement du standard. Les produits peuvent notamment être des plateaux, barquettes ou blisters pour des clients nationaux car ce marché nécessite une forte proximité du client. La concurrence est donc majoritairement française : Knauf Industries, Picard/Novopack, etc.

#### Eclairage et Industries de pointe

Le marché de la Chimie de Spécialités pour l'Eclairage & Industries de pointe désigne des produits nécessitant la transformation d'oxydes minéraux fins et cela pour de multiples applications. L'activité principale sur ce marché provient de la production d'alumine ultra-pure qui est utilisée dans les céramiques et cristaux ainsi que dans les formulations et polissage.

Les principaux concurrents sur ce marché sont deux grands Groupes internationaux ayant une filiale dédiée : Sumitomo et Sasol. Les autres concurrents sont surtout en Chine et se positionnent généralement sur des typologies et produits et/ou applications à moins forte valeur ajoutée.



### 1.5.2. Répartition portefeuille Client

Le Groupe présent sur les quatre marchés Luxe & Beauté, Agroalimentaire & Distribution, Santé & Hygiène et Eclairage & Industries de pointe s'adresse principalement à des clients, références mondiales et prestigieuses, acteurs majeurs mondiaux dans leurs domaines.

Le Groupe veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de client.

En 2016, le poids des principaux clients est le suivant :

Nombre de clients représentant plus de 10% du CA annuel : 1 (1 en 2015)

Nombre de clients représentant entre 5 et 10% du CA annuel : 0 (1 en 2015)

Nombre de clients représentant entre 3 et 5% du CA annuel : 3 (1 en 2015)

Les principaux clients du marché Luxe & Beauté sont : Groupe L'Oréal - Groupe LVMH - Chanel - Yves Rocher - Clarins - Coty - Avon

Les principaux clients du marché Industries, Santé & Hygiène sont BD Pharmaceutical - BioMérieux - Autoliv - Schneider Electric - Radiall - Kimberley Clark

Les principaux clients du marché Agroalimentaire & Distribution sont Bigard - Bonduelle - Mix'buffet - Martinet - SB Alliance - Savencia

Les principaux clients du marché Eclairage & Industries de pointe sont : Philips - Osram - General Electric - CeramTec - Versum - Universal Photonics

## 1.6 Propriétés immobilières, sites et équipements

---

Le Groupe exploite au 31 décembre 2016, 24 sites industriels. L'ensemble de ces sites est détenu en pleine propriété à l'exception d'un site en France et de deux sites au Mexique représentant une surface au sol hors œuvre de 15 000 m<sup>2</sup>.

Les sites représentent au total une surface au sol hors œuvre de 195 000 m<sup>2</sup> et une surface au sol développée hors œuvre de 205 000 m<sup>2</sup>.

Le Groupe, par ailleurs, loue des bureaux à Wayne (USA), Courbevoie (France), Shanghai (Chine) et Charlotte (USA) où sont situées des représentations commerciales.



## 1.7 Politique d'investissement

---

### 1.7.1. Les investissements industriels

La politique du Groupe PSB INDUSTRIES en termes d'équipement industriel est de maintenir ses sites à un haut niveau technologique à travers une politique d'investissement visant à réaliser la maintenance nécessaire et préventive mais aussi à développer ses capacités industrielles et les technologies.

Les investissements industriels de maintenance répondent au souhait de disposer d'un outil industriel performant afin de répondre aux demandes de nos clients en termes de qualité, de fiabilité et de réactivité dans un environnement où les certifications sont un impératif. La politique d'investissement de maintenance met un accent particulier sur la polyvalence des investissements et la réutilisation de ceux-ci.

Les investissements industriels de capacité répondent à des besoins capacitaires en lien avec la croissance de nos activités. Ceux-ci sont principalement réalisés dans le cadre de contrats clients pluriannuels.

### 1.7.2. Les investissements liés à la croissance externe

Depuis 1989, le Groupe a développé une forte culture de croissance externe visant à renforcer ses quatre pôles d'activité à travers des acquisitions lui donnant accès :

- à des nouvelles géographies
- à des nouvelles technologies
- à des nouveaux marchés

Ces acquisitions sont par ailleurs l'occasion pour le Groupe d'acquérir de nouvelles relations clients.

Le Groupe a démontré un savoir-faire en termes de synergie industrielle et commerciale.

Ces investissements permettent au Groupe de conforter son leadership, ses marques, son expertise et ses compétences et à travers cela assurer une croissance profitable.



## 2.1 Situation de PSB INDUSTRIES au 31 décembre 2016

### 2.1.1. Compte de résultat consolidé

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de PSB INDUSTRIES pour l'exercice 2016 s'établit à 377 millions d'euros marquant une hausse de + 14,5% par rapport au chiffre d'affaires publié en 2015. A périmètre constant l'évolution organique ressort à -5,6% comparée à l'exercice 2015 (- 4,0% à taux de change et périmètre constants).

Chiffre d'Affaires (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<b>Chimie de Spécialités</b>	<b>40 936</b>	<b>43 277</b>	<b>-5,0%</b>
en% du chiffre d'affaires	10,9%	13,1%	
<b>Agroalimentaire &amp; Distribution</b>	<b>44 530</b>	<b>49 556</b>	<b>-10,1%</b>
en% du chiffre d'affaires	11,8%	15,0%	
<b>Santé &amp; Industrie</b>	<b>100 130</b>	<b>92 888</b>	<b>7,8%</b>
en% du chiffre d'affaires	26,6%	28,2%	
<b>Luxe &amp; Beauté</b>	<b>191 951</b>	<b>144 841</b>	<b>32,5%</b>
en% du chiffre d'affaires	50,9%	44,0%	
<b>Autres</b>	<b>(584)</b>	<b>(1244)</b>	<b>-53,1%</b>
en% du chiffre d'affaires	(0,2%)	(0,4%)	
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>376 963</b>	<b>329 318</b>	<b>14,5%</b>
en% du chiffre d'affaires	100,0%	100,0%	

L'activité Luxe & Beauté est la première activité contributive en termes de vente de PSB INDUSTRIES avec 50,9% de l'activité totale en 2016 (44,0% en 2015), suivie par l'activité Santé & Industrie qui représente 26,6% (28,2% en 2015). Les activités Agroalimentaire & Distribution et Chimie de spécialités représentent respectivement 11,8% et 10,9% de l'activité (15,0% et 13,1% en 2015).

L'évolution du poids relatif de chaque activité est principalement liée à la politique de croissance externe, dans le cadre du renforcement géographique et métier sur les activités Luxe & Beauté, décidé dans le plan stratégique Ambition 2020. Ainsi, l'acquisition de Topline en février 2016 a entraîné une augmentation de l'activité Luxe & Beauté de 54,9 millions d'euros. De même, l'acquisition de Plastibell en mars 2015 a entraîné en 2016 une augmentation de l'activité Santé & Industrie de 11,3 millions d'euros (au titre de la période 1er janvier 2016 au 9 mars 2016).

L'internationalisation de PSB INDUSTRIES est très significative avec 61% de l'activité réalisée avec des clients hors de France (idem en 2015). L'acquisition de Topline, Groupe principalement présent aux Amériques et en France, n'a pas eu d'impact majeur dans le mix France/Export au niveau du Groupe mais a par contre modifié la part Amériques / Europe Hors France. La part des Amériques s'est renforcé et représente désormais 32% des ventes totales (29% en 2015), l'Europe est stable avec 23% de l'activité (22% en 2015).

#### Activité par Pôle et par Pays

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de Luxe & Beauté pour l'exercice 2016 s'établit à 192,0 millions d'euros marquant une hausse de 32,5% par rapport au chiffre d'affaires publié en 2015. A périmètre et taux de change constant, l'évolution organique ressort à - 3,2% comparée à l'exercice 2015.

L'année 2016 a été marquée par l'intégration des activités Topline en Europe, aux Amériques et en Asie, qui a entraîné une croissance de l'activité de 54,9 millions d'euros majoritairement aux Amériques (29,6 millions d'euros) et en France (18,6 millions d'euros). Au cours de l'année 2016, on observe un retrait d'activité organique de -3,2% uniquement dû à la vente de produits finis, la vente de matériel et d'outillage étant en hausse de 14% par rap-



port à 2015. Ce retrait d'activité, marqué à partir d'avril 2016, est lié à des conditions de marchés erratiques. Les lancements 2016 par nos clients (pour les projets où nous avons été sélectionnés) ont connu des succès auprès des consommateurs finaux moins dynamiques qu'en 2015. Par ailleurs, au cours de l'année 2016 plusieurs lancements significatifs ont, du fait de nos clients, été décalés ou annulés, privant Luxe & Beauté du rebond d'activité produits attendu au 4ème trimestre. Enfin certains de nos clients ont procédé à des opérations de déstockage entraînant la réduction de leurs stocks de produits finis et donc concomitamment une baisse temporaire de leur demande d'emballages auprès du pôle. Comme en 2015, le marché qui a été le plus dynamique reste le masstige alors que le marché du Luxe a été ralenti en particulier sur le segment des parfums.

L'année 2016 a été l'occasion pour Luxe et Beauté à travers les synergies commerciales issues de l'acquisition Topline, mais également grâce à la dynamique de nos activités innovation et marketing, de développer la présence commerciale du pôle sur de nouveaux clients (Oriflame, Jaffra, Interparfums, etc.) mais aussi de nouveaux segments (full service, pinceaux, etc.). Luxe et Beauté est désormais résolument positionné comme un « solution provider » global.

La répartition géographique des activités Luxe & Beauté évolue conformément à la stratégie à travers la prise en compte de la géographie des activités Topline acquises en 2016. L'acquisition du Groupe Topline a soutenu l'activité aux Amériques et en France qui en 2016 représentent respectivement 35,4% du chiffre d'affaires (idem en 2015) et 32,1% (24,4% en 2015). Le reste de l'Europe, sans impact de Topline, représente désormais 27,6% (39,7% en 2015), et le reste du monde 4,9% (contre 0,5% en 2014) marquée par l'activité chinoise de Topline.

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de Santé & Industrie pour l'exercice 2016 s'établit à 100,1 millions d'euros marquant une hausse de 7,8% par rapport au chiffre d'affaires publié en 2015. A périmètre et taux de change constant, l'évolution organique ressort à -1,8% comparée à l'exercice 2015.

L'année 2016 a été marquée par l'optimisation des activités Industries d'une part (avec l'arrêt d'environ 3 millions d'euros d'activité non rentables ou non stratégiques) et le déploiement de la stratégie Santé d'autre part (avec la mise en service de nouvelles lignes de production pour plusieurs clients). De manière transversale, Santé & Industrie a été particulièrement vigilant sur la politique pricing et la mise sous contrôle des tarifs. Au cours de l'année 2016, on observe une croissance d'activité organique de + 1,8% sur la vente de produits finis, la vente de moule et d'outillage étant en baisse de 32% par rapport à 2015. Ce retrait d'activité moule et outillage est lié à l'orientation Santé avec un « time to market » beaucoup plus long que dans l'Industrie.

L'activité 2016 du pôle a été dynamique, la part Santé et Hygiène de l'activité reste stable à 35% avec un bon développement des clients Santé en particulier grâce au maillage de salles blanches ou aux équipements à flux laminaires. La part Industrie représente 65% de l'activité. Le portefeuille client s'est renouvelé avec un focus sur les produits techniques à forte valeur ajoutée dans les industries spécialisées telles que aéronautiques, électriques, etc.

L'évolution de la répartition géographique des activités Santé & Industrie s'est stabilisée entre 2016 et 2015 conformément à la stratégie. En 2016, la France a représenté 42,7% du chiffre d'affaires (41,6% en 2015), le reste de l'Europe 17,6% (18,0% en 2015), les Amériques 38,6% (39,1% en 2015) et le reste du monde 1,1% (contre 1,3% en 2014).

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'activité Agroalimentaire & Distribution pour l'exercice 2016 s'établit à 44,5 millions d'euros en baisse (-10,1%) par rapport au chiffre d'affaires publié en 2015. L'activité 2016 a été affectée par l'arrêt de deux références du top 10, l'une du fait de l'arrêt et du non remplacement du produit par le client, l'autre par un changement de stratégie packaging hors du champ de produits d'Agroalimentaire & Distribution. Par ailleurs le marché agroalimentaire en France relativement atone sur 2016, n'a pas permis une relance immédiate de l'activité. Sur 2016, Agroalimentaire & Distribution a réagi à cette situation à travers une forte activité commerciale, un élargissement de l'offres sur mesure (papier/carton, matières, ...) et le lancement d'une gamme propre ciblée. Le marché de la Santé est quant à lui resté orienté à la hausse (+2,5%) avec des croissances d'activités chez nos clients.

En 2016, la France a représenté 78% du chiffre d'affaires (76% en 2015), le reste de l'Europe 17% (19% en 2015) et les Amériques 5% (inchangé).

Le chiffre d'affaires annuel consolidé de l'activité Chimie de spécialités pour l'exercice 2016 s'établit à 40,9 millions d'euros marquant une baisse de - 5,4% par rapport au chiffre d'affaires publié en 2015. A périmètre et taux de change constant, l'évolution organique ressort à - 5,5% comparée à l'exercice 2015.

Au cours de l'année 2016, les marchés historiques de l'activité Chimie de spécialités : Eclairages PCA et TL ont logiquement présenté une décroe passant de 39% en 2015 de l'activité à 23% en 2016. Les autres marchés tra-





ditionnels CMP Semi-conducteurs, Verneuil, Céramiques techniques et Polissage ont affiché une bonne stabilité représentant 37% en 2015 de l'activité et 36% en 2016. Les trois marchés porteurs YAG pour LED, Cérium pour céramique et polissage et Spinel ont continué leur développement et représentent désormais 30% de l'activité 2016 contre 15% en 2015. Le pôle a également profité favorablement de son exposition internationale avec des effets de change YEN significatifs.

En 2016, la France a représenté 2% du chiffre d'affaires (idem en 2015), le reste de l'Europe 22% (32% en 2015), les Amériques 45% (contre 38% en 2015) l'Asie et le reste du monde 31% (contre 28% en 2015).

### EBITDA, EBITA et EBIT Groupe

L'EBITDA (Earnings Before Interest Taxes Depreciation and Amortization) s'élève pour 2016 à 48,4 millions d'euros soit 12,8% (15,0% en 2015) du chiffre d'affaires consolidé. L'EBITDA est stable en valeur.

en milliers d'euros	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<b>Chiffre d'Affaires</b>	<b>376 963</b>	<b>329 318</b>	<b>14,5%</b>
EBITDA	48 430	49 339	(1,8%)
en% du chiffre d'affaires	12,8%	15,0%	
<b>EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)</b>	<b>25 961</b>	<b>30 170</b>	<b>(14,0%)</b>
en% du chiffre d'affaires	6,9%	9,2%	
Amortissements de Relations Clientèles	(537)	(635)	
Dépréciation (écart d'acquisition)	0	0	
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	425	520	(18,2%)
<b>EBIT (Résultat Opérationnel)</b>	<b>25 849</b>	<b>30 055</b>	<b>(14,0%)</b>
en% du chiffre d'affaires	6,9%	9,1%	
<b>Résultat Financier</b>	<b>(5 155)</b>	<b>(2 165)</b>	<b>(138,1%)</b>
Impôts Société et équivalent (IS)	(5 839)	(7 134)	(18,2%)
<b>Résultat Net part du Groupe</b>	<b>14 856</b>	<b>20 756</b>	<b>(28,4%)</b>
en% du chiffre d'affaires	3,9%	6,3%	

La baisse de l'EBITDA en valeur absolue et son retrait en pourcentage sont temporaires et consécutifs à l'acquisition du Groupe Topline en février 2016. Hors cette acquisition la marge d'EBITDA s'établirait à 14,5%. L'EBITDA 2016 du Groupe Topline s'élève à 3,2%, conséquence d'un niveau d'activité en décroissance historique et d'investissements industriels récents importants au cours des années précédentes.

Le taux de marge Brute [(Chiffre d'affaires – matières et sous-traitance – coût des ventes) /Chiffre d'affaires] est en faible retrait sur le périmètre hors Topline au cours de 2016 s'établissant à 19,2% (contre 19,7% en 2015) et à 19% sur le périmètre Topline.

Au cours de 2016, PSB INDUSTRIES a poursuivi sa politique commerciale privilégiant des produits à forte valeur ajoutée et sa gestion stricte des approvisionnements, néanmoins la marge brute a été affectée de manière exceptionnelle par une sous activité sur un site Luxe & Beauté et un site Chimie de Spécialité et des difficultés de productivité sur deux sites Luxe & Beauté. La marge brute de Topline, est structurellement plus faible compte tenu de la prépondérance de l'activité de négoce.

Au cours de 2016, PSB INDUSTRIES a bénéficié à nouveau, mais dans une moindre mesure d'éléments conjoncturels favorables des cours des matières premières et de l'énergie qui ont permis une baisse des coûts nets à volume constant favorisant la marge brute. Les variations des cours des matières premières et de l'énergie, représentent à volume constant une amélioration de l'EBITDA de l'ordre de 1,1 millions d'euros par rapport à 2015.

L'évolution des taux de change a également bénéficié à la profitabilité de PSB INDUSTRIES à hauteur de 1,8 millions d'euros par rapport à 2015.

Les frais de structure du Groupe (R&D, marketing-vente et support) s'établissent à 58,8 millions d'euros et ont augmenté de 25,4% par rapport à 2015, et de seulement 2,4% hors prise en compte des frais de structure Topline. L'année 2016 a été une année de transition avec la stabilisation de l'organisation et aucune modification majeure n'est intervenue dans la composition des frais de structure. Les frais commerciaux ont augmenté sur le périmètre





historique compte tenu des efforts déployés en termes de dynamique commerciale et marketing. Le périmètre Topline, du fait de sa spécificité négoce, d'une activité en retrait et d'une provision pour risque de non recouvrement client à hauteur de 2,0 millions d'euros, présente temporairement un taux de frais de structure supérieur au taux historique de PSB INDUSTRIES.

Au cours de l'exercice 2016, PSB INDUSTRIES a bénéficié de différents crédits d'impôt (CIR et CICE) à hauteur de 2,1 millions d'euros contre 2,5 millions d'euros en 2015.

Compte tenu de ces différents éléments, le résultat opérationnel avant écart d'acquisition s'établit à 26,0 millions d'euros contre 30,2 millions d'euros en 2015. La rentabilité opérationnelle (% EBITA) s'établit à 6,9%, en baisse par rapport à 2015 où elle représentait 9,2%. Hors Topline la rentabilité opérationnelle (% EBITA) s'établit à 8,4%.

Suite à l'acquisition de C+N packaging en septembre 2014 et de Plastibell en mars 2015, le Groupe a alloué une partie de l'écart d'acquisition en « Relations Clientèle ». L'amortissement des relations clientèle s'élève au total à 0,5 millions d'euros. Les tests de valeur effectués sur les écarts d'acquisition n'ont pas fait ressortir de perte de valeur au titre de l'exercice 2016.

Par ailleurs au cours de l'exercice 2016, compte tenu des liens opérationnels très forts (fourniture de matières premières, soutien R&D et commercial, ...) que le pôle Chimie de Spécialités entretient avec ses filiales japonaise BJC, coréenne BKC et française ALKO détenues à 50% conjointement des partenaires, PSB INDUSTRIES a décidé de présenter la quote-part du résultat de ces sociétés mises en équivalence au sein du résultat opérationnel (EBIT-Earnings Before Interest and Taxes).

Au titre de l'exercice 2016, le résultat opérationnel (EBIT) s'élève donc à 25,8 millions d'euros (6,9% du chiffre d'affaires) contre 30,1 millions d'euros en 2015 (9,1% du chiffre d'affaires).

#### EBITA par Pôle

Chiffre d'Affaires et EBITA (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015	Variation
<b>Chimie de Spécialités</b>	<b>40 936</b>	<b>43 277</b>	<b>(5%)</b>
<b>EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)</b>	<b>4 556</b>	<b>5 515</b>	<b>(17,4%)</b>
en% du chiffre d'affaires	11,1%	12,7%	
<b>Agroalimentaire &amp; Distribution)</b>	<b>44 530</b>	<b>49 556</b>	<b>(10,1%)</b>
<b>EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)</b>	<b>4 399</b>	<b>4 616</b>	<b>(4,7%)</b>
en% du chiffre d'affaires	9,9%	9,3%	
<b>Santé &amp; Industrie</b>	<b>100 130</b>	<b>92 888</b>	<b>7,8%</b>
<b>EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)</b>	<b>8 744</b>	<b>8 936</b>	<b>(2,2%)</b>
en% du chiffre d'affaires	8,7%	9,6%	
<b>Luxe &amp; Beauté</b>	<b>191 951</b>	<b>144 841</b>	<b>32,5%</b>
<b>EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)</b>	<b>8 283</b>	<b>11 391</b>	<b>(27,3%)</b>
en% du chiffre d'affaires	4,3%	7,9%	
<b>Autres</b>	<b>(584)</b>	<b>(1244)</b>	<b>(53,1%)</b>
<b>EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)</b>	<b>(21)</b>	<b>(288)</b>	<b>(92,7%)</b>
<b>Total Chiffre d'Affaires</b>	<b>376 963</b>	<b>329 318</b>	<b>14,5%</b>
<b>EBITA (Résultat Opérationnel avant écart d'acquisition)</b>	<b>25 961</b>	<b>30 170</b>	<b>(14,0%)</b>
en% du chiffre d'affaires	6,9%	9,2%	

Le Pôle Luxe & Beauté a connu une forte dépréciation de sa rentabilité opérationnelle au cours de l'exercice 2016 avec une baisse de - 27,3% de l'EBITA qui s'établit à 8,3 millions d'euros (4,3% du chiffre d'affaires) par rapport à 11,4 millions d'euros en 2015 (7,9% du chiffre d'affaires).

Retraité du périmètre Topline acquis en février 2016, le résultat opérationnel avant écart d'acquisition s'établit à 9,3 millions d'euros soit une rentabilité de 6,8% du chiffre d'affaires. Le résultat opérationnel 2016 avant écart d'acquisition (EBITA) du périmètre historique a été affecté négativement par deux phénomènes : des difficultés de productivité sur deux sites français ayant entraîné une baisse de la marge brute d'environ 1,4 millions d'euros et la fermeture d'un site industriel aux Etats Unis avec un impact global de 1,8 millions d'euros. Les facteurs



conjoncturels en 2016 liés aux taux de change, aux cours des matières premières et énergie ont permis une baisse des coûts à volume constant estimée à environ 1,1 millions d'euros par rapport à 2015. Le résultat opérationnel a par ailleurs été dilué par la performance du périmètre Topline acquis en février 2016 qui s'établit à -1,0 millions d'euros (-1,8% du chiffre d'affaires). Le résultat opérationnel avant écart d'acquisition 2016 du périmètre Topline a été affecté par des éléments non récurrents liés aux charges d'intégration et à la dépréciation partielle de créances clients. Retraitée de ces éléments, la rentabilité courante ressortirait à 3,1% conséquence d'un niveau d'activité en décroissance historique, d'investissements industriels récents importants et d'une marge négoce à restaurer.

Le Pôle Santé & Industrie a maintenu son résultat opérationnel avant écart d'acquisition qui s'établit à 8,7 millions d'euros en 2016 contre 8,9 millions d'euros en 2015. La rentabilité opérationnelle est en retrait passant de 9,6% en 2015 à 8,7% en 2016. La rentabilité opérationnelle avant écart d'acquisition 2016 a été affectée par la forte croissance de certaines activités ayant entraîné une augmentation des coûts indirects de production et support, principalement en France (activité Santé) et au Mexique (activité Santé et Aéronautique). Il s'agit d'un effet de seuil qui devrait être dilué à travers la croissance d'activité à venir. Concomitamment le pôle a déployé sa stratégie Santé en renforçant entre autres les équipes commerciale et marketing sans retour sur investissement immédiat compte tenu du temps significatif d'homologation et de mise sur le marché. La rentabilité a par ailleurs profité des effets énergie et taux de change qui sont estimés à 0,4 millions d'euros.

Le pôle Agroalimentaire & Distribution a connu, à nouveau, une appréciation de sa rentabilité opérationnelle au cours de l'exercice 2016 qui s'établit à 9,9% du chiffre d'affaires (4,4 millions d'euros) par rapport à 9,3% du chiffre d'affaires en 2015 (4,6 millions d'euros en 2015). L'amélioration de la rentabilité opérationnelle dans un contexte de baisse d'activité est la conjonction de facteurs structurels : optimisation de l'outil industriel (saturation de la capacité d'extrusion), nouveaux produits à forte valeur ajoutée et de facteurs conjoncturels (matière et énergie). Les facteurs conjoncturels en 2016 liés aux taux de change et aux cours des matières premières et énergie ont permis une baisse des coûts à volume constant estimée à environ 0,4 millions d'euros par rapport à 2015.

Le Pôle Chimie de spécialités a connu un retrait de sa rentabilité opérationnelle au cours de l'exercice 2016 avec une baisse de -17,4% de l'EBITA qui s'établit à 4,6 millions d'euros (11,1% du chiffre d'affaires) par rapport à 5,5 millions d'euros en 2015 (12,7% du chiffre d'affaires). Cette baisse de la rentabilité a pour origine d'une part une base de comparaison défavorable avec une année 2015 atypique durant laquelle le niveau d'activité a été anormalement élevé et d'autre part, un effort continu de structuration des équipes afin d'assurer le succès de la transformation de la société. La rentabilité a par ailleurs profité des effets énergie et taux de change en 2016, qui sont estimés à 1,0 millions d'euros.

### **Résultat Financier Groupe**

Le résultat financier au titre de l'exercice 2016 est une charge contenue de -5,2 millions d'euros (-2,2 millions d'euros en 2015), représentant 1,4% du chiffre d'affaires (0,7% en 2015). La charge financière nette liée au coût de l'endettement financier s'élève à 2,8 millions d'euros contre à 3,2 millions d'euros en 2015 et représente un coût moyen 2016 de 2,3% de la dette moyenne annuelle (3,2% en 2015). Le Groupe a su opportunément profiter de l'environnement de taux actuels et a majoritairement contracté des dettes en 2016 à taux fixe. Au cours de 2016, PSB INDUSTRIES a supporté un résultat de change négatif à hauteur de 1,8 millions d'euros lié principalement à des dettes et créances financières USD/RMB et USD/MXN décorrélées contre un gain de 1,2 millions d'euros en 2015.

### **Charge d'impôt Groupe**

La charge d'impôt sur les sociétés au titre de l'exercice 2016 est de 5,8 millions d'euros (7,1 millions d'euros en 2015) et le taux facial effectif d'impôt sur les sociétés ou équivalent est de 28,8% (26,1% en 2015). Cette évolution défavorable est liée principalement à une gestion prudente des activations de déficits reportables qui a amené PSB INDUSTRIES à ne pas activer les déficits reportables chinois détériorant le taux effectif de 2%.

### **Résultat Net Part du Groupe**

Le résultat net part du Groupe au titre de l'exercice 2016 s'établit à 14,9 millions d'euros en retrait de 28,4% par rapport à 2015 (20,8 millions d'euros). En l'absence d'opération de capital, le bénéfice net par action évolue corrélativement et s'établit à 4,07 euros par action contre 5,67 euros par action au titre de 2015. Cette évolution sensible du résultat net est liée à des facteurs non récurrents qui ont affecté négativement la marge brute et le résultat financier de PSB INDUSTRIES.



## 2.1.2. Bilan Consolidé

### Capitaux Propres

Les capitaux propres part du Groupe s'élèvent au 31 décembre 2016 à 135,7 millions d'euros. Au 31 décembre 2015 les capitaux propres part du Groupe s'élevaient à 128,9 millions d'euros. La variation des capitaux propres part du Groupe au cours de l'exercice 2016 représente 6,8 millions d'euros et se répartit comme suit :

- Résultat net du Groupe pour + 14,9 millions d'euros
- Dividendes au titre de 2015 pour - 7,3 millions d'euros
- Ecart de conversion pour - 1,0 millions d'euros
- Variation de valeur des instruments dérivés pour + 0,7 millions d'euros
- Elimination des actions propres pour - 0,8 millions d'euros
- Autres éléments dont Indemnité Fin de Carrière pour + 0,4 millions d'euros

### Actifs Non Courants et Immobilisations Corporelles

Les actifs non courants ont augmenté de 11,2 millions d'euros au 31 décembre 2016 par rapport au 31 décembre 2015. Cette évolution nette est principalement liée :

- à l'acquisition de Topline pour 19,5 millions d'euros (1,5 millions d'euros d'écart d'acquisition, 18,0 d'autres immobilisations) ;
- à la politique d'investissement à hauteur de -5 millions d'euros :
  - o aux investissements pour 18,2 millions d'euros,
  - o aux cessions pour 1,5 millions d'euros,
  - o aux amortissements pour 21,7 millions d'euros,
- aux écarts de conversion pour - 0,5 millions d'euros,
- au reclassement de 2,9 millions d'euros de biens destinés à la vente.

### Besoin en Fonds de Roulement

Le Besoin en Fonds de Roulement opérationnel (Clients + Stocks - Fournisseurs) au 31 décembre 2016 est un besoin net de 74,3 millions d'euros en augmentation de 7,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015 (66,7 millions d'euros). Cette augmentation est principalement due à l'entrée dans le périmètre de consolidation de Topline à hauteur de 13,0 millions d'euros compensée par un retrait du BFR en particulier sur le poste client de 6,0 millions d'euros.

Le Besoin en Fonds de Roulement autre au 31 décembre 2016 est une ressource nette de 19,3 millions d'euros en augmentation de 0,7 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015 (18,6 millions d'euros).

### Dette financière nette

La dette financière nette (dettes financières brutes et équivalents - trésorerie et équivalent) s'établit au 31 décembre 2016 à 96,8 millions d'euros en augmentation de 14,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015 (81,9 millions d'euros). La dette financière nette inclut 30,0 millions d'euros de dettes d'acquisition (prix payé et dette financière nette résiduelle) au titre de Topline. Hors cette dette d'acquisition, la dette financière pro-forma au 31 décembre 2016 s'établit à 66,0 millions d'euros en baisse de 15,9 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015, baisse liée à la génération de flux de trésorerie d'exploitation après investissement.

La dette financière brute est composée de 47% de prêts à taux fixe et 53% de prêts à taux variable dont 76% font l'objet de couvertures.

### Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges au 31 décembre 2016 représentent 3,3 millions d'euros en augmentation de 1,3 million d'euros par rapport au 31 décembre 2015. Cette augmentation est principalement liée à différentes réorganisations en cours entraînant divers risques sociaux ainsi que des différences d'appréciation avec l'administration fiscale entraînant des litiges.



### 2.1.3. Tableau des flux de Trésorerie consolidé

Le flux de trésorerie généré par l'activité est de 43,2 millions d'euros en 2016. Ce flux de trésorerie est supérieur de 2,6 millions d'euros à celui de 2015 (40,6 millions d'euros). Topline participe à hauteur de 0,3 millions d'euros. Le Besoin en Fonds de Roulement (BFR) se réduit de 2,4 millions d'euros, globalement contenu grâce à une amélioration de la performance stock.

Le flux de trésorerie lié aux investissements représente pour l'année 2016 un décaissement net de 21,0 millions d'euros. Ce flux inclut principalement les investissements en outil de production et les investissements liés aux rachats d'entreprises. Les investissements en outil de production sur 2016 ont été supérieurs à 2015, respectivement 16,2 millions d'euros et 12,7 millions d'euros en 2015. Cette augmentation s'explique principalement par des investissements importants de modernisation sur le pôle Luxe & Beauté (7,9 millions d'euros) et capacitaires sur le pôle Santé & Industrie (3,8 millions d'euros). Ce flux est complété par le flux d'investissement (net de la trésorerie acquise) lié aux rachats d'entreprises qui représente 6,2 millions d'euros en 2016 (19,3 millions d'euros en 2015).

Le flux de financement s'élève à -10,3 millions d'euros pour l'exercice 2016 (-8,3 millions d'euros en 2015). Ce flux se compose principalement :

- de 30,0 millions d'euros de tirage dans le cadre de l'acquisition de Topline
- du remboursement des emprunts historiques de Topline pour 19,4 millions d'euros
- des emprunts contractés dans le cadre des investissements 2016 pour 15,4 millions d'euros
- de l'amortissement 2016 des emprunts pour 25,0 millions d'euros
- des dividendes versés aux actionnaires de PSB INDUSTRIES SA pour 7,3 millions d'euros
- et du coût de l'endettement pour 5,2 millions d'euros.

Grâce à un flux de trésorerie d'exploitation de qualité permettant de faire face à l'amortissement de la dette et au financement de ses investissements 2016 (croissance externe et investissements), PSB INDUSTRIES a pu accroître sa trésorerie nette qui s'établit à 22,1 millions d'euros au 31 décembre 2016 en augmentation de 11,6 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2015 (10,5 millions d'euros).

### 2.1.4. Ratios Financiers

Au 31 décembre 2016, le Gearing ratio comptable (Dette Financière Nette/Situation Nette) s'élève à 71% (64% en 2015) et le Leverage ratio comptable (Dette Financière Nette / EBITDA) à 2,0 x (1,7 x en 2015).

Hors acquisition de Topline, retraités de la dette d'acquisition (prix payé et dette financière nette résiduelle), actualisée de la variation de la période et de la contribution à l'EBITDA et aux capitaux propres afin de présenter une dette financière nette corrélée à l'EBITDA et aux capitaux propres historiques, le Gearing ratio s'élève à 47% et le Leverage ratio à 1,4 x.

Ces deux ratios repris dans différents contrats bancaires dont celui du crédit syndiqué signé le 3 février 2015 sont inférieurs aux limites applicables qui sont au 31 décembre 2016 <150% et 3,0 x.

Le ROCE (EBIT hors quote-part du résultat des sociétés mises en équivalence/Capitaux Engagés après impôts) s'élève à l'issue de l'exercice 2016 à 7,4% (9,6% en 2015). Ce ratio est en baisse par rapport au précédent exercice sous l'effet combiné d'une hausse des capitaux employés et d'une baisse de la rentabilité opérationnelle.



### 2.1.5. Evolution du périmètre de consolidation

Au cours de l'exercice 2016, les filiales ayant intégré le périmètre de consolidation sont :

- Topline France (France)
- Topline Products Company (Etats Unis)
- Topline Michigan (Etats Unis)
- Topline Mexico (Mexique)
- Topline Tianjin (Chine)
- Topline Shangai (Chine)
- Omega 10 (France)

Par ailleurs, au cours de l'exercice 2016, PSB INDUSTRIES a souhaité simplifier ses structures juridiques avec la liquidation du groupement d'intérêt économique PSB Trésorerie et la fusion de C+N Mexico et de C+N Spectracoat respectivement dans CEICA Plasticos et C+N Packaging.

### 2.1.6. Perspectives 2017 et moyen terme

#### **Le pôle Luxe & Beauté**

L'année 2016 a été une année d'intégration avec l'acquisition du Groupe Topline en février 2016 et de challenges avec la rationalisation de notre empreinte industrielle et des enjeux sites spécifiques. 2017 sera une année de redéploiement au travers :

- de la poursuite des synergies commerciales et industrielles issues de l'intégration de Topline (incluant néanmoins l'arrêt de certains contrat Topline comme anticipé),
- du renforcement de l'excellence industrielle du Groupe au travers notamment d'investissements importants,
- du déploiement d'effort marketing et innovation en soutien à une équipe commerciale renforcée et désormais présente sur 3 continents.

#### **Le pôle Santé & Industrie**

Au cours de l'année 2016, le pôle Santé & Industrie a poursuivi l'intégration des activités Plastibell et les initiatives de développement en particulier sur les marchés Santé et aéronautique, nécessitant un temps de mise sur le marché de plusieurs années. Le pôle a par ailleurs renforcé ses capacités de production dans le secteur de la Santé avec d'importants investissements en France. L'année 2017 donnera la priorité à la rationalisation de l'organisation industrielle du pôle en France et aux Amériques ainsi qu'à la poursuite du développement commercial renforcé par une dynamique innovation ambitieuse. Au cours de l'année 2017, le pôle Santé & Industrie continuera à infléchir son activité Industrie traditionnelle au profit d'activités à plus forte valeur ajoutée (domotique, aéronautique, etc.) et de l'activité Santé.

#### **Le pôle Agroalimentaire & Distribution**

L'année 2016 a été une année particulière avec une baisse significative de l'activité. L'année 2017 sera une année tournée vers le retour à la croissance organique. Dans cet environnement complexe, le pôle Agroalimentaire & Distribution pourra compter sur son savoir-faire et ses fondamentaux renforcés ces dernières années : innovation, connaissance des matériaux, croissance décarbonée, outil industriel performant. L'année 2017 devrait être une année de transition en termes d'activité avec une recomposition partielle du portefeuille client permettant au pôle de bénéficier d'une nouvelle dynamique.

#### **Le pôle Chimie de Spécialités**

Le pôle Chimie de spécialités après une année 2016 qui a connu un bon niveau anticipe une réduction limitée de son volume d'activités historiques en particulier sur le marché de l'éclairage traditionnel et en parallèle une montée progressive des applications de niches à forte valeur ajoutée. Le pôle accélérera les investissements et les développements sur les marchés de niche (Saphir haut de gamme, CMP, Polissages, Céramiques et Composites) et continuera son développement en Asie.



## Le Groupe

L'année 2017 sera la quatrième année du plan Ambition 2020. Au cours de l'année 2017, priorité sera donnée à :

- l'intégration du Groupe Topline et le développement des synergies industrielle et commerciale, le déploiement d'une stratégie marketing et innovation offensive et la mise en œuvre d'un programme d'investissement ambitieux au sein du pôle Luxe & Beauté,
- l'accélération de la transformation du pôle Santé & Industrie au plan industriel et un renforcement de l'innovation,
- le retour à la croissance organique du pôle Agroalimentaire & Distribution,
- l'accélération du redéploiement de l'activité sur les oxydes spéciaux et les nouveaux marchés de niches à travers une accélération de nos activités innovations pour le pôle Chimie de Spécialités,
- le déploiement d'une nouvelle dynamique RSE,
- la poursuite du déploiement des organisations transverses (achats, finance, informatique, innovation, etc.)

Dans un contexte macro-économique incertain, le Groupe, présent sur quatre marchés et sur l'ensemble des continents est confiant dans sa capacité au cours de l'année 2017 à maintenir ses positions tout en préparant l'avenir afin de pouvoir profiter des opportunités de marchés.

La bonne maîtrise du fonds de roulement, des investissements maîtrisés et une rentabilité opérationnelle de qualité devront permettre au Groupe de continuer son désendettement à périmètre constant et d'assurer son développement le cas échéant.

Le Groupe, doté de marques fortes, présent sur les marchés porteurs en croissance, fort d'un savoir-faire reconnu, poursuivra sur 2017 la mise en place de son plan Ambition 2020, axé sur une stratégie de croissance profitable rassemblant les objectifs suivants :

- Rendre nos clients heureux,
- Conforter notre leadership, nos marques, notre expertise et nos compétences,
- Atteindre un niveau de 13% de ROCE (ROCE = Résultat Opérationnel après impôt rapporté aux Capitaux Employés),
- Doubler le chiffre d'affaires sur nos marchés stratégiques à travers :
  - o Des acquisitions en France et à l'international,
  - o Des investissements ciblés,
  - o Une politique dynamique d'innovation.



## 2.2 Comptes sociaux de la Société

PSB INDUSTRIES assure depuis le 1er décembre 2012 les prestations de services de conseil, d'animation et d'assistance au profit des sociétés du Groupe.

### 2.2.1. Compte de résultat et bilan de PSB INDUSTRIES SA

Les comptes sociaux clos au 31 décembre 2016 de PSB INDUSTRIES SA, holding du Groupe PSB INDUSTRIES, se caractérisent par :

- Une situation nette de 63,0 millions d'euros, en augmentation de 90,9% par rapport au 31 décembre 2015 (33,0 millions d'euros) du fait du résultat net dégagé sur l'exercice 2016 à hauteur de 37,2 millions d'euros (8,1 millions d'euros en 2015) diminué du dividende 2015 versé en 2016 à hauteur de 7,3 millions d'euros.
- Un excédent financier net représentant 18,9 millions d'euros (à comparer à une dette nette en 2015 de 15,3 millions d'euros), composée principalement d'un emprunt de 48,6 millions d'euros, d'un emprunt obligataire de 30 millions d'euros, de prêts à des filiales détenues indirectement à 100% de 95,1 millions d'euros et de trésorerie et équivalent pour un montant de 2,4 millions d'euros. La forte appréciation de la situation financière est due à une politique de dividende mère fille sur 2016 adaptée à la nouvelle politique de financement des filiales désormais financées pour partie par PSB INDUSTRIES SA pour les financements liés aux acquisitions et besoin en fond de roulement.

L'actif immobilisé, 89,0 millions d'euros au 31 décembre 2016 (74,7 millions d'euros au 31 décembre 2015), est essentiellement constitué des immobilisations financières, c'est-à-dire des titres détenus dans Texen SAS (holding du pôle Luxe & Beauté), CGL Pack Service SAS (holding du pôle Agroalimentaire & Distribution), Baikowski SAS (holding du pôle Chimie de spécialités) et DTP Holding SAS (holding du pôle Santé & Industrie) ainsi que des prêts moyen long terme accordés aux filiales directes et indirectes. La valeur brute des immobilisations financières est constituée par le coût historique d'achat. A la clôture de l'exercice, le coût d'acquisition, compris dans le coût d'achat historique, est comparé à la valeur d'inventaire, la plus faible de ces deux valeurs étant retenue au bilan.

Le résultat d'exploitation est une perte de 0,3 million d'euros (0,5 million d'euros en 2015). Cette perte opérationnelle signifie qu'en tant que holding, PSB Industries SA ne refacture pas tous ses coûts de fonctionnement au travers de « Management fees » à ses filiales.

Le résultat financier est un revenu de 36,5 millions d'euros, montant essentiellement constitué des dividendes perçus des filiales (9,6 millions d'euros en 2015).

L'exercice 2016 dégage un résultat net après impôt de 37,2 millions d'euros en forte augmentation (29,1 millions d'euros) par rapport à l'exercice 2015 où celui-ci s'établissait à 8,1 millions d'euros.

L'exercice 2016 a été marqué par un revenu pour partie non récurrent lié aux dividendes perçus pour un montant de 37,0 millions d'euros (7,0 millions d'euros en 2015) et un résultat de change de 0,9 millions d'euros non récurrent en baisse de 1,7 millions d'euros par rapport à 2015.

### 2.2.2. Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quarter du Code général des impôts, la somme de 40 319 euros, relative à des dépenses visées à l'article 39-4 du Code général des impôts a été réintégrée dans le résultat fiscal.

### 2.2.3. Délais de paiement fournisseurs

<b>Dettes fournisseurs (en milliers d'euros)</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Dont factures non parvenues	123	656
Dettes échues		
Délai compris entre 0 et 30 jours	258	363
Délai compris entre 30 et 60 jours	97	86
<b>Total</b>	<b>478</b>	<b>1 105</b>





## 2.2.4. Evénements significatifs

Au cours de l'année 2016, PSB Industries SA a exercé son rôle de holding animatrice. A ce titre, elle fournit de nombreuses prestations administratives, commerciales et stratégique à ses filiales et a assuré pour partie le financement des acquisitions et du besoin en fond de roulement de ses filiales. PSB INDUSTRIES SA a eu recours à de l'endettement externe en utilisant une tranche disponible de son crédit syndiqué à hauteur de 30 millions d'euros. PSB INDUSTRIES afin de mettre en cohérence sa structure financière avec son rôle de holding animatrice a procédé à la remontée exceptionnelle de dividendes vis-à-vis de ses filiales à hauteur de 37,0 millions d'euros.

L'assemblée générale du 29 avril 2016 a nommé Union Chimique SC administrateur pour 4 ans. Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration est composé de 8 membres : Monsieur Olivier Salaun (Président), Madame Carine Salvy (Administrateur référent), Monsieur François Xavier Entremont, Madame Claire Fosse, Monsieur Cyril de Mont-Marin, Monsieur Gérard Séguret et les sociétés Provendis SA et Union Chimique SC.

Le Conseil d'administration du 29 avril 2016 a décidé l'attribution de 16 300 actions gratuites de performance, soumises à des critères de performance, à échéance avril 2019 et 2020.

## 2.2.5. Activités et Résultats des filiales et sociétés contrôlées

Les chiffres d'affaires et résultats des filiales et sous-filiales, par ailleurs toutes comprises dans le périmètre de consolidation, sont mentionnés dans notre annexe Comptable et sont repris ci-dessous :

<b>En euros</b>	<b>Baikowski</b>	<b>CGL Pack Service</b>	<b>DTP Holding</b>	<b>Texen</b>
Capital	4 210 625	2 000 000	3 000 000	4 000 000
Capitaux propres autres que le capital	16 015 665	4 150 411	363 302	19 268 868
Quote-part de capital détenue (%)	100	100	100	100
Chiffres d'affaires en 2016	34 965 965	3 283 326	6 370 006	309 000
Résultat en 2016	4 011 873	3 331 013	539 456	5 783 647
Valeur d'inventaire brute des titres détenus	10 736 465	3 803 556	20 836 816	13 333 095
Valeur d'inventaire nette des titres détenus	10 736 465	3 803 556	20 836 816	13 333 095
Dividendes encaissés en 2016	3 503 240	3 500 000	-	30 031 008
Prêts et avance accordés	6 217 889	- 4 873 000	4 950 394	39 661 008
Cautions et avals donnés	-	-	-	-

L'activité de PSB Industries SA, telle que décrite notamment par pôle aux chapitres 2.1.1.1 et suivants, représente la synthèse de leur activité.

## 2.2.6. Dividendes

Le chapitre 5.4.3 du présent Rapport Financier Annuel précise le montant du dividende versé au cours des cinq derniers exercices.

## 2.2.7. Perspectives

En 2017, PSB Industries SA aura le même type de sources de revenus et de charges que celles connues en 2016, hormis la remontée de dividende exceptionnelle de 2016.





## 2.3 Mandats et fonctions exercés par les mandataires sociaux

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration se compose de :

- Monsieur Olivier Salaun (Président)
- Monsieur François Xavier Entremont
- Madame Claire Fosse (\*)
- Madame Carine Salvy (Administrateur référent) (\*)
- Monsieur Cyril de Mont-Marin (\*)
- Monsieur Gérard Séguret (\*)
- Provendis SA
- Union Chimique SC(\*)

(\*) Ces administrateurs ont été considérés comme indépendants par le Conseil d'administration du 28 juillet 2016.

### 2.3.1. Administrateurs personnes physiques membres au 31/12/2016 et au 31/12/2015

Président du Conseil d'Administration	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Olivier Salaun</b>	45 ans	Française	09/10/2012	2019 (statuant sur les comptes 2018)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Directeur général		PSB INDUSTRIES, MAYET, CEICA INDUSTRIE, C+N Poland, Topline France, Topline Mexico		
Administrateur		PSB INDUSTRIES, INP Pagora, Medef 74, Club des Entreprises de l'Université Savoie Mont-Blanc,		
Gérant		SCI Casador		
Directeur		Baikowski Japan Corp (Japon)		
Président		Mar-Lee (USA), Topline Michigan (USA), Topline Products (USA), C+N Packaging (USA), Topline Tianjin (Chine)		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Président		Association Technique de l'Industrie Papetière (ATIP)		
Vice-président		Ahlstrom Food		
Président du Conseil d'administration		Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS		
Administrateur		Ahlstrom Tampere (Finlande)		
Directeur du Conseil d'administration		Ahlstrom Yulong (Chine)		
Directeur général		Ahlstrom Specialties		
Gérant		PSB Services		



Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Carine Salvy</b>	42 ans	Française	2014	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Administrateur		NSC Groupe, Séché Environnement, TIGF Investissements, Réseau Entreprendre Haute-Savoie		
Gérante		CALLA Consult		
Associée		Associés en Gouvernance		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Administrateur		Poweo Direct Energie, Groupe ERAS		
Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Cyril de Mont-Marin</b>	45 ans	Française	2014	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Associé Gérant Membre du Comité Exécutif Directeur Général Gérant Membre du Comité d'orientation		Rothschild & Cie, Rothschild & Cie Banque, RCB Partenaires Rothschild & Cie Montaigne Rabelais SCI Hipothicysabar Institut Aspen		
Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Gérard Séguret</b>	69 ans	Française	2014	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Gérant Membre Associés		SCI Sefrelin, SCI Segedom, SCI Sefrenica SAS CSH, SAS Néo Miam		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Directeur général Rhône Alpes Auvergne Bourgogne Administrateur		Société Générale CGA		



Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>François-Xavier Entremont</b>	45 ans	Française	2010	2019 (statuant sur les comptes 2018)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Président directeur général Cogérant Administrateur Président		Société Anonyme Gestion Immobilière et de Réalisation commerciale (Sagir) MB Investissement Financière Celinor Gustar Finance SAS		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Représentant permanent en tant qu'administrateur Administrateur		MB Investissement Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS		
Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Claire Fosse</b>	53 ans	Française	2014	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Adjointe du Directeur des Ressources Humaines - Membre de Direction Membre du conseil de surveillance		BANQUE BNP PARIBAS (SUISSE) SA - GENÈVE FCPE BNP PARIBAS ACTIONNARIAT MONDE		



## 2.3.2. Administrateurs personnes morales membres au 31/12/2016 et au 31/12/2015

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Provendis SA (Lux), représenté par Stéphane Rosnoblet (à partir du 26 mai 2015)</b>	48 ans	Française	2010	2018 (statuant sur les comptes 2017)
Autres mandats et fonctions en cours*		Noms des sociétés		
Membre et présidente (Provendis SA (Lux)) Membre du Conseil de Direction (Provendis SA (Lux)) Directeur général (Provendis SA (Lux)) Président Président du directoire et président de la société Membre du Conseil de Direction Directeur général Représentant de Provenca Novel au conseil de direction Représentant de SE Provenca, présidente Représentant de société d'exploitation Provenca, présidente  Représentant de Provendis SA (Lux), présidente Représentant de Provendis SA (Lux), directeur général Gérant Administrateur et président du conseil Membre du directoire	Société d'exploitation Provenca Comptoir Savoyard de Distribution (CSD) Douvaine Distribution, Duparc et Geslin, Alpadistri, Val 4 Genevois Distribution Provenca Novel, Proxima Comptoir Savoyard de Distribution (CSD) Société d'exploitation Provenca , Val 4 Société d'exploitation Provenca CDIS Duparc et Geslin, Procared, Douvaine Distribution, Genevois distribution Alpadistri, Val 4 SNC Provendis Services Société Anonyme Sportive Professionnelle Grenoble Foot 38 Provendis SA (Lux)			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années*		Noms des sociétés		
Président  Vice-président du conseil de surveillance Directeur général  Administrateur Représentant de Provendis SA (Fr), président Représentant de Provendis SA (Fr), directeur général Représentant de Provenca Novel, président Représentant de SE Provenca au Conseil d'administration Représentant de SE Provenca, directeur général  Administrateur (Provendis SA (Lux)) Représentant de SE Provenca, Présidente  * : de Provendis SA (Lux) ou son représentant	Bernard, Duparc et Geslin, Proxima, Rochette Distribution, Val 4, Provenca Novel Comptoir Savoyard de Distribution (CSD) CDIS, Provendis SA (Fr), Val 4, Procared, Mitaz Distribution, Provenca Novel Baikowski SAS, CGL Pack Service SAS, Texen SAS Ets Bertholon frères, La Novaz Distribution Douvaine Distri SAS Bernard CDIS CDIS  Comptoir Savoyard de Distribution (CSD) Rochette Distribution			



## 2.3.3. Administrateurs personnes morales membres au 31/12/2016

Administrateur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
Union Chimique SC représentée par Jean Guittard	60 ans	Française	29 avril 2016	2020 (statuant sur les comptes 2019)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Président	Abyla SAS, Aerochem SAS, Brisson 14 SAS, Brisson 15 SAS, Calorie Fluor SAS, Composite Distribution SAS, Euomere SAS, Resipol, Gazechim SAS, Gazechim froid SAS, Gazechim composites SAS, Gazechim plastics France SAS, Gaz Technologies SAS, H2G SAS, Groupe Gazechim composites SAS, Groupe Gazechim froid SAS, Groupe Gazechim gaz SAS, Groupe Gazechim plastiques SAS, Groupe Gazechim services SAS			
Président du Directoire	Union Chimique participation SA			
Président du Conseil d'administration	Brisson 3 SA			
Directeur	Gazechim composites UK, Gazechim plastics UK, Mouldlife Limited			
Gérant	Union Chimique SC, Union Chimique et financière SC, Immo G SC, Immogroupe G SCI, MC Technics, GRP4U, RESICOM, Brands			
Administrateur Président	Multigas			
Administrateur	CIC Sud Ouest, Imatec, Refrigerant Italia, Gazechim plastics Romania, Rompolimer composites			
Administrateur unique	Gazechim composites Iberica, Gazechim plastics Iberica, Kimikal, Gazechim plastics Italia, Gruppo Gazechim italia			
Administrateur délégué	MC Technics			
Membre du Board	Harp International Holding, Harp International, Gazechim plastics Norden			
Membre et Président du Board	Gazechim composites Norden			
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Président	Brisson 12 SAS			



## 2.3.4. Censeurs membres au 31/12/2016

Censeur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Jacques Entremont</b>	77 ans	Française	2014	2019 (statuant sur les comptes 2018)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Administrateur Membre du conseil de surveillance		Société Anonyme de Gestion Immobilière et de Réalisation Commerciale (SAGIR) Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		
Censeur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Roger Rosnoble</b>	76 ans	Française	2014	2019 (statuant sur les comptes 2018)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Président du conseil de surveillance et membre Directeur général Président du conseil de surveillance, et membre Représentant de Provendis SA (Lux) membre, et président du conseil de direction (Provendis SA (Lux))  Représentant de Provendis SA (Lux) membre du conseil de direction		Provencia Novel, Proxima Société d'exploitation Provencia Provendis SA (Lux) Société d'exploitation Provencia  Comptoir Savoyard de Distribution (CSD)		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		
Président  Président suppléant Directeur général  Administrateur  Président (Provendis SA (Fr)) Directeur général (Provendis SA (Lux)) Président (Provendis SA (Lux))		Genevois Distribution, Thônes distribution, Chamtour, Société d'exploitation Provencia, Provencia Novel Stefano Alpadistri, Bernard, Douvaine distribution, Duparc et Geslin, Val 4, Provencia Anthy, Buis, de la Brunette, la Crusaz, Hélémanique, Latour, Margencel, des Mouettes, des Chauvets, du Puy Saint Martin, les Roses, Les Salines, Sodevim, de la Vénétie, le Vorgeray et de C. Pro, Provendis SA (Lux) Proved, Val 4, Procared Alpadistri, Val 4, Douvaine Distribution, Duparc et Geslin Genevois Distribution		

Censeur	Age	Nationalité	Date de nomination	Date d'échéance du mandat
<b>Vincent Dumontaux</b>	70 ans	Française	2016	2020 (statuant sur les comptes 2019)
Autres mandats et fonctions en cours		Noms des sociétés		
Directeur financier Membre du Comité de direction Membre du Comité de direction Stratégique  Membre du Board of directors		Groupe Gazechim, Union Chimique participation Eurostar Groupe Gazechim Composites, Groupe Gazechim Gaz, Groupe Gazechim Froid, Groupe Gazechim Plastiques Harp International Holding Limited Harp International Limited		
Mandats et fonctions échus au cours des 5 dernières années		Noms des sociétés		



## 2.4 Synthèse des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

### 2.4.1. Rémunérations attribuées aux mandataires sociaux

Pour Olivier Salaun – Président Directeur Général

	2016	2015
Rémunérations dues au titre de l'exercice	590 655	538 332
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions gratuites de performance attribuées au cours de l'exercice	1 801	4 720
<b>Total</b>	<b>590 655</b>	<b>543 052</b>

	2016		2015	
	dus	versés	dus	versés
Rémunération fixe	335 000	335 000	277 830	277 830
Rémunération variable***	224 800	129 534*	236 155	213 884*
Rémunération exceptionnelle	-	50 000	-	50 000
Jetons de présence	20 500	17 500	20 500	24 500
Avantages en nature**	10 355	10 355	3 847	3 847
<b>Total</b>	<b>590 655</b>	<b>542 389</b>	<b>538 332</b>	<b>570 061</b>

\* le solde de la rémunération variable de l'année N-1 et acompte rémunération variable de l'année N

\*\* les avantages en nature concernent la mise à disposition d'un véhicule de fonction

\*\*\* pour l'exercice en cours, la rémunération variable est un estimé

Les rémunérations sont présentées en salaire brut avant cotisations sociales patronales

La rémunération variable de Monsieur Salaun est attribuée pour 25% en fonction de critères qualitatifs et pour 75% de critères quantitatifs (50% en fonction de l'évolution de l'EBITA, 15% en fonction de l'évolution des flux de trésorerie et 10% en fonction de la croissance d'activité). Celle-ci est revue par le comité des rémunérations et approuvée par le Conseil d'administration.

### 2.4.2. Jetons de présence perçus par les membres du Conseil d'administration

En euros	2016	2015
François-Xavier Entremont	23 000	23 000
Alain Wirth	0	19 000
Majest SC	0	17 500
Provendis SA	12 500	10 250
Gérard Seguret	23 500	24 000
Cyril de Mont-Marin	15 500	10 500
Carine Salvy	30 000	24 000
Claire Fosse	20 500	18 500
Union Chimique SC	5 500	-
<b>Total</b>	<b>130 500</b>	<b>146 750</b>



### 2.4.3. Bons de Souscription d'actions et Actions de Performance des mandataires sociaux

#### **Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes**

Le Conseil d'administration du 6 février 2014, conformément à la délégation de compétence que lui a conféré l'assemblée générale du 27 mai 2013 a décidé d'émettre des Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes. Dans ce cadre, la société a émis 3 000 bons au profit de Monsieur Olivier Salaun au prix de souscription de 2,07 € le bon. Chaque bon donne le droit de souscrire à une action PSB au prix de 34,53 euros l'action. Les bons sont exerçables jusqu'au 31 décembre 2017 pour 1 500 à compter du 1er août 2015 et pour 1 500 à compter du 1er août 2016.

Au cours de l'exercice 2015, Monsieur Olivier Salaun a exercé les 1500 bons de souscription exerçables depuis le 1er août 2015 (sans création d'actions nouvelles). Au cours de l'exercice 2016, Monsieur Olivier Salaun n'a exercé aucun bon de souscription. Au 31 décembre 2016, il dispose de 1 500 bons de souscription exerçables jusqu'au 31 décembre 2017.

#### **Actions de Performance**

Dans le cadre de l'article L.225-197-1 et suivant du Code du commerce et des autorisations votées en Assemblées Générales, le Conseil d'administration attribue des actions gratuites de performance à ses mandataires sociaux et à certains salariés de PSB INDUSTRIES.

Ces attributions ont pour objectif d'encourager la réalisation des objectifs long terme de PSB INDUSTRIES et la création de valeur qui doit en découler pour les actionnaires. L'acquisition définitive des actions est soumise à des conditions de performance.

Les critères de performance portent sur la totalité des actions attribuées. Ils prennent en compte pour partie l'évolution de la rentabilité opérationnelle consolidée, pour partie l'évolution du retour sur capitaux employés et enfin l'évolution de la performance boursière de PSB Industries par rapport au marché.

Le Conseil d'administration considère que ces trois critères, appréciés sur une période de trois exercices pleins sont complémentaires, conformes aux objectifs long terme de PSB INDUSTRIES et sont de nature à favoriser une croissance durable et profitable de PSB INDUSTRIES. Ils sont exigeants mais demeurent motivants pour les bénéficiaires.

Pour que la totalité des actions attribuées gratuitement, au titre des trois critères, puisse être acquise par les bénéficiaires au terme de la période d'acquisition, des niveaux de performance définis par le Conseil d'administration mais non rendus publics pour des raisons de confidentialité doivent être atteints ou dépassés. En deçà de ces niveaux, l'attribution est dégressive voire nulle en cas de non atteinte de niveaux minimum fixés par le Conseil d'administration.

Les actions ne sont définitivement acquises qu'au terme d'une période de 3 ans suffisamment longue pour pouvoir apprécier la performance réalisée.

Au 31 décembre 2016, le Président Directeur Général bénéficie :

- de 1 500 Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes non levés exerçables jusqu'au 31 décembre 2017,
- de 3 000 actions gratuites de performance au maximum soumises à des conditions de performance, avec une période d'acquisition se terminant le 7 novembre 2018.
- de 1 200 actions gratuites de performance au maximum soumises à des conditions de performance, avec une période d'acquisition se terminant le 30 avril 2019.
- de 4 000 actions gratuites de performance au maximum soumises à des conditions de performance, avec une période d'acquisition se terminant le 29 avril 2020.





#### 2.4.4. Engagement de retraites et autres avantages des mandataires sociaux

	<b>Mandat</b>
Olivier Salaun – Président Directeur Général	du 09/10/2012 à 2019 (statutant sur les comptes 2018)
Contrat de travail	non
Régime de retraite supplémentaire	oui
Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	oui
Indemnités relatives à une clause de non concurrence	non

Les dirigeants mandataires sociaux de PSB INDUSTRIES bénéficient du même régime de retraite complémentaire et supplémentaire que celui des cadres de PSB Industries SA.

Monsieur Olivier Salaun est le seul mandataire social à exercer une fonction exécutive de dirigeant au sein de la société. Les autres mandataires sociaux de PSB Industries SA, non exécutifs, ne bénéficient d'aucun engagement retraite et autres avantages au titre de leurs mandats.

Les modalités de calcul des indemnités de révocation de Monsieur Salaun sont détaillées au 2.9.9.



## 2.5 Opérations sur titres

---

### 2.5.1. Actionnariat salarié

Au 31 décembre 2016, la part du capital détenue par les salariés représente, à la connaissance de la société, moins de 0,1% du capital et des droits de vote.

Au 31 décembre 2016, le Président Directeur Général bénéficie de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes et d'attributions d'actions gratuites. Ces instruments seront alloués par la société à travers des acquisitions de titres sur le marché. Le nombre de BSA non levés est de 1 500 et le nombre d'actions de performance non acquises s'élève à 8 200.

Au 31 décembre 2016, certains collaborateurs de PSB INDUSTRIES bénéficient d'attributions d'actions gratuites de performance. Ces instruments seront alloués par la société à travers des acquisitions de titres sur le marché. Il s'agit d'une part de 12 900 actions gratuites de performance au maximum soumises à des conditions de performance, avec une période d'acquisition se terminant le 7 novembre 2018, et d'autre part de 11 100 actions gratuites de performance au maximum soumises à des conditions de performance, avec une période d'acquisition se terminant le 30 avril 2019.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous informons qu'aucune fraction du capital de la Société n'était détenue au 31 décembre 2016 par des salariés de l'entreprise ou des sociétés liées dans le cadre du plan d'épargne entreprise prévu par les articles L.3332-1 à L.3334-16 du Code du travail et dans le cadre des fonds communs de placement d'entreprise, régis par le chapitre 3 de la Loi du 23 décembre 1988.

L'information réglementaire sur la répartition du capital de la Société est présentée au 5.3 du présent Rapport Financier Annuel.

### 2.5.2. Programme de rachat d'actions

En application des articles L.225-209 et L.225-211 du Code de commerce et suivant l'autorisation des assemblées générales du 22 mai 2015 et du 29 avril 2016, il est précisé qu'au cours de l'exercice 2016, la Société a procédé aux opérations suivantes :

- 71 400 titres ont été acquis dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 69 090 titres ont été vendus dans le cadre du contrat de liquidité ;
- 7 500 titres ont été acquis dans le cadre de la couverture des plans de remise d'actions de la Société en cas d'exercice de droits attachés donnant droit de quelque manière à l'attribution d'actions de la Société.

Au 31 décembre 2016, la Société détient 27 115 de ses actions, représentant 0,74% du capital de la Société. La société détient 19 615 actions au titre de son contrat de liquidité et dans le cadre de la couverture des plans de remise d'actions décrits ci-dessus. Chaque action possède une valeur nominale de 2 euros. Au 31 décembre 2016, la valeur de marché des actions auto-détenues s'élevait à 1 369 308 euros.



## 2.6 Rapport social, sociétal et environnemental

### NOTE METHODOLOGIQUE

#### Périmètre de consolidation

Les effectifs concernent la totalité du personnel présent au 31 décembre 2016 sur l'ensemble des filiales de PSB Industries consolidées par intégration globale.

Ce rapport exclut les sociétés mises en équivalence du Groupe (Baikowski Japan, Baikowski Korea et Alko).

Il a été décidé, dans un souci de comparabilité avec les données publiées lors des prochains exercices, d'intégrer les informations relatives aux 6 entités Topline (pôle Luxe & Beauté) acquises en janvier 2016 dès cette année sur tout l'exercice 2016 (12 mois).

Les indicateurs environnementaux couvrent uniquement les impacts des sites de production. L'impact environnemental des sièges administratifs et des bureaux commerciaux n'est pas intégré dans le périmètre de consolidation.

	Informations sociales	Informations environnementales
Nombre de filiales intégrées dans le périmètre de consolidation	29	23

#### Choix des indicateurs

Le choix des indicateurs sociaux présentés répond à la politique de gestion des ressources humaines de PSB Industries concernant le suivi des effectifs et des performances sociales, et tient compte des spécificités locales. Le choix des indicateurs environnementaux présentés permet de suivre la performance environnementale du Groupe sur ses enjeux environnementaux majeurs. Ces indicateurs sont pertinents vis-à-vis de l'activité du Groupe.

Un travail de définition des émissions de gaz à effet de serre a été mené par le Groupe en 2016 afin d'harmoniser les méthodologies utilisées par les sites.

#### Référentiel de remontée des données

Des outils communs de collecte des données ont été mis en place depuis 2012 pour faciliter la remontée des données :

- Données sociales : une liasse spécifique du système de remontée des données financières dans l'outil de consolidation permet de collecter les indicateurs sociaux. Cet outil permet également de collecter l'information sociale nécessaire au reporting mensuel à destination des ressources humaines du Groupe. Il s'agit notamment du suivi des indicateurs relatifs à la sécurité, aux effectifs, aux entrées et aux sorties de personnel, au nombre d'intérimaires et à l'absentéisme.
- Données environnementales : les indicateurs environnementaux présentés dans ce rapport sont en grande partie collectés à partir de l'outil de consolidation du Groupe mais aussi sous un format Excel harmonisé (informations qualitatives).

#### Précisions et limites méthodologiques

Les méthodologies utilisées pour certains indicateurs sociaux et environnementaux peuvent présenter des limites du fait de l'absence de définitions communes au niveau national et international, de la représentativité des mesures effectuées ou bien des modalités pratiques de collecte et de saisie de ces informations. C'est pourquoi certaines définitions d'indicateurs sont précisées.

#### Effectifs

Les effectifs indiqués dans le paragraphe 2.6.1.1 Emploi concernent la totalité du personnel présent au 31 décembre 2016, incluant les salariés avec un contrat à durée indéterminée et à durée déterminée, hors contrats de



professionnalisation, hors contrats d'apprentissage, hors stagiaires, hors intérimaires, hors VIE.

Concernant la répartition de l'effectif par genre et par âge, les ratios mentionnés ne prennent pas en compte les filiales du Groupe situées aux Etats-Unis où la législation ne permet pas de suivre ces informations.

### **Maladies professionnelles**

Les chiffres concernant les maladies professionnelles portent sur un périmètre France. En effet, le concept de reconnaissance auprès de l'employeur des maladies professionnelles qui s'applique en France ne se retrouve pas dans la plupart des pays dans le monde.

### **Salariés handicapés**

Concernant le nombre de salariés handicapés, les chiffres mentionnés représentent l'effectif total des personnes handicapées déclarées rapporté à l'effectif fin de période. Ces chiffres fournissent la meilleure information possible sur l'intégration des personnes handicapées dans les entreprises de PSB Industries. Nous ne considérons pas pertinent de fournir un périmètre de couverture de cet indicateur, dans la mesure où certaines entités ne peuvent être en mesure de le collecter en raison de contraintes réglementaires locales.

### **Formation**

Il s'agit des formations externes et internes imputables ou non imputables, comptabilisées sur la base des feuilles de présence signées. Les formations dispensées au titre du CPF (Compte Personnel de la Formation) sont intégrées.

### **Emissions de gaz à effet de serre**

Il s'agit des émissions de scope 1 (émissions directes) et de scope 2 (émissions à énergie indirecte). Le calcul se base sur les données d'énergie consolidée par site, en ajoutant le facteur de conversion de l'ADEME.

En 2016, un travail d'identification a été mené pour identifier, en interne, les éléments de la chaîne de valeur du scope 3, il concerne : les énergies (gaz, électricité, fioul), le calcul des entrants (matières plastiques, composants, ...), la consommation des produits chimiques, la prise en compte des emballages (cartons, plastiques...), les frets de réception d'expédition et de sous-traitance, les déplacements du personnel, les déchets et fuites de fluides, ainsi que les immobilisations (bâtiments, machines et périphériques).

### **Consolidation et contrôles internes**

La direction financière de PSB Industries assure la consolidation des données sociales et des données environnementales, sur la base des informations remontées par les filiales du Groupe. Elle réalise des contrôles de cohérence sur les données. Ces contrôles impliquent notamment des comparaisons avec les résultats de l'année précédente et le calcul de ratios spécifiques pour détecter les anomalies. Tout écart jugé significatif est investigué et, le cas échéant, corrigé.

– Exclusions :

- Biodiversité : PSB Industries n'est pas directement concerné sur les enjeux de protection de la biodiversité car les matières premières utilisées sont non risquées et les sites non exposés (aucun site en zone Natura 2000).

Aucune action spécifique en la matière n'a été mise en place.

- Adaptation au changement climatique : l'activité de PSB Industries n'est pas soumise de manière forte aux enjeux d'émissions de gaz à effet de serre et les sites ne sont pas localisés, à notre connaissance, dans des zones de contraintes climatiques fortes.
- Utilisation des sols : le Groupe ne fait aucun rejet dans les sols, du fait de ses activités.
- Lutte contre le gaspillage alimentaire : compte tenu de la nature des activités du Groupe PSB Industries, l'information relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire n'est pas pertinente. Le Groupe recense un seul site ayant une seule cantine gérée en interne, soit 8% des effectifs du Groupe qui sont utilisateurs de cette cantine.



- Economie circulaire : S’inscrivant dans le cadre du développement durable, l’économie circulaire consiste à produire en limitant le gaspillage des matières premières, d’eau et d’énergie. PSB Industries répond en partie à cet enjeu via l’éco-conception des produits réalisés dans certaines usines du Groupe mais n’est pas soumis dans sa totalité de par la nature de ses autres activités. Toutefois, sur l’ensemble de ses sites industriels, le Groupe s’efforce de mettre en place des mesures pour réduire ses consommations d’eau et d’énergie.

**LANCEMENT D’UNE DEMARCHE RSE GROUPE**

Le Groupe PSB Industries a pris l’initiative fin 2016 de lancer une initiative forte autour des thèmes de la RSE. La volonté du Groupe est de fixer ses propres priorités, de prendre en compte ses parties prenantes et de démontrer une attitude responsable face aux enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux. Un comité RSE a été créé pour piloter cette démarche structurante pour PSB Industries. Il est constitué de représentants de chacun des pôles, volontaires et engagés, sous le sponsoring d’un membre du COMEX et l’accompagnement d’un cabinet de conseil. Ce comité est à la fois acteur et relais pour que le rayonnement RSE du Groupe soit le plus impactant possible dans l’organisation, dans les politiques et le management de l’entreprise au quotidien et dans la durée. L’objectif pour 2017 est de formuler un diagnostic complet des actions RSE menées par le Groupe, de proposer une matrice de matérialité qui définira les enjeux communs à tous les pôles du Groupe.

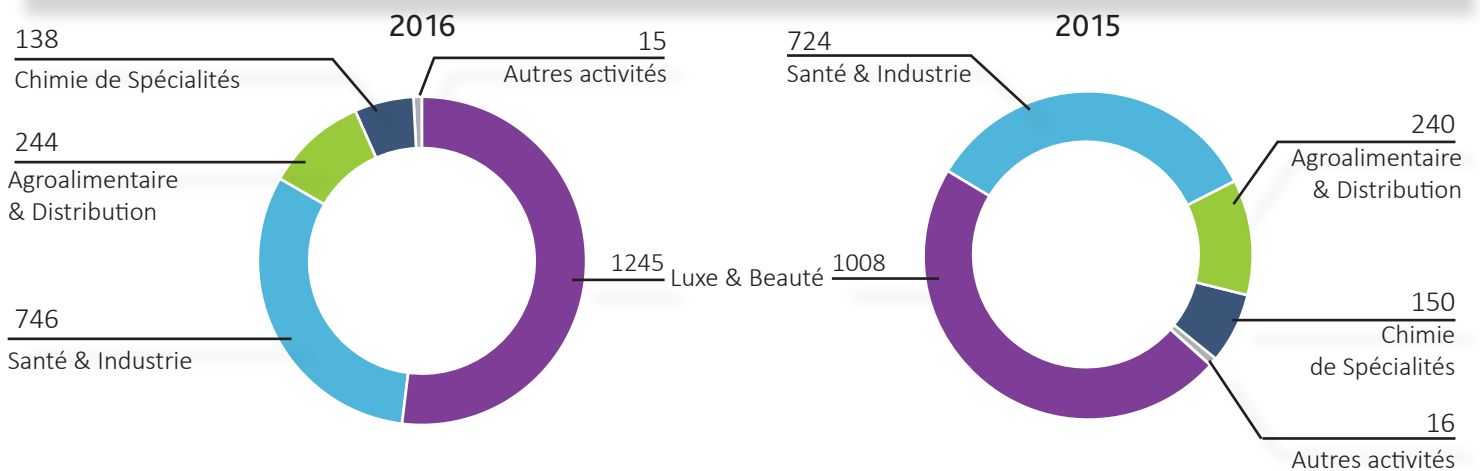
2.6.1. INFORMATIONS SOCIALES

2.6.1.1. Emploi

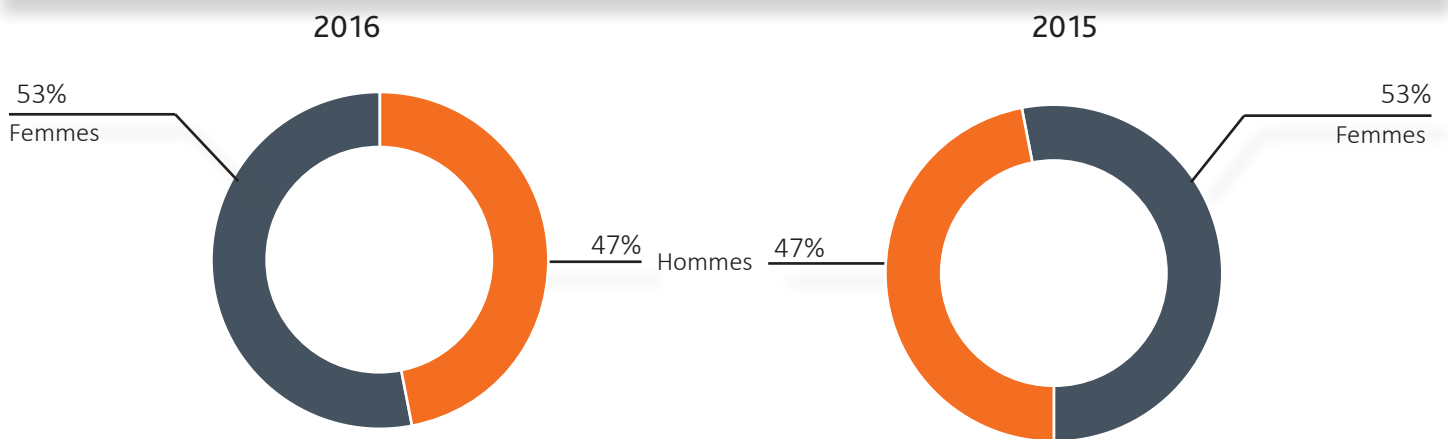
– **Effectif total et répartition des salariés par genre, par âge et par zone géographique**

En 2016, PSB Industries comptait 2 388 collaborateurs (hors intérimaires). En 2015, l’effectif était de 2 138 collaborateurs.

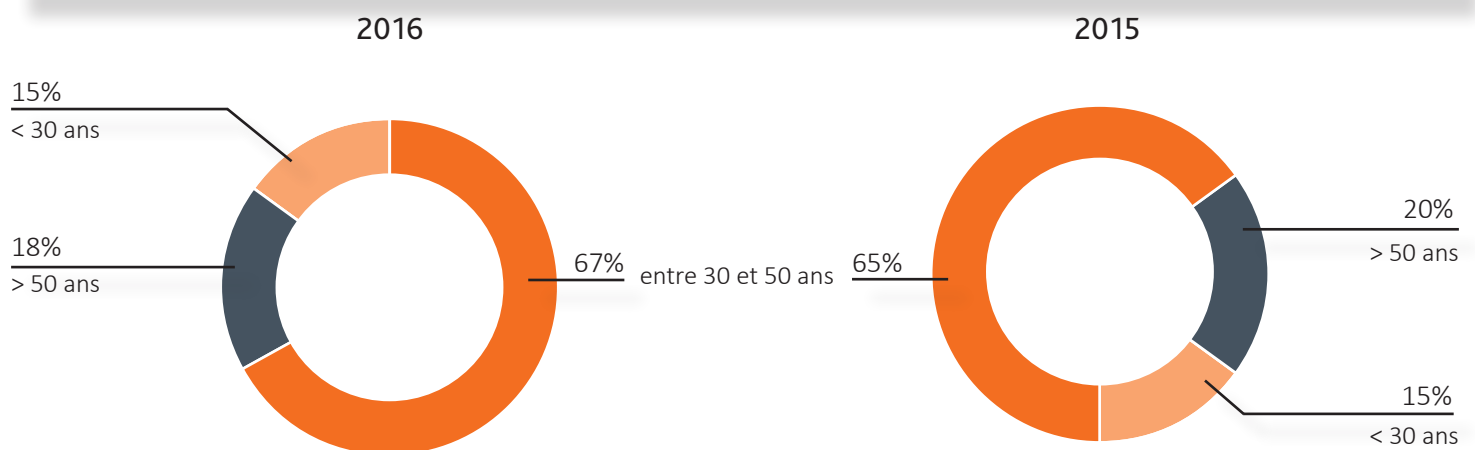
**Répartition des effectifs par métier**



## Répartition des effectifs par genre hors USA

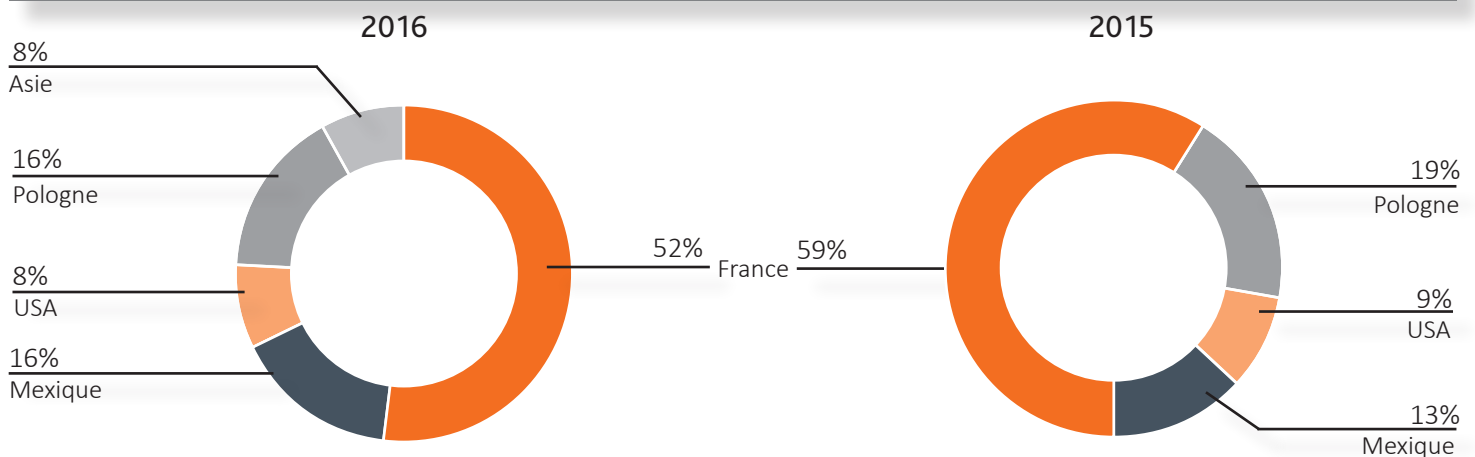


## Répartition des effectifs par âge hors USA

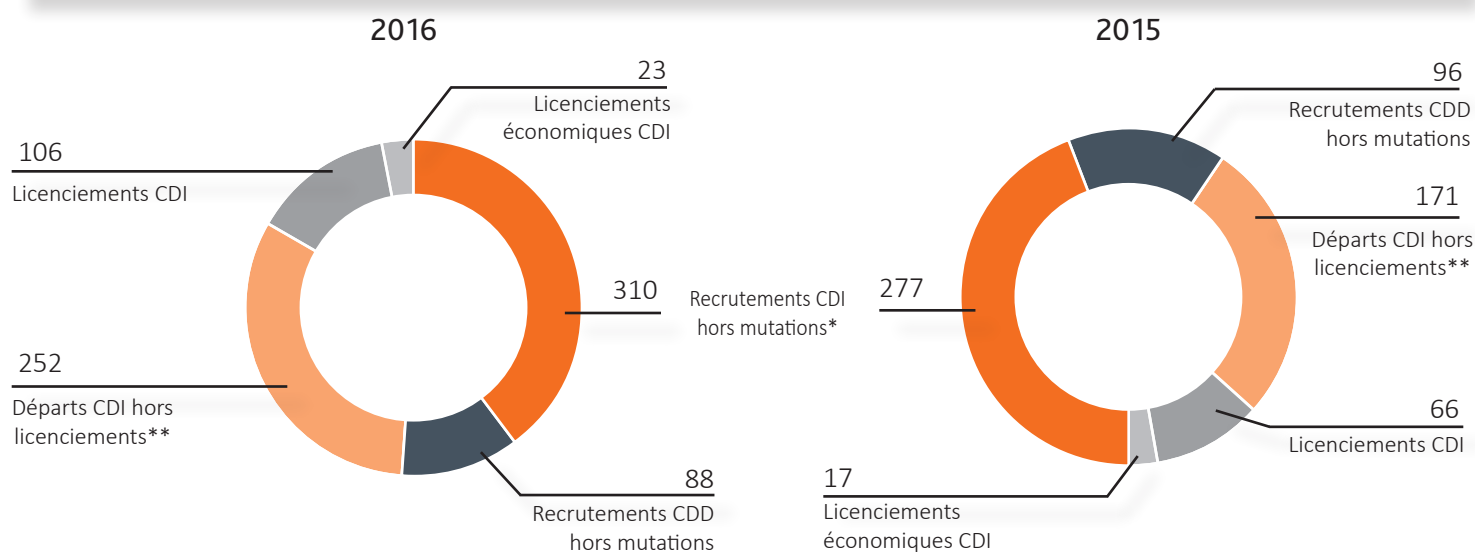


L'âge moyen de l'effectif en 2016 est de 40 ans (hors USA). Il est stable par rapport à 2015.

## Répartition des effectifs par région



## Embauches et licenciements



\*dont pour le pôle Santé & Industrie (Mexique) : 157 en 2016.

\*\*dont pour le pôle Santé & Industrie (Mexique) : 110 en 2016.

Le turnover de sortie des effectifs de PSB Industries est de 18,0% en 2016. Retraité du site mexicain du pôle Santé & Industrie, le turnover des effectifs est de 12,6%, en légère baisse par rapport aux années précédentes.

### Rémunérations et leur évolution

	2016	2015
Masse salariale hors charges (milliers d'euros)*	66 965	58 309

\*dont pour les entités Topline acquises en 2016 (pôle Luxe & Beauté) : 8 255 en 2016.

L'évolution de la masse salariale en 2016 par rapport à 2015 s'explique par l'évolution du périmètre de consolidation (intégration des entités Topline en 2016) et par la mise en place d'un régime Santé et Prévoyance pour les non cadres des entités françaises du pôle Luxe & Beauté.

66% des sociétés de PSB Industries sont concernés par un contrat d'intéressement et 63% par un contrat de participation.

#### 2.6.1.2. Organisation du travail

PSB Industries s'engage dans sa Charte Ethique à respecter les obligations légales et contractuelles en matière d'horaires de travail dans chacune de ses filiales. Le temps de travail est fonction du contexte local et de l'activité. Le nombre de salariés à temps partiel est de 61 en 2016 (59 en 2015).

##### – Intérim

	2016	2015
Effectif intérimaire (équivalent temps plein)	295	371
Dépenses totales d'intérim nettes de R.R.R. (milliers d'euros)	7 663	8 557



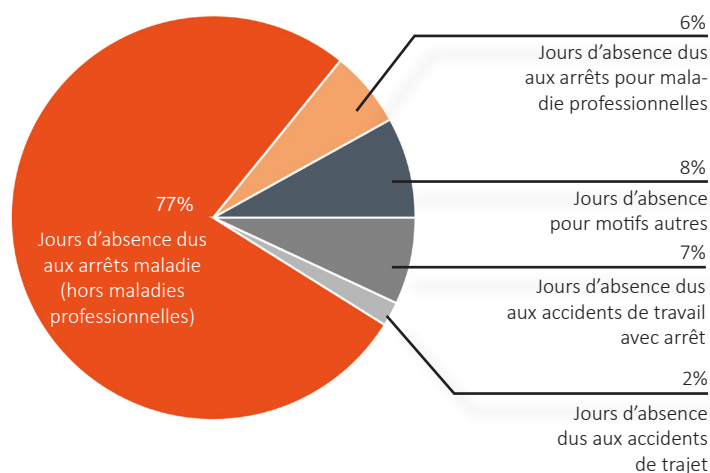
## – Absentéisme

	2016	2015
Nombre de jours d'absence (dus à tous types d'absence hors CP, RTT et maternité, calculé sur la base d'une journée travaillée de 7 heures)*	29 282	28 873

\* dont pour les entités Topline acquises en 2016 (pôle Luxe & Beauté) : 476 en 2016.

Le taux d'absentéisme s'élève à 4,7% pour l'ensemble du Groupe, il est en baisse par rapport à 2015 où il était à 5,6%.

### • Répartition des jours d'absence par motif en 2016



### 2.6.1.3. Relations sociales

#### Organisation du dialogue social

La qualité du climat social au sein de PSB Industries est le fruit de bonnes pratiques à l'initiative de chaque site en matière de dialogue social avec les salariés et les instances représentatives du personnel.

L'ambition de PSB Industries est de développer ses ressources humaines et d'assurer un cadre de travail sain pour les femmes et les hommes qui font sa force.

Le développement responsable et du capital humain est un axe stratégique qui a été décliné en 2014 et un plan d'actions est suivi au niveau du Groupe et par pôle. Ces actions incluent des démarches sur l'amélioration de la gestion de la performance et des compétences, le leadership, le recrutement et la gestion des talents, la formation professionnelle et l'échange de bonnes pratiques ainsi que l'accompagnement de l'intégration de Topline en 2016. Un Système d'informations et de gestion des ressources humaines a été déployé en 2016 sur l'ensemble des sociétés du Groupe (à l'exception de la Chine). Le développement dans les entités chinoises du Groupe est prévu début 2017.

L'écoute de l'ensemble du personnel reste une priorité. Dans le prolongement de l'enquête menée entre 2013 et 2015 auprès de 144 personnes, des petits déjeuners d'échanges informels avec la Direction de PSB Industries ont lieu tous les deux mois environ. Une enquête d'engagement, Pulse2020, a été mise en place à l'automne 2015 auprès de tous les collaborateurs du Groupe, leur permettant de s'exprimer sur les sujets qui concernent la vie au travail et la perception de l'entreprise. Des plans d'actions ont ainsi été définis début 2016, et sont suivis au niveau de chaque pôle. Début 2017, Pulse2020 est également déployé auprès des salariés des entités Topline.

#### Bilan des accords collectifs

Au sein de PSB Industries, 57 accords étaient en vigueur au 31 décembre 2016 (59 à fin 2015).

Ces accords collectifs concernent les thèmes suivants : salaires, contrat de génération, égalité professionnelle, négociation annuelle obligatoire, emploi des seniors, intéressement, participation, réduction du temps de travail, délégation unique du personnel, pénibilité, jour de solidarité, plan d'épargne entreprise, etc.

Aucun accord relatif à la santé et à la sécurité n'a été signé en 2016 et précédemment. Des critères de sécurité





ont été intégrés dans les accords d'intéressement signés depuis 2016.

### Santé et sécurité

	2016	2015
Nombre total d'accidents de travail avec arrêt	67	59
Taux de gravité*	0,5	0,5
Taux de fréquence**	15,1	16,3

\* Taux de gravité = nombre de jours d'absence dû aux accidents de travail avec arrêt, par millier d'heures travaillées

\*\* Taux de fréquence = nombre d'accidents du travail avec arrêt, par million d'heures travaillées

A périmètre constant, le nombre total d'accidents de travail avec arrêt en 2016 est de 65.

Les maladies professionnelles représentent 6% des jours d'absence en 2016 (7% en 2015).

PSB Industries a consacré 10 836 heures de formation sur la sécurité en 2016, soit 30% du nombre total d'heures de formation (27% en 2015 pour 5 956 heures).

PSB Industries s'est engagé vis à vis de l'ensemble de ses collaborateurs, dans sa charte éthique, à être attentif au développement des compétences de ses salariés ainsi qu'à leurs conditions de travail, notamment en ce qui concerne leur sécurité et la protection de leur santé.

Face à la stagnation des indicateurs sécurité, et malgré le programme de sensibilisation à la sécurité réalisé avec le cabinet Rambol, le Groupe a décidé de renforcer ses efforts par des formations et d'instaurer des VMS (Visites Managériales de Sécurité) dès 2017 en commençant par 5 sites en France.

Depuis 2016, le pôle Chimie de Spécialités s'est positionné dans une démarche OHSAS 18001 pour une certification fin 2018.

Les deux sites industriels du pôle Agroalimentaire & Distribution sont certifiés OHSAS 18001.

Le site chinois du pôle Luxe & Beauté, acquis en 2016, est certifié OHSAS 18001 et un plan d'envergure a été lancé pour tous les sites du pôle.

Le comité exécutif Groupe (Comex) suit de près la santé et la sécurité dans les filiales via des indicateurs mensuels présentés lors de ses réunions.

#### 2.6.1.4. Formation

Les formations au sein de PSB Industries sont gérées au niveau de chaque site.

Depuis 2014, dans le cadre d'une politique des ressources humaines plus globale, la direction générale a fortement développé des formations transverses au niveau du Groupe (management, finance pour non financiers, key account management, achats, développement personnel...) et renforcé des approches par pôle (management de proximité, langues, sécurité...).

Les formations techniques type Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) sont également un axe majeur que le Groupe a développé, avec 13 certifiés en 2016.

En 2016, 100% des sites\*, hors entités Topline acquises en 2016 (69% en 2015), ont mis en place un entretien annuel d'évaluation (EAA). Dans le SIRH, le taux de réalisation enregistré des EAA recensant les compétences a été de 85% en 2016. Le taux de réalisation des entretiens de développement professionnel précisant les besoins de formations a été 81% en 2016 dans ce même SIRH.

\*Exclusion faite des sièges sociaux sans effectif.

	2016	2015
Nombre d'heures de formation*	36 685	22 097
Dépenses relatives à la formation professionnelle (en milliers d'euros)	1 219	1 018
Taux de formation**	1,8%	1,7%

\* Dont pour les entités Topline acquises en 2016 (pôle Luxe & Beauté) : 5 692 en 2016

\*\* Taux de formation = dépenses de formation / masse salariale

51% du nombre d'heures de formation concerne les femmes (hors USA).



### 2.6.1.5. Egalité des traitements

#### Mesures prises en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes

Sur l'année 2016, 14 accords en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes étaient en vigueur, soit pour 69% des entités du Groupe\* (73% à périmètre constant).

\*Exclusion faite des sièges sociaux sans effectif.

Hors USA, les femmes représentent 28% des cadres du Groupe en 2016 (22% en 2015).

#### Mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes handicapées

	2016	2015
Nombre de salariés handicapés en France (CDI et CDD)	39	38
Part des salariés handicapés dans l'effectif total (périmètre France)	3%	2%

L'information relative au nombre de salariés handicapés a été collectée sur le périmètre France, soit 52% de l'effectif Groupe.

75% des sites de production utilisent un établissement de services d'aide au travail (ESAT) en 2016. Le chiffre d'affaires réalisé avec ces ESAT représente 153 milliers d'euros en 2016 (146 milliers d'euros en 2015).

#### Mesures prises en faveur de l'insertion des jeunes

PSB Industries a accueilli 82 stagiaires durant l'année (77 en 2015) et recense 65 contrats d'apprentissage/de professionnalisation cette année (50 en 2015).

#### Lutte contre les discriminations

PSB Industries dénombre plusieurs accords collectifs touchant à la lutte contre les discriminations : emploi des seniors, égalité professionnelle. PSB Industries s'est engagé à développer l'alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation) avec un objectif atteint de 5% fin 2016 (3,9% en 2015).

### 2.6.1.6. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'OIT

Les principes de PSB Industries, tels qu'ils sont mentionnés dans sa charte éthique, concourent à exercer ses responsabilités vis-à-vis de la société civile. Le Groupe s'engage dans sa charte éthique à respecter les lois et règlements dans les pays dans lesquels les sociétés du Groupe travaillent, notamment en ce qui concerne le travail des enfants et l'interdiction du travail forcé.

Par ailleurs, aucun élément n'a été relevé permettant de remettre en cause le respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective ou l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession.

#### Condition de travail dans les pays dits « sensibles »

PSB Industries opère au Mexique sur trois sites, respectivement depuis 1996, 2015 et 2016, et en Chine sur deux sites depuis 2016. Le niveau de qualité et les conditions de travail sont très proches de celles existant dans les usines françaises du Groupe, et répondent pleinement aux exigences de nos principaux clients qui nous audient régulièrement.



## 2.6.2. Informations environnementales

### Politique générale en matière environnementale

Le Groupe est très soucieux du respect de l'environnement et inscrit sa démarche active de protection de l'environnement dans une politique transparente de développement durable.

De par la nature de ses activités, l'exposition de PSB Industries aux risques environnementaux est mineure, et le Groupe n'a pas connu à ce jour d'incidents majeurs de pollution. En fonction des quantités transformées ou consommées, des produits utilisés, ou des activités exercées, les sites français de PSB Industries sont soumis, dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, soit à enregistrement ou déclaration (10 sites) et/ou à autorisation (4 sites) auprès de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), ou à d'autres organismes dans le cadre de filiales étrangères (Department Environment Protection, Federal and Massachusetts Laws, Generator of Waste Oil Certified, Semarnaf/Profepa). Une mise en demeure existe pour un site du pôle Luxe & Beauté. A cet effet, le site continue de collaborer avec un expert pour l'étude de la mise en conformité de l'installation du biofiltre et le contrat d'alternance pour aider à réaliser les dossiers de mise en conformité a été reconduit cette année.

Dans le cadre de sa démarche de cartographie des risques, PSB Industries n'a pas recensé de risques environnementaux majeurs. Sur les 10 dernières années, aucun incident à caractère environnemental n'a eu lieu dans les sites du Groupe.

Des moyens humains et matériels sont déployés au sein du Groupe pour couvrir les aspects environnementaux avec notamment la présence d'un Responsable HSE (hygiène, sécurité, environnement) dans chacun des quatre pôles de PSB Industries et la présence de référents santé/sécurité par site.

Des audits environnementaux sont réalisés à l'initiative de PSB Industries par des sociétés externes, le dernier audit a été réalisé en 2011 par la société Antéa.

L'ensemble des sites du pôle Agroalimentaire & Distribution est certifié ISO 14001, ainsi que 2 société du pôle Luxe & Beauté (dont le site chinois), soit 4 sites certifiés. La démarche de certification 14001 et 18001 sera mise en place pour 2 sites français du pôle Santé & Industrie en 2017, l'objectif étant d'obtenir la certification pour tous les sites européens de ce pôle en 2018.

Le pôle Chimie de Spécialités a mis en place une politique permettant de satisfaire aux contraintes environnementales les plus exigeantes. Dans ce cadre, le pôle a initié en 2016 une démarche de certification SMI (objectif de certification en 2018) ainsi qu'une démarche d'enregistrement de produits pour REACH en 2018. En 2015, le pôle avait créé une politique QHSE, et avait réalisé une analyse environnementale permettant de recenser tous les impacts environnementaux liés à l'activité du pôle. De plus, l'arrêté préfectoral avait été validé au début de l'année 2015, déterminant ainsi les seuils de rejet atmosphérique, de liquides ainsi que la méthode de contrôle des eaux. En 2016, cette cotation a été communiquée aux salariés.

A son initiative, le pôle Agroalimentaire & Distribution a mis en place dès 2006 une démarche afin de réduire les impacts environnementaux de son activité en y associant ses clients décideurs. Le pôle diffuse depuis 2009 un livret de développement durable, qui reprend désormais annuellement ses engagements responsables. Il mène des actions de sensibilisation et de communication auprès des salariés dans le cadre de son système de Management de l'Environnement ISO 14001, notamment sur les économies d'énergie et le tri des déchets. Il exerce une politique de recherche constante de réduction de la quantité de matière utilisée pour la réalisation des emballages proposés aux clients. La méthode de calcul d'éco-conception des produits est élaborée et validée par un organisme agréé et permet à ses clients de connaître l'impact environnemental de leur emballage (Ecobilan 3x3 identifiant les impacts environnementaux selon trois critères et trois impacts prépondérants liés à l'activité pour aider au choix du matériau le moins impactant pour l'environnement).

En 2016, le pôle Luxe & Beauté a initialisé une démarche de certification ISO 14001 pour l'ensemble de ses sites (objectif de certification de 4 sites en 2017 et de 100% des sites en 2020). Des formations au personnel ont eu lieu pour préparer cette certification ainsi que des formations sur la manipulation des produits dangereux. Des actions de sensibilisation du personnel sont aussi effectuées, elles concernent le tri des déchets et la gestion des déchets dangereux. Rappelons qu'en 2015, le pôle Luxe & Beauté avait embauché une responsable HSE et deux alternants pour répondre aux exigences réglementaires et dynamiser le processus environnemental et sécurité.



Depuis 2016, tous les sites du pôle Santé & Industrie, à l'exception du site américain, s'assurent que leurs fournisseurs respectent les réglementations REACH et ROHS. Par ailleurs, le pôle a souscrit à l'abonnement de veille réglementaire HSE Red-On-Line en 2016. Une formation HAZ MAT (Hazardous Materials) aux produits chimiques est conduite annuellement dans une des filiales américaines du pôle. En l'absence de risques identifiés, aucune provision pour risque environnemental n'a été constituée dans les comptes de PSB Industries.

### **Pollution et gestion des déchets**

Depuis plusieurs années, PSB Industries a adopté une politique de tri sélectif des déchets (tri et recyclage du papier, du carton, du plastique, du bois, des déchets dangereux, consigne au poste...). Ils sont majoritairement recyclés, soit en interne, soit en externe. Les déchets non recyclables sont évacués et détruits par des centres agréés, pour lesquels un bordereau de sortie des déchets est émis à chaque enlèvement suivant la législation. Les effluents gazeux, liquides et solides sont traités et les produits résultants sont valorisés.

Des mesures préventives existent dans le Groupe comme, par exemple :

**Pôle Luxe & Beauté :** Stockage des produits dangereux dans des bassins de rétention ou dans des armoires de stockage, travail effectué pour réduire à la source les déchets via la responsabilisation des opérateurs/-rices pour arrêter une ligne de production dès qu'une pièce est non conforme (limitation des rebuts). Sur le site français spécialisé en métallisation : changement en 2016 des systèmes de pulvérisation sur les lignes de peinture permettant de réguler la pulvérisation et d'optimiser les consommations de matières premières, et substitution de l'alcool utilisé pour le nettoyage des cabines par un détergent savonneux. Des tests sont en cours pour substituer certains solvants dans les produits. Afin de limiter les déchets, le site polonais réutilise ses déchets plastiques en production, de même, le site chinois est équipé d'une extrudeuse afin de réutiliser la matière première issue des carottes et rebuts

**Pôle Agroalimentaire & Distribution :** Réincorporation des chutes de fabrication dans la matière et utilisation des matériaux recyclés et recyclables tels que les flakes ou les broyés de bouteille PET. En 2016, 100% des déchets sont valorisés : 66% des DIB sont triés et valorisés par recyclage, le solde est incinéré (valorisation énergétique).

**Pôle Chimie de Spécialités :** Recherche de produits moins polluants que ceux actuellement utilisés pour la fabrication des poudres, réalisation d'essais de recyclage sur différents déchets (tubes et céramiques) et consigne au poste.

**Pôle Santé & Industrie :** Mise en place de filières de recyclage (interne ou externe) du plastique sur tous les sites, existence d'un drain en bordure de propriété afin de répondre au risque d'inondation du voisinage sur le site en Pologne, recyclage des purges matières sur un des sites français. L'utilisation de l'imprimante 3D permet de réaliser des concepts ou des prototypes avec une empreinte carbone très nettement inférieure que la fabrication traditionnelle : il s'agit d'une production sur place réalisée seulement si nécessaire, simplifiant considérablement la chaîne d'approvisionnement, réduisant les gaspillages coûteux en énergie, comme la consommation de carburant, les équipements non utilisés et les stocks excessifs.



PSB Industries est soucieux de la pollution liée aux nuisances sonores et s'applique à mettre en place des dispositifs pour réduire cet impact comme, par exemple : la mesure du bruit par un organisme agréé, l'existence de bâtiments isolés au niveau phonique ou encore l'installation de sourdines sur les cheminées de l'usine française du pôle Chimie de Spécialités de manière à réduire la pollution sonore. Le pôle Luxe & Beauté prend en compte les nuisances liées à la pollution sonore : des mesures d'explorimétrie sonore ont été installées sur une chaîne d'assemblage en 2016, les protections auditives ont été renouvelées et des études sur les fuites d'air ont été menées cette année pour diminuer les émissions de bruit. Le pôle Agroalimentaire & Distribution a réalisé des mesures du bruit en environnement en 2016, aucune anomalie n'a été relevée.

	2016	2015*
Déchets industriels dangereux traités (en tonnes)	450	311
En% du tonnage produit	0,9%	0,6%
Déchets industriels non dangereux traités (en tonnes), y compris boues recyclées en sulcabai, hors boues mises en décharge**	4 783	4 513
En% du tonnage produit	9,7%	9,4%
dont déchets non dangereux recyclés (en tonnes)***	2 977	3 228
En% du tonnage produit	6,0%	6,7%
Boues de station mises en décharge de classe II (en tonnes)	172	88

\*En 2015, les informations relatives aux déchets générés par Plastibell (acquis en mars 2015) sont exclus.

\*\*dont pour les entités Topline acquises en 2016 (pôle Luxe & Beauté) : 509 en 2016.

\*\*\* dont pour les entités Topline acquises en 2016 (pôle Luxe & Beauté) : 167 en 2016.

### Utilisation durable des ressources

Pour mesurer l'impact de la pollution industrielle sur l'environnement, les sociétés du Groupe suivent régulièrement certains indicateurs.

#### Eau

	2016	2015
Consommation d'eau (en m <sup>3</sup> )	205 911	215 670

Les réseaux d'eau sont majoritairement urbains, certains sites sont équipés de puits implantés dans la nappe souterraine. Ils sont exploités pour alimenter en circuit fermé de refroidissement des sites. L'eau est intégralement réinjectée dans la nappe par des puits de rejets et des bassins d'infiltration.

Les eaux usées industrielles ne sont pas dans leur majorité prises en charge par des stations d'épuration municipales. Avant de rejoindre le milieu naturel, ces eaux subissent un traitement physico-chimique destiné à les assainir.

Notons que le pôle Agroalimentaire & Distribution n'utilise pas d'eau dans ses processus autrement qu'en circuit fermé.

A périmètre constant, la consommation d'eau (188 608 m<sup>3</sup>) a baissé de -13% en 2016 par rapport à 2015.

#### Energie

	2016	2015
Consommation de gaz (en mégawatt heure)	100 716	126 673
Consommation d'électricité (en mégawatt heure)	116 160	112 968

PSB Industries n'a pas de consigne sur le recours à l'énergie solaire ou aux autres énergies renouvelables.

Des mesures préventives ont été prises en 2016, telles que des investissements permettant de réduire la facture



énergétique, l'investissement dans des nouveaux compresseurs d'air, le remplacement de groupes froid, la réalisation de travaux d'isolation thermique, le changement des éclairages par des LED, l'utilisation de fourreaux calorifugés. Notons, dans certaines sociétés du Groupe, que les calories produites lors de la production et les groupes froids alimentés par des compresseurs à vitesse variable dégageant des calories sont récupérées pour chauffer d'autres zones de l'usine.

Sur l'exercice 2016, le Groupe a engagé 960 milliers d'euros d'investissements en faveur des économies d'énergie. Le pôle Chimie de Spécialités a poursuivi la mise en place de certaines actions issues de l'étude Solwatt réalisé en 2014. Cette étude, a permis d'identifier et de mettre en œuvre des solutions pour réduire sa facture énergétique et son empreinte carbone. Dans ce cadre, le pôle a réalisé en 2016 certaines actions telles que la modification de consigne de température ou la modification du réseau d'air comprimé.

Dans le pôle Luxe & Beauté, des diagnostics énergétiques ont été réalisés en 2016 et des plans d'actions sont en cours sur certains sites, le site de métallisation a amélioré son installation de captage du froid en hiver afin de refroidir l'eau utilisée dans les cloches de métallisation, une étude de faisabilité pour l'installation de panneaux solaires a été menée en Pologne, en Chine les compresseurs d'air, les presses et les climatisations sont munis de potentiomètres.

### **Matières premières**

Dans le pôle Luxe & Beauté, les diluants sont recyclés (régénération et réinsertion dans la boucle de fabrication), certains sites utilisent des résines biodégradables, et dans les cas d'utilisation de moules à carottes, le recyclage des carottes se fait automatiquement lors du process. En 2016, le pôle a acheté plusieurs régulateurs de température de bloc chaud pour diminuer les déchets de carottes. De plus, des investissements ont été réalisés sur deux sites afin de rationaliser la consommation de solvants dans la boucle de production. Le pôle promeut aussi auprès de ses clients des plastiques biosourcés (notamment sur les produits standards).

L'éco-conception est au centre des préoccupations du pôle Agroalimentaire & Distribution, visant à favoriser l'utilisation des mono- matériaux. A cet effet, une cellule R&D est en charge de rechercher et tester de nouveaux matériaux innovants et "biosourcés".

Le pôle Chimie de Spécialités, poursuit ses essais, débutés en 2014 afin de réduire significativement les eaux mères ainsi que la consommation de sulfate d'ammonium.

Le pôle Santé & Industrie, tout comme les pôles Luxe & Beauté et Agroalimentaire & Distribution, utilise des déchets broyés de production dans la formulation des nouveaux produits finis. Sur son site mexicain, le pôle a installé en 2016 un broyeur autonome afin de réduire les rejets et recycler les résines.

### **Changement climatique**

Les émissions de gaz à effet de serre se sont élevées à 36 499 équivalent tonnes de CO<sub>2</sub> en 2016.

A ce jour, des bonnes pratiques existent au sein du Groupe pour améliorer le rendement énergétique : développement depuis 2012 du ferroutage des matières entre les sites du pôle Agroalimentaire & Distribution (gain de 65% de CO<sub>2</sub>, soit 248 tonnes par an), initiatives pour réduire l'impact des déplacements professionnels (utilisation de la visioconférence, voyages en train favorisés, stages et simulateur d'éco-conduite pour la force de vente), création d'une charte pour les transporteurs afin de réduire les rejets de gaz à effet de serre, membre de l'association Mouv'Eco pour mettre en place un PDIE (Plan de Déplacement Inter-Entreprises) qui mène des actions de promotion des modes de déplacement alternatifs auprès des collectivités pour favoriser leur usage, utilisation de coursier à vélo pour le site d'Annecy du pôle Agroalimentaire & Distribution.

Des bilans carbone ont été réalisés dans le Groupe en 2016, notamment pour tous les sites du pôle Luxe & Beauté sur les scopes 1, 2 et 3 et des plans d'actions sont initiés, et un bilan carbone sur l'alun a été conduit dans le pôle Chimie de Spécialités. Dans le pôle Luxe & Beauté, le scope 3 concerne : le calcul des entrants (matières plastiques, composants, ...), la prise en compte des emballages (cartons, plastiques...), les frets de réception d'expédition et de sous-traitance, les déplacements du personnel, les déchets et fuites de fluides, ainsi que les immobilisations (bâtiments, machines et périphériques).



### 2.6.3. Informations sociétales

#### Impact territorial, économique et social de l'activité

PSB Industries est un acteur économique de premier plan dans certaines localisations où des filiales sont implantées. A ce titre, le Groupe contribue à l'emploi au niveau local.

PSB Industries favorise les partenariats avec les collectivités territoriales et les organismes locaux en matière d'emploi par l'accueil régulier de stagiaires et d'alternants des écoles des communes environnantes et par la participation aux forums pour l'emploi. Le Groupe participe annuellement aux Rencontres pour Avenir Professionnel (RAP) à Annecy et à la fondation université de Savoie pour 5 ans. Le Groupe participe, à travers ses pôles, à de nombreux événements dans leur bassin d'emploi.

Le pôle Luxe & Beauté a un partenariat avec Pôle emploi pour le financement de la POE (Préparation Opérationnelle à l'Emploi), le tutorat et l'EMT (Evaluation en Milieu de Travail).

Le pôle Agroalimentaire & Distribution a participé en 2016 au Club Climat Entreprises organisé par la ville d'Annecy (environ 4 réunions annuelles sur des thématiques RSE, notamment autour de la problématique transport / pollution atmosphérique du bassin annécien).

Le pôle Santé & Industrie a lancé en 2016 une initiative de partenariat avec l'INSA : accompagnement de sujets innovation, recherche sur de nouveaux procédés et matières.

#### Relations avec les parties prenantes

PSB Industries entretient un dialogue régulier avec toutes les parties prenantes concernées par le développement et l'activité du Groupe.

- Clients : enquête de satisfaction clients, visites fréquentes des sites de production, communication sur les nouveaux produits, respect des conditions environnementales et sociétales imposées par les clients, et audits réguliers menés par les clients sur ces sujets. Les Business Review conduites annuellement avec les clients majeurs du pôle Luxe & Beauté et Santé & Industrie permettent de traiter la satisfaction des clients via la mesure de la performance RSE, industrielle et commerciale. Cela s'illustre par des améliorations notables en termes de notations et des appréciations. Depuis 2015, le pôle Luxe & Beauté a intégré, en amont, dans sa grille d'audit fournisseurs la conformité au règlement REACH. A noter que le pôle Agroalimentaire & Distribution met en ligne son livret de Développement Durable reprenant l'ensemble des actions durables et responsables.

- Partenaires : mise en place d'acheteurs « lead-buyer », procédure de suivi des fournisseurs critiques, réunions ponctuelles d'échanges et de travail sur les achats durables via l'adhésion à un Groupement d'achats départemental, plans de prévention des risques. En 2016, le pôle Luxe & Beauté a initié une démarche d'audit de ses fournisseurs en intégrant des items RSE. Ces critères ont également été pris en compte dans les supports d'audits pour l'homologation des nouveaux fournisseurs. Cette démarche est actuellement en cours de déploiement sur toutes les entités de ce pôle.

- Collaborateurs : enquête d'engagement des collaborateurs et lancement de plans d'actions, généralisation des entretiens de développement professionnel, diffusion trimestrielle d'une lettre à l'ensemble des collaborateurs du Groupe, entretiens individuels annuels, réunions d'information périodiques sur l'activité du Groupe et des sociétés, tenue régulière de réunions d'information et de consultation des institutions représentatives du personnel, notamment comités d'entreprises, délégués du personnel, CHSCT et délégations syndicales, mise en place d'un Wellness Program sur le site américain du pôle Santé & Industrie (prévention du diabète, atelier pour l'arrêt du tabac), consultation systématique de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail et la Médecine du Travail pour la prévention des risques professionnels, mise en place de réunion d'analyse après chaque accident du travail. En juillet 2016, 118 collaborateurs ont participé aux Corporate Games, le plus grand challenge multisports inter-entreprises au monde.

- Financiers : rencontres avec les banques, les analystes et les gérants et visites de sites, conférences téléphoniques trimestrielles de présentation des résultats financiers et extra-financiers aux analystes, rencontres régulières avec les actionnaires, réponses aux questionnaires de notation extra-financières, participations aux Journées des valeurs moyennes Oddo à Lyon et d'Oddo Nexcap à Paris.

- Techniques : relations régulières du service R&D, participation à des pôles de compétitivité et programmes R&D européens, implication de la direction avec les syndicats professionnels (Allisé Plasturgie), existence de cellules innovation dans les pôles Agroalimentaire & Distribution, Luxe & Beauté et Santé & Industrie.

Avec la mise en place d'un dispositif innovation au sein de PSB Industries, un Comité d'Engagement Innovation





a vu le jour en juin 2016, sponsorisé par un membre du Comex et composé des Présidents de pôles et des Directeurs ou Responsables Innovation de chaque pôle. Ce Comité d'Innovation a réalisé un projet important en 2016, avec le support d'un cabinet externe : de l'élaboration d'une organisation à la mise en place d'un processus innovation Groupe. Ces travaux sont en ligne avec le plan stratégique Ambition 2020.

Participation d'un site du pôle Agroalimentaire & Distribution à un projet collaboratif (Ligepack) ayant pour objectif d'étendre les consignes de tri des emballages plastique.

- Associations : écoute des associations de riverains via la centralisation des demandes auprès de la mairie, prise de rendez-vous avec la mairie à l'initiative de la société, obligation interne de répondre en moins de 72 heures ouvrées aux sollicitations, collaboration avec une association locale pour la récupération du matériel informatique obsolète ou dons de ce type de matériel à des écoles ou associations, sponsoring de clubs de rugby et de manifestations locales, et dons à des associations locales de recherche médicale, d'aide aux enfants et aux pompiers locaux.

- Etablissements d'enseignements : accueil d'écoles pour visites d'usine, partenariats collège-entreprise dont l'objectif est de faire découvrir les métiers de l'industrie, développement de nombreux partenariats avec les lycées, écoles supérieures (IGS,...) et les centres de recherche (INSAVALOR, INSA, FEMTO, PMT, IREPA Laser, Centre de R&D de l'Institut Carnot, ARTIS CRYOGENIE et ECOCRYO notamment pour le pôle Santé & Industrie). Le Groupe est membre adhérent de la fondation Université Savoie Mont Blanc.

### **Sous-traitance et fournisseurs**

Les dépenses de sous-traitance de PSB Industries sont essentiellement axées sur la production et ne représentent que 5% du coût des ventes en 2016. Par conséquent, elles ne sont pas significatives pour le Groupe.

Pour le pôle Chimie de Spécialités, on note une présence très majoritaire de fournisseurs locaux dans les achats. Le recours à des fournisseurs européens ou mondiaux ne s'explique que par l'indisponibilité de capacité en France. Par ailleurs, les règles de sécurité sont identiques aux salariés, sous-traitants et prestataires de services sur le site de production.

Le pôle Agroalimentaire & Distribution favorise également les relations avec des sous-traitants et transporteurs locaux, et inclut des exigences environnementales pour ses transporteurs via la création d'une charte interne visant à accompagner les sites dans la mise en place d'actions pour réduire les rejets de gaz à effet de serre. L'appel à des fournisseurs non locaux (nationaux ou européens) ne se justifie que par une contrainte technique (non réalisable en interne) ou par une incapacité de charge (dans ce cas les sous-traitants sont régionaux ou nationaux). Concernant le pôle Luxe & Beauté, les achats de machines sont très majoritairement confiés à des fournisseurs locaux. Les fournisseurs sont évalués sur preuves d'attestations de conformité aux réglementations en vigueur. Les achats matières et d'emballage sont réalisés en France et dans la zone Europe. Il convient de souligner que les clients sont les prescripteurs et que, le plus souvent, seule une matière est homologuée par ce dernier pour la fabrication de nos produits. La sous-traitance est essentiellement réalisée auprès d'entreprises locales ou régionales. Un code de bonne conduite a été envoyé à tous les fournisseurs leur demandant de respecter les droits de l'Homme et la réglementation au niveau social, environnement et sécurité.

Les achats de sous-traitance du pôle Santé & Industrie concernent essentiellement des prestations techniques ou des opérations de tris, majoritairement confiés à des acteurs locaux.

PSB Industries a poursuivi en 2016 le développement de la fonction de Direction des achats (créée en 2015 afin de suivre les actions menées dans le cadre de la mise en place du projet Achats 2014). De nombreuses initiatives confirment ainsi la volonté de PSB Industries d'adapter le panel des fournisseurs aux besoins des nouveaux marchés et le faire évoluer pour accompagner le développement du Groupe à l'international dans le respect des valeurs sociales et environnementales.

### **Loyauté des pratiques**

#### **– Actions engagées pour prévenir la corruption**

Le Groupe s'engage à appliquer la législation en vigueur, notamment les lois anti-corruption. A ce titre, la charte éthique de PSB Industries énonce le rejet de la corruption sous toutes ses formes. Elle s'applique à l'ensemble des collaborateurs. En 2016, le Groupe a mis en place une politique Voyages et Déplacements qui encadre de manière stricte les cadeaux, invitations et/ou relations d'affaires (clients actuels ou potentiels).





### – Mesures prises en faveur de la santé et de la sécurité des consommateurs

Le Groupe identifie six sites soumis à des règles strictes pour la santé et la sécurité des consommateurs. Il s'agit des deux sociétés du pôle Agroalimentaire & Distribution qui agissent sur les marchés de l'agroalimentaire et de la pharmacie, et de deux sites du pôle Santé & Industrie qui fabriquent notamment des pièces plastiques biodégradables dans le corps humain. Dans ces sites, des dispositifs sont en place pour répondre à ces exigences. Les sociétés qui opèrent dans l'emballage agroalimentaire respectent scrupuleusement la réglementation liée aux matériaux en contact avec les aliments. Elles travaillent en collaboration avec leurs fournisseurs de matières premières et les laboratoires d'analyse agréés pour réaliser des tests de migration des produits contenus dans les matériaux vers les aliments. Elles entreprennent également une démarche HACCP (Hazardous Analysis and Critical Point) et le site de Lorient a été certifié BRC\_iOP pour prendre en compte les risques liés à la sécurité alimentaire. Le site d'Annecy a poursuivi en 2016 les analyses de migration et de présence de certains matériaux dangereux (métaux lourds, BPA) sur l'ensemble des familles de feuilles de matières extrudées en interne (tests réalisés lors de chaque développement de nouvelle formulation matière ou qualification de nouveaux fournisseurs). Par ailleurs, quatre sites du pôle Santé & Industrie sont certifiés ISO13485, et une démarche de certification est mise en place pour le site polonais de ce même pôle.

Le pôle Luxe & Beauté est partie prenante dans un projet collaboratif : projet Cosméto-Pack qui étudie la migration des substances des emballages de matières plastiques pour la cosmétique en collaboration avec ses principaux donneurs d'ordre.

A ce jour et sur tous les sites, aucun incident lié à ces enjeux n'a été recensé à notre connaissance.

### Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Depuis plusieurs années, PSB Industries s'engage à respecter la charte de ses principaux clients qui aborde les thèmes suivants : conformité aux lois en vigueur, santé et sécurité au travail, environnement, droits de l'homme, travail des enfants, discrimination, horaires de travail, etc. Des audits sont régulièrement réalisés et sont jugés satisfaisants par les clients, à l'instar du questionnaire Carbone Disclosure Project (CDP) pour L'Oréal ou des audits sociétaux de Chanel, LVMH, Hermès, Bonduelle, Mix Buffet... qui abordent les points suivants : organisation des processus de production, gouvernance, appréhension du risque de changement climatique, objectifs et actions de réduction des émissions de gaz à effet de serre, politique fournisseurs, formation du personnel, l'évaluation, l'accueil des nouveaux arrivants, le plan d'hygiène du personnel, ...

Le Groupe s'inscrit dans la dimension sociale de la norme SA 8000 et respecte les valeurs fondamentales des droits de l'homme dans l'ensemble de ses filiales. Le pôle Luxe & Beauté a mis en place un audit des filiales étrangères selon le référentiel SA 8000, le premier ayant été réalisé en Pologne (juin 2015).

Le pôle Santé & Industrie a souscrit au Pacte Mondial ainsi qu'au programme UN Global Compact, dont l'ambition est d'aligner les stratégies et les opérations avec les principes universels relatifs aux droits humains, du travail, de l'environnement et de lutte contre la corruption.



## 2.7 Rapport de l'organisme tiers indépendant sur les informations sociales, environnementales et sociétales

---

### Rapport de l'organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion

Aux actionnaires,

En notre qualité d'organisme tiers indépendant, membre du réseau Mazars, commissaire aux comptes de la société PSB Industries, accrédité par le COFRAC Inspection sous le numéro 3-1058, nous vous présentons notre rapport sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2016, présentées dans le rapport de gestion (ci-après les « Informations RSE »), en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du code de commerce.

#### Responsabilité de la société

Il appartient au Conseil d'administration d'établir un rapport de gestion comprenant les Informations RSE prévues à l'article R.225-105-1 du code de commerce, préparées conformément au référentiel utilisé par la société (ci-après le « Référentiel »), dont un résumé figure dans le rapport de gestion et disponible sur demande au siège de la société.

#### Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les textes réglementaires, le code de déontologie de la profession ainsi que les dispositions prévues à l'article L.822-11 du code de commerce. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et des textes légaux et réglementaires applicables.

#### Responsabilité de l'Organisme Tiers Indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux :

- d'attester que les Informations RSE requises sont présentes dans le rapport de gestion ou font l'objet, en cas d'omission, d'une explication en application du troisième alinéa de l'article R.225-105 du code de commerce (Attestation de présence des Informations RSE) ;
- d'exprimer une conclusion d'assurance modérée sur le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, dans tous leurs aspects significatifs, de manière sincère conformément au Référentiel (Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE).

Nos travaux ont été effectués par une équipe de 5 personnes entre le 28 novembre 2016 et le 17 février 2017 pour une durée d'environ 4 semaines.

Nous avons conduit les travaux décrits ci-après conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention et à l'arrêté du 13 mai 2013 déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et, concernant l'avis motivé de sincérité, à la norme internationale ISAE 3000<sup>1</sup>.

#### I - Attestation de présence des Informations RSE

Nous avons pris connaissance, sur la base d'entretiens avec les responsables des directions concernées, de l'exposé des orientations en matière de développement durable, en fonction des conséquences sociales et environnementales liées à l'activité de la société et de ses engagements sociétaux et, le cas échéant, des actions ou programmes qui en découlent.

Nous avons comparé les Informations RSE présentées dans le rapport de gestion avec la liste prévue par l'article R.225-105-1 du code de commerce.

---

1 ISAE 3000 - Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information



En cas d'absence de certaines informations consolidées, nous avons vérifié que des explications étaient fournies conformément aux dispositions de l'article R.225-105 alinéa 3 du code de commerce.

Nous avons vérifié que les Informations RSE couvraient le périmètre consolidé, à savoir la société ainsi que ses filiales au sens de l'article L.233-1 et les sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du code de commerce avec les limites précisées dans la note méthodologique présentée au paragraphe 2.6. du rapport de gestion.

Sur la base de ces travaux et compte tenu des limites mentionnées ci-dessus, nous attestons de la présence dans le rapport de gestion des Informations RSE requises.

## II - Avis motivé sur la sincérité des Informations RSE

### Nature et étendue des travaux

Nous avons mené une dizaine d'entretiens avec les personnes responsables de la préparation des Informations RSE, auprès des directions en charge des processus de collecte des informations et, le cas échéant, responsables des procédures de contrôle interne et de gestion des risques, afin :

- d'apprécier le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité, son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- de vérifier la mise en place d'un processus de collecte, de compilation, de traitement et de contrôle visant à l'exhaustivité et à la cohérence des Informations RSE et prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration des Informations RSE.

Nous avons déterminé la nature et l'étendue de nos tests et contrôles en fonction de la nature et de l'importance des Informations RSE au regard des caractéristiques de la société, des enjeux sociaux et environnementaux de ses activités, de ses orientations en matière de développement durable et des bonnes pratiques sectorielles.

Pour les Informations RSE que nous avons considérées les plus importantes<sup>2</sup> :

- au niveau de l'entité consolidante, nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (organisation, politiques, actions), nous avons mis en œuvre des procédures analytiques sur les informations quantitatives et vérifié, sur la base de sondages, les calculs ainsi que la consolidation des données et nous avons vérifié leur cohérence et leur concordance avec les autres informations figurant dans le rapport de gestion ;
- au niveau d'un échantillon représentatif d'entités que nous avons sélectionnées<sup>3</sup> en fonction de leur activité, de leur contribution aux indicateurs consolidés, de leur implantation et d'une analyse de risque, nous avons mené des entretiens pour vérifier la correcte application des procédures et mis en œuvre des tests de détail sur la base d'échantillonnages, consistant à vérifier les calculs effectués et à rapprocher les données des pièces justificatives.

L'échantillon ainsi sélectionné représente en moyenne 24% des effectifs et entre 24% et 91% des informations quantitatives environnementales.

Pour les autres Informations RSE consolidées, nous avons apprécié leur cohérence par rapport à notre connaissance de la société.

Enfin, nous avons apprécié la pertinence des explications relatives, le cas échéant, à l'absence totale ou partielle de certaines informations.

Nous estimons que les méthodes d'échantillonnage et tailles d'échantillons que nous avons retenues en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance

<sup>2</sup> Informations sociales : effectif total inscrit fin de période, répartition des effectifs par sexe, absentéisme, nombre d'accidents du travail avec arrêt, taux de fréquence des accidents du travail, taux de gravité des accidents du travail, nombre d'heures de formation.

Informations environnementales : consommation d'eau (en m3), consommation de gaz (en mégawatt heure), consommation d'électricité (en mégawatt heure), déchets industriels dangereux traités (en tonnes), déchets non dangereux traités (en tonnes), déchets non dangereux recyclés (en tonnes).

<sup>3</sup> Baikowski, Plastibell, Plastibell Pharm, CMSI, Mayet (uniquement sur la partie sociale)



de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus. Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'information et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans les Informations RSE ne peut être totalement éliminé.

### **Conclusion**

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que les Informations RSE, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

*Fait à Paris La Défense et Annecy, le 23 février 2017*

L'organisme tiers indépendant

### **MAZARS SAS**

Bruno POUGET

---

*Associé*

Edwige REY

---

*Associée RSE & Développement Durable*



## 2.8 Recherche et développement

PSB INDUSTRIES consacre les moyens nécessaires pour développer son expertise et pour lui permettre de trouver des réponses appropriées aux besoins de ses clients qui ont des exigences de qualité très élevées et sont à la pointe du progrès en termes d'innovation.

Sur l'exercice 2016, les frais de recherche et développement ont atteint 6,6 millions d'euros (6,4 millions d'euros en 2015), sans compter la coopération sous forme de co-développement de produits avec nos clients. L'innovation est un axe stratégique fort de développement de PSB INDUSTRIES, s'inscrivant dans la culture entrepreneuriale du Groupe.

## 2.9 Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'article L.225-100-3, nous vous apportons les précisions suivantes :

La structure du capital ainsi que les participations directes ou indirectes connues dans le capital de PSB INDUSTRIES sont décrites au paragraphe 5.3 du présent document.

Les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'administration sont les règles légales et statutaires.

Conformément aux dispositions de l'article 17 des statuts la durée des fonctions des administrateurs est de 4 années et la limite d'âge des administrateurs est fixée à 74 ans.

### 2.9.1. Structure de capital de la société

Les statuts de la Société ne prévoient pas de système de plafonnement des droits de vote. L'article 35 des statuts de la Société prévoit que chaque action donne droit à une voix, toutefois un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital social qu'elles représentent, est attribué :

- à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois (3) ans au moins au nom du même actionnaire.
- aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit,
- aux actions nominatives attribuées en cas de fusion à un actionnaire de la société absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

En outre, conformément au règlement AMF 2008-02 tout actionnaire franchissant un seuil de 5 % doit le déclarer auprès de l'AMF et est tenu d'en informer la société dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception. De même lorsque les seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 % sont franchis l'actionnaire doit en outre préciser ses objectifs pour les 6 prochains mois. Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Cette sanction pourra être exercée qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% du capital ou des droits de vote de la Société. Tout actionnaire est également tenu, suivant les mêmes modalités, d'informer la Société, dans le délai de quatre jours, lorsque sa participation au capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.

Aucune autre disposition spécifique n'est prévue dans les Statuts de la société.

### 2.9.2. Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société

Le détail de l'actionariat de la Société est présenté au chapitre 5.3 du présent Rapport Financier Annuel.

### 2.9.3. Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant.



#### 2.9.4. Mécanismes de contrôles prévus par un éventuel système d'actionnariat du personnel

Néant.

#### 2.9.5. Accords entre actionnaires

La « famille Entremont » regroupant les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont a confirmé agir de concert. La société n'a pas connaissance des modalités de ce concert.

A la connaissance de la Société, Il n'existe aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

#### 2.9.6. Règles applicables à la nomination du Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts de la Société, le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration ; sa révocation peut être prononcée par ce Conseil ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

De même, conformément aux dispositions de l'article 23 des statuts de la Société, les Directeurs Généraux Délégués, le cas échéant et sur proposition du Directeur Général sont nommés par le Conseil d'administration ; leur révocation peut être prononcée par ce Conseil ou par l'Assemblée Générale des actionnaires.

Les Directeurs Généraux Délégués disposent à l'égard des tiers des mêmes pouvoirs que le Directeur Général.

Conformément aux termes de l'article L.225-96, al. 1 du Code de commerce, seule l'Assemblée Générale extraordinaire est habilitée à modifier les statuts, celle-ci pouvant dans certains cas déléguer ses pouvoirs au Président Directeur Général, notamment dans le cadre des autorisations financières sollicitées annuellement.

#### 2.9.7. Pouvoir du Président Directeur Général en cas d'offre publique

Néant.

#### 2.9.8. Accords conclus par la Société susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société

Néant.

#### 2.9.9. Accords prévoyant des indemnités pour les mandataires sociaux ou salariés s'ils démissionnent, sont licenciés sans causes réelles ou sérieuses ou si leurs fonctions prennent fin en raison d'une offre publique

En cas de départ contraint, ou de révocation ou en cas de non renouvellement de son mandat de Président Directeur Général ou de dirigeant mandataire social, le Président Directeur Général bénéficie d'un engagement réglementé, en date du 22 mai 2015, déclaré comme tel, permettant à celui-ci de percevoir une indemnité. Cette indemnité est soumise à des critères de performance liés au résultat opérationnel et au cash-flow opérationnel des deux derniers exercices.



## 2.10 Facteurs de risques

Une cartographie des risques du Groupe a été établie en 2013. La société procède régulièrement à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après.

Néanmoins, d'autres risques que ceux décrits ci-après peuvent exister, non identifiés à la date du présent Rapport Financier ou dont la réalisation n'est pas considérée, à cette même date, comme susceptible d'avoir un effet défavorable significatif.

### 2.10.1. Risques juridiques (liés aux réglementations)

Les activités Luxe & Beauté, Santé & Industrie, Agroalimentaire & Distribution et Chimie de spécialités font l'objet d'un environnement réglementaire complexe et varié que ce soit au niveau national ou bien mondial.

Ainsi les sites français sont soumis dans le cadre de la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement soit à des déclarations et ou à des autorisations d'exploitation de sites délivrées par les autorités publiques nationales (telles que la DREAL). Il en est de même pour les sites étrangers auprès d'organismes locaux.

Les équipes opérationnelles des divisions procèdent à une veille réglementaire, dont l'une des finalités est d'anticiper les évolutions réglementaires selon les prescriptions/recommandations en particulier des normes ISO. A ce jour les 3 principaux sites du Groupe sont certifiés ISO14001.

Par ailleurs l'activité Chimie de Spécialités est soumise au règlement REACH qui impose un système d'enregistrement, d'évaluation et d'autorisation des substances chimiques nécessitant une vigilance particulière quant à la nature des substances et leur effet sur la santé et l'environnement.

Du fait du développement de ses activités en France et à l'international, le Groupe s'expose à des réglementations diverses, notamment en matière fiscale et sociale. Afin de maîtriser les différentes législations et se conformer aux règles en vigueur le Groupe a recours à des conseillers juridiques en droit fiscal, social et des sociétés. Le nombre significatif de sociétés composant le Groupe induit l'existence quasi permanente de contrôles sur une ou plusieurs filiales, en France comme à l'étranger. Etant rappelé le caractère fluctuant de certaines réglementations ainsi que leur manque de clarté le cas échéant, le Groupe ne peut garantir que les interprétations faites des différentes réglementations ne seront pas contestées, avec les conséquences négatives pouvant en résulter.

Tout changement de réglementation est susceptible d'avoir un impact significatif sur les activités du Groupe, d'augmenter ses coûts et d'affecter le niveau de demande des clients ou des fournisseurs.

Le Groupe estime qu'au cours des douze derniers mois, les différentes procédures gouvernementales, judiciaires ou d'arbitrage ayant été engagés à l'encontre de la Société ou de ses filiales n'auront pas d'effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité du Groupe. Les Directions juridiques et/ou financières de chaque pôle sont en charge de l'anticipation et de la gestion des litiges. À ce titre, elles réalisent un suivi ad hoc des litiges en cours.

### 2.10.2. Risques industriels et environnementaux

Les activités Luxe & Beauté, Santé & Industrie, Agroalimentaire & Distribution et Chimie de Spécialités ne nécessitent pas d'installations industrielles à très haut risque.

Néanmoins les activités du Groupe font usage de substances ou de processus industriels qui peuvent présenter des risques sanitaires, d'incendie ou d'explosion, d'émission ou de rejets au cours des différentes phases du processus pouvant porter atteinte aux hommes, aux biens ou à l'environnement.

La sécurité des collaborateurs et des équipements ainsi que la protection de l'environnement sont une préoccupation permanente du Groupe qui va au-delà des mesures prescrites par les lois et réglementations en vigueur dans les différents pays dans lesquels le Groupe opère.

Pour faire face à ces risques, outre de nombreuses initiatives locales menées par les équipes de direction des sites sous l'impulsion permanente des directions de pôles, PSB INDUSTRIES a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation



et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels (système anti-incendie, de détection et de protection, bassins de rétention des écoulements accidentels, etc.).

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du Groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures, etc.), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites. En moyenne, cinq sites sont visités par an par nos assureurs.

Par ailleurs, le Groupe a fait le choix de sites industriels à taille humaine évitant une trop forte concentration de collaborateurs et de lignes de production sur un même site. Cette politique industrielle permet une maîtrise relative du risque industriel et environnemental. Depuis sa création le Groupe a eu à faire face à seulement deux incidents majeurs : l'incendie de l'usine de Baikowski à Annecy (France) en 1934 et de l'usine Rose de Villeurbanne (France) en 1998.

Le Groupe travaille actuellement sur la mise à niveau d'un site afin de traiter des rejets de vapeurs nauséabondes. Le Groupe étudie actuellement des solutions techniques afin de limiter ces nuisances et confirme la priorité donnée à la protection de l'environnement.

### 2.10.3. Risques de crédit/contrepartie

Le Groupe présent sur les quatre marchés Luxe & Beauté, Agro-Alimentaire & Distribution, Santé & Hygiène et Eclairage & Industries de pointes s'adresse principalement à des clients, références mondiales et prestigieuses, acteurs majeurs mondiaux dans leurs domaines.

Le Groupe veille à maintenir une diversification de sa clientèle de façon à contenir le risque de concentration sur un nombre restreint de client.

En 2016, le poids des principaux clients est le suivant :

- Nombre de clients représentant plus de 10% du CA annuel : 1
- Nombre de clients représentant entre 5 et 10% du CA annuel : 0
- Nombre de clients représentant entre 3 et 5% du CA annuel : 3

L'encours client du Groupe s'élève au 31 décembre 2016 à 61,7 M€ (55,8 M€ en 2015). Les relations commerciales avec les clients du Groupe sont pluriannuelles et durables. Celles-ci s'inscrivent dans des partenariats de longue durée.

Les délais de règlement contractuels sont validés par les Directions juridiques et/ou financières de chaque pôle selon les règles en vigueur dans chaque pays. Mensuellement, ils sont suivis et analysés par la Direction financière du pôle qui contacte les équipes commerciales et financières locales dès qu'un retard de paiement inattendu survient.

Au 31 décembre 2016, 87% (92% en 2015) des créances clients ne présentent aucun retard de règlement. Compte tenu de la qualité de son portefeuille client, le Groupe a fait le choix de porter lui-même son risque client et n'a pas contracté d'assurance crédits globale. Deux filiales utilisent un assureur crédits ou équivalent compte tenu de profils clients spécifiques.

Néanmoins, cet environnement clientèle de qualité ne garantit pas le Groupe contre le risque de défaillance client. Au 31 décembre 2016, le Groupe a déprécié des créances clients à hauteur de 3,1 millions d'euros (1,0 million d'euros en 2015).





## 2.10.4. Risques opérationnels

### Risques liés à la conjoncture économique

L'activité du Groupe est liée au développement des acteurs de premier ordre des quatre marchés sur lesquels le Groupe opère.

Trois de ces quatre marchés sont fortement sensibles à la consommation : Luxe et Beauté, Santé et Hygiène, Agroalimentaire. Dans ce contexte, une baisse de la demande de produits par les consommateurs entraîne une moindre consommation d'emballage par nos clients et induit donc une baisse de notre activité.

Pour le marché Chimie de Spécialités, celui-ci est sensible particulièrement à l'évolution des usages et des modes applicatifs de l'alumine ultra pure. Dans ce contexte, une évolution défavorable des activités de Recherche et Développement de nos clients entraîne un moindre renouvellement de nos débouchés applicatifs et induit donc une baisse de notre activité.

Afin de diminuer l'impact de ces risques liés à la conjoncture économique, le Groupe a mis l'accent sur le développement de ses marchés, de ses technologies et de ses géographies diversifiant ainsi ses activités.

### Risques liés à la concurrence

Les différentes activités du Groupe sont concurrentielles compte tenu des caractéristiques des clients servis. Au niveau local et international, le Groupe est en compétition avec de nombreux autres Groupes internationaux majeurs ou acteurs locaux de tailles diverses. Si le Groupe ne parvient pas à se démarquer par la qualité de son offre, son innovation et la valeur ajoutée proposée à ses clients, son chiffre d'affaires et sa rentabilité pourraient en être affectés.

### Risques liés aux acquisitions

Le Groupe a, depuis sa création, réalisé une part importante de sa croissance par des acquisitions. Ces acquisitions lui permettent de développer sa géographie, ses parts de marché, ses capacités industrielles et ses savoir-faire. Pour autant, les acquisitions sont susceptibles d'avoir un impact négatif sur les résultats du Groupe ou sa situation financière, si celui-ci est défaillant dans le processus de valorisation en amont et d'intégration en aval. Cette défaillance peut notamment affecter la valeur des actifs incorporels et le niveau de synergies et d'économies escompté.

Concernant le processus d'acquisition, celui-ci se décline en trois phases (monographie des intervenants du marché ciblé, analyse des opportunités, due diligences et négociation). L'intégration est conduite en trois étapes (prise en main opérationnelle, optimisation opérationnelle avec déclinaison des standards du pôle, enfin atteinte des objectifs de niveau de performance standard).

### Risques liés à une évolution défavorable des prévisions d'activité sur les tests de dépréciation d'actifs incorporels

Dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition ("Purchase Price Allocation") des sociétés acquises, des montants significatifs peuvent être alloués aux écarts d'acquisition et « relation clientèle ».

Les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation une fois par an ou dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Les « relations clientèle » pour leur part font l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée de vie estimée des relations clientèles acquises.

Le montant total des écarts d'acquisition du Groupe s'élève au 31 décembre 2016 à 49,2 millions d'euros (47 millions d'euros en 2015). Par ailleurs, un montant net de 4,5 millions d'euros (5,1 millions d'euros en 2015) est également affecté au titre des « relations clientèle ». Ce montant, pour sa part, fait l'objet d'un amortissement linéaire basé sur la durée de vie estimée des relations clientèle acquises.

L'arrêt d'une relation commerciale avec un client existant majeur ou une évolution de l'activité significativement décalée par rapport aux anticipations peuvent entraîner un amortissement accéléré significatif ou une dépréciation exceptionnelle de ces actifs susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur le résultat net de la société et ses capitaux propres.



### **Risques liés aux matières premières et à l'énergie**

Compte tenu de la nature de ses activités, le Groupe est un consommateur important de matières plastiques (résine) et d'alun ainsi que de gaz et d'électricité. Les matières plastiques consommées par le Groupe ne sont pas systématiquement corrélées au prix du pétrole compte tenu de la politique tarifaire des transformateurs et des spécificités de certaines résines. Les matières premières et l'énergie représentent entre 25 à 35% des charges annuelles du Groupe.

Ces différentes matières premières et l'énergie sont soumises aux lois de l'offre et la demande. Leurs prix dépendent directement ou indirectement des cours mondiaux pour partie impactés par le comportement spéculatif de certains vendeurs et acheteurs.

Dans ce cadre, le Groupe n'a pas mis en place de politique d'achat à terme de matière première ou d'énergie de manière significative.

La gestion du risque liée aux matières premières et à l'énergie réside principalement dans une politique tarifaire client prenant en compte cet aléa au travers notamment de clauses d'ajustement de prix ou des renégociations régulières.

### **Risques liés aux systèmes d'informations**

Comme toute société, le Groupe dépend de plus en plus de ses systèmes d'information. Chaque pôle a la responsabilité de son propre système d'information. Le Groupe a déployé une seule application commune : l'application de reporting et consolidation.

Une défaillance de ces applications ou des réseaux serait de nature à bloquer, ralentir la fourniture de produits ou bien à retarder ou fausser certaines prises de décision par le Groupe, et entraîner des pertes financières.

#### 2.10.5. Risque de marché

Les risques de change, de taux, de liquidité, sur actions et autres instruments financiers sont décrits en note 3.6.17 de l'Annexe aux comptes consolidés 2016.



## 2.11 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité

Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires au Conseil d'administration en matière d'augmentation de capital et de l'utilisation faite de ces délégations pendant l'exercice (article L.225-100 du Code de commerce) :

Assemblée Générale et résolution	Objet de la délégation de compétence donnée au Conseil d'administration	Montants maximum autorisés	Durée	Utilisation faite au cours de l'exercice 2016
Assemblée générale Mixte du 22 mai 2016 : vingtième résolution	Emission de bons de souscription d'actions nouvelles (BSA), de bons de souscription et/ou d'acquisition d'action nouvelles et/ou existantes (BSAANE) et/ou de bons de souscription et/ou d'acquisition d'actions remboursables (BSAAR)	Dans la limite de 2% du capital social au jour de l'assemblée	Pour une durée de vingt-six mois	Aucune
Assemblée générale mixte du 22 mai 2016 : vingt et unième résolution	Emission d'options donnant droit à l'achat d'action existante ou la souscription d'action à émettre de la société au profit des salariées et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés ou groupements ou de certaines catégories d'entre eux (art L225-177 et s. du code de commerce)	Dans la limite de 2% du capital social au jour de l'assemblée	Pour une durée de vingt-six mois	Aucune
Assemblée générale extraordinaire du 9 octobre 2015 : Résolution unique  Complétée par l'Assemblée Générale mixte du 29 avril 2016 : 14ème résolution	Attributions gratuites d'actions existantes et/ou à émettre de la société au profit des salariées et/ou dirigeants sociaux de la société et/ou des sociétés ou groupements ou de certaines catégories d'entre eux (article L 225-197 – 1 et s. du code de commerce)	Dans la limite de 2% du capital social au jour de l'assemblée dont 0,5% de sous-plafonnement pour les dirigeants sociaux	Pour une durée de trente-huit mois	En 2015 : 16 500 actions attribuées sous conditions de performance  En 2016 : 16 300 actions sous conditions de performance et de présence
Assemblée générale mixte du 22 mai 2016 : Vingt-troisième résolution	Plafonnement général des délégations précitées, y compris au titre de la délégation du 9 octobre 2015	Dans la limite de 2% du capital social au jour de l'assemblée avec un sous-plafond de 1% pour les dirigeants sociaux	Néant	Néant



# ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

## 3.1 Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	2016	2015
Chiffre d'affaires	376 963	329 318
Matières et sous-traitance	(153 465)	(123 331)
<b>Marge brute</b>	<b>223 498</b>	<b>205 987</b>
Coûts des ventes (note 3.6.22)	(140 809)	(130 151)
Frais de recherche et développement (note 3.6.23)	(6 601)	(6 417)
Frais commerciaux et de distribution	(20 931)	(15 025)
Coûts administratifs	(31 231)	(25 426)
Autres produits opérationnels (note 3.6.26)	3 176	3 322
Autres charges opérationnelles (note 3.6.26)	(1 140)	(2 120)
<b>Résultat opérationnel avant écart d'acquisition (EBITA)</b>	<b>25 961</b>	<b>30 170</b>
Dépréciation écarts d'acquisition et relation client	(537)	(635)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence (note 3.6.7)*	425	520
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>25 849</b>	<b>30 055</b>
Coût net de l'endettement financier (note 3.6.28)	(2 826)	(3 201)
Autres produits et charges financiers (note 3.6.28)	(2 330)	1 036
Impôts (note 3.6.29)	(5 839)	(7 134)
<b>Résultat net</b>	<b>14 856</b>	<b>20 756</b>
<b>Part du groupe</b>	<b>14 856</b>	<b>20 756</b>
Part revenant aux intérêts minoritaires		
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	<b>14 856</b>	<b>20 756</b>
Résultat net part du groupe en euro par action (note 3.6.21)	4,07	5,67
Résultat net part du groupe dilué en euro par action (note 3.6.21)	4,04	5,64

\*Au cours de l'exercice 2016, compte tenu des liens opérationnels (fourniture de matières premières, soutien R&D et commercial, etc.) que le pôle Chimie de Spécialité entretient avec ses coentreprises japonaise BJC, coréenne BKC et française ALKO détenues à 50%, PSB INDUSTRIES a décidé de présenter la quote-part du résultat de ces sociétés mises en équivalence au sein du résultat opérationnel (EBIT- Earnings Before Interest and Taxes), considérant que ce changement de présentation permet que les états financiers fournissent une information fiable et plus pertinente sur la performance financière du Groupe. Ce changement a été appliqué de manière rétrospective dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016, et a pour effet une hausse du résultat opérationnel de 425 milliers d'euros en 2016 (520 milliers d'euros en 2015).



## 3.2 État du résultat global

(en milliers d'euros)	2016	2015
<b>Résultat net consolidé de l'exercice</b>	<b>14 856</b>	<b>20 756</b>
Ecart de conversion	(993)	1 569
Couverture de flux de trésorerie	960	612
ID sur couverture de flux de trésorerie	(221)	(177)
Couverture d'un investissement net en devises		328
ID sur couverture d'un investissement net en devises		(109)
<b>Total des éléments recyclables en résultat</b>	<b>(254)</b>	<b>2 223</b>
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	687	(30)
ID sur écarts actuariels sur les régimes à prestations définies	(158)	10
<b>Total des éléments non recyclables en résultat</b>	<b>529</b>	<b>(20)</b>
Total gains et pertes	275	2 204
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés en capitaux propres</b>	<b>15 131</b>	<b>22 960</b>
dont part groupe	15 131	22 960
dont intérêts minoritaires	0	0

## 3.3 Bilan consolidé

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Actifs non courants</b>		
Immobilisations corporelles (note 3.6.5)	125 308	115 616
Goodwill (note 3.6.4)	49 154	47 033
Immobilisations incorporelles (note 3.6.4)	5 741	6 147
Titres mis en équivalence (note 3.6.7)	4 025	4 126
Autres immobilisations financières (note 3.6.8)	1 313	1 576
Instruments financiers dérivés long terme (note 3.6.19)	351	
Impôts différés actifs (note 3.6.29)	5 064	5 273
<b>Total des actifs non courants</b>	<b>190 956</b>	<b>179 771</b>
<b>Actifs courants</b>		
Stocks (note 3.6.9)	58 450	49 840
Clients et comptes rattachés (note 3.6.10)	61 740	55 755
Créances d'impôt courant	4 139	2 522
Autres créances (note 3.6.11)	11 187	12 310
Instruments financiers dérivés court terme (note 3.6.19)	473	
Trésorerie et équivalents (note 3.6.12)	23 055	17 436
<b>Total des actifs courants</b>	<b>159 044</b>	<b>137 863</b>
Actifs destinés à la vente (note 3.6.6)	2 863	
<b>Total des actifs</b>	<b>352 863</b>	<b>317 634</b>



<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Capitaux propres (note 3.6.13)</b>		
Capital social	7 350	7 350
Primes	10 125	10 125
Réserves	100 615	86 943
Ecart de conversion	2 746	3 738
Résultat de l'exercice	14 856	20 756
<b>Capitaux propres part du groupe</b>	<b>135 691</b>	<b>128 913</b>
Intérêts minoritaires		
<b>Total capitaux propres</b>	<b>135 691</b>	<b>128 913</b>
<b>Passifs non courants</b>		
Dettes financières long terme (note 3.6.14)	93 398	71 861
Instruments financiers dérivés long terme (note 3.6.19)	62	45
<b>Passif financier à plus d'un an (note 3.6.14)</b>	<b>93 460</b>	<b>71 906</b>
Impôts différés passifs (note 3.6.29)	6 690	7 473
Provisions pour retraites et avantages assimilés (note 3.6.15)	8 132	8 368
Provisions pour risques et charges non courantes (note 3.6.16)	885	1 546
Autres passifs non courants		
<b>Total passifs non courants</b>	<b>109 168</b>	<b>89 293</b>
<b>Passifs courants</b>		
Dettes financières à moins d'un an (note 3.6.14)	26 465	27 467
Instruments financiers dérivés court terme (note 3.6.19)	1 097	322
<b>Passifs financiers à moins d'un an</b>	<b>27 562</b>	<b>27 789</b>
Fournisseurs et comptes rattachés	45 912	38 888
Dettes d'impôt courant	0	45
Autres dettes (note 3.6.17)	32 090	32 229
Provisions pour risques et charges courantes (note 3.6.16)	2 439	478
<b>Total passifs courants</b>	<b>108 004</b>	<b>99 428</b>
<b>Total des passifs</b>	<b>352 863</b>	<b>317 634</b>



### 3.4 Tableaux des flux de trésorerie consolidés

	<b>du 01/01/2016 au 31/12/2016</b>	<b>du 01/01/2015 au 31/12/2015</b>
Résultat net consolidé	14 856	20 756
Amortissements et dépréciation des immobilisations	21 634	19 113
Dotations nettes aux provisions	1 372	692
Quote-part dans le résultat des mises en équivalence	(425)	(520)
Coût net de l'endettement financier et dividendes reçus	2 826	3 129
Autres produits et charges financiers	2 329	
Impôts courants et différés	5 839	7 097
(Plus) / moins values sur cessions d'actifs nettes d'IS	(45)	(970)
Variation des besoins en fond de roulement	2 361	(765)
Impôts payés	(7 549)	(7 895)
<b>Flux net de la trésorerie d'exploitation</b>	<b>43 197</b>	<b>40 637</b>
Investissement net d'exploitation	(16 196)	(12 689)
Variation des créances et dettes sur immobilisations	740	341
Incidences des acquisitions de filiales, net du cash et équivalents acquis	(6 184)	(19 321)
Variation des dépôts et cautionnements	288	405
Produits financiers de trésorerie	36	
Dividendes reçus	272	233
<b>Flux net de la trésorerie d'investissement</b>	<b>(21 044)</b>	<b>(31 031)</b>
Augmentation de capital et autres		
Actions propres	(788)	(98)
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(7 296)	(5 855)
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		
Augmentation des passifs financiers	46 062	43 254
Diminution des passifs financiers	(43 132)	(42 512)
Intérêts versés	(2 747)	(3 128)
Autres flux liés au financement	(2 413)	
<b>Flux net de la trésorerie de financement</b>	<b>(10 313)</b>	<b>(8 339)</b>
Incidence des variations des cours de devises	(205)	425
<b>Variation de trésorerie</b>	<b>11 633</b>	<b>1 692</b>
Trésorerie et équivalents en début d'année (nette des découverts bancaires)	10 507	8 816
Trésorerie et équivalents en fin de période (nette des découverts bancaires)	22 141	10 507

Note : PSB INDUSTRIES a décidé au 31 décembre 2016, de présenter les amortissements et dépréciations d'immobilisations d'une part et les dotations nettes aux provisions d'autre part.



### 3.5 Tableau de variation des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Primes	Titres auto-détenus	Réserves	Gains & pertes comptabilisés en capitaux propres	Total	Intérêts minoritaires	Total
<b>Au 01/01/2015</b>	<b>7 350</b>	<b>10 128</b>	<b>(177)</b>	<b>89 920</b>	<b>2 472</b>	<b>109 693</b>		<b>109 693</b>
Augmentation de capital et autres								
Titres auto-détenus			276			276		276
Dividendes versés				(4 016)		(4 016)		(4 016)
Acomptes sur dividendes								
<b>Résultat net de la période</b>				<b>20 756</b>		<b>20 756</b>		<b>20 756</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					2 204	2 204		2 204
Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres				20 756	2 204	22 960		22 960
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>7 350</b>	<b>10 128</b>	<b>99</b>	<b>106 660</b>	<b>4 676</b>	<b>128 913</b>		<b>128 913</b>
<b>Au 01/01/2016</b>	<b>7 350</b>	<b>10 128</b>	<b>99</b>	<b>106 660</b>	<b>4 676</b>	<b>128 913</b>		<b>128 913</b>
Augmentation de capital et autres								
Titres auto-détenus			(788)			(788)		(788)
Dividendes versés				(7 296)		(7 296)		(7 296)
Acomptes sur dividendes								
<b>Résultat net de la période</b>				<b>14 856</b>		<b>14 856</b>		<b>14 856</b>
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					6	6		6
Résultat net de la période et gains & pertes comptabilisés directement en capitaux propres				14 856	6	14 862		14 862
<b>Au 31/12/2016</b>	<b>7 350</b>	<b>10 128</b>	<b>(689)</b>	<b>114 220</b>	<b>4 682</b>	<b>135 691</b>		<b>135 691</b>





## 3.6 Annexe aux états financiers consolidés 2016

### 3.6.1. Généralités

PSB INDUSTRIES est une société anonyme de droit français créée en 1904 par les frères Baikowski. Son siège social est situé à Annecy (Les Pléiades n°21 – Park Nord ZA La Bouvarde CS 50029 74370 EPAGNY METZ-TESSY). Les titres de la société sont cotés sur Nyse Euronext à Paris, sur le marché Eurolist compartiment B (MidCaps). Les activités de PSB INDUSTRIES sont décrites au chapitre 1.4.

Les comptes consolidés du Groupe ont été arrêtés par le Conseil d'administration au 22 février 2017 et seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale mixte du 14 avril 2017.

### 3.6.2. Principes comptables

#### 3.6.2.1. Déclaration de conformité

Le Groupe PSB INDUSTRIES applique les normes comptables internationales constituées des IFRS, des IAS, de leurs amendements et de leurs interprétations qui ont été adoptés dans l'Union Européenne au 31 décembre 2016 et qui sont disponibles sur le site internet suivant :

[http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/news/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/news/index_fr.htm).

Le Groupe n'est pas concerné par des normes, amendements ou interprétations applicables selon l'IASB mais non encore adoptées par l'Union Européenne.

#### 3.6.2.2. Nouvelles normes, nouveaux amendements et nouvelles interprétations applicables en 2016

Le Groupe a adopté les normes, amendements et interprétations suivants qui sont applicables au 1er janvier 2016. Leur date d'application coïncide avec celle de l'IASB :

- Améliorations annuelles des normes IFRS (cycle 2010-2012) applicables au 1er février 2015 : ces amendements concernent principalement, les informations relatives aux parties liées (IAS 24) et plus particulièrement des clarifications portant sur la notion de prestations du personnel « clé » de la direction, les paiements fondés sur des actions (IFRS2) et notamment une clarification de la notion de « conditions d'acquisition », l'information sectorielle (IFRS 8) et l'information à fournir sur les critères de regroupement ainsi que la réconciliation des actifs par secteur avec l'ensemble des actifs de l'entité, la clarification de la notion de juste valeur pour les créances et dettes court terme et la possibilité de compenser des actifs et passifs financiers (IFRS 13 Evaluation à la juste valeur), et, la comptabilisation d'une contrepartie conditionnelle lors de regroupements d'entreprise (IFRS 3).
- Amendements à IAS 16 (immobilisations corporelles) et IAS 38 (immobilisations incorporelles) portant sur les modes d'amortissement acceptables.
- Amendement à IFRS 11 « accords conjoints » traitant de l'acquisition d'une participation dans une entreprise commune.
- Amendement à IAS 19 « avantage au personnel » qui s'applique aux contributions des membres du personnel ou des tiers à des régimes à prestations définies. Certaines contributions peuvent désormais être comptabilisées en déduction du coût des services rendus de la période pendant laquelle le service est rendu.
- Améliorations annuelles des normes IFRS (cycle 2012-2014) applicables au 1er janvier 2016 : ces amendements concernent principalement les avantages au personnel (IAS 19) et plus particulièrement la notion de marchés régionaux en matière de taux d'actualisation, l'application des amendements à IFRS 7 relatifs à l'information à fournir au titre de la compensation d'actifs et de passifs financiers dans les états financiers intermédiaires condensés et des clarifications relatives à l'information à donner en cas de mandat de gestion des actifs financiers cédés, l'information à fournir dans le rapport financier semestriel mais en dehors des états financiers intermédiaires (IAS 34) et une clarification sur le traitement par la norme IFRS 5 des changements de modalités de cession d'un actif.



- Amendements à IAS 27 : «La mise en équivalence dans les états financiers individuels» : les amendements à IAS 27 vont permettre aux entités d'utiliser la méthode de la mise en équivalence telle que décrite par IAS 28 «Participations dans des entreprises associées et coentreprises» pour comptabiliser dans leurs états financiers individuels leurs participations dans des filiales, coentreprises et entreprises associées. Jusqu'à présent, elles étaient comptabilisées soit au coût soit en application d'IFRS 9.
- Amendements à IAS 1 «Présentation des états financiers».

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Les normes et interprétations d'application facultative au 31 décembre 2016 n'ont pas été appliquées par anticipation. Le Groupe n'anticipe toutefois pas d'impacts significatifs liés à l'application de ces nouveaux textes. Notamment en ce qui concerne IFRS 15 et IFRS 16, le Groupe mène actuellement des analyses, aucune incidence significative n'étant cependant attendue sur les comptes consolidés du Groupe.

### 3.6.2.3. Présentation des états financiers consolidés (IAS 1)

Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants qui sont enregistrés à leur juste valeur :

- les instruments financiers dérivés,
- les investissements détenus à des fins de négociation,
- les actifs disponibles à la vente,
- ainsi que les actifs et passifs qui font l'objet de couvertures de juste valeur.

#### Actif et passif courant et non courant

Les actifs destinés à être cédés ou consommés au cours du cycle d'exploitation normal, les actifs détenus dans la perspective d'une cession dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie constituent des actifs courants.

Tous les autres actifs sont non courants.

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice constituent des dettes courantes.

Toutes les autres dettes sont non courantes.

#### Changement de méthode comptable

Au cours de l'exercice 2016, compte tenu des liens opérationnels (fourniture de matières premières, soutien R&D et commercial, etc.) que le pôle Chimie de Spécialité entretient avec ses coentreprises japonaise BJC, coréenne BKC et française ALKO détenues à 50%, PSB INDUSTRIES a décidé de présenter la quote-part du résultat de ces sociétés mises en équivalence au sein du résultat opérationnel (EBIT- Earnings Before Interest and Taxes), considérant que ce changement de présentation permet que les états financiers fournissent une information fiable et plus pertinente sur la performance financière du Groupe. Ce changement a été appliqué de manière rétrospective dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2016, et a pour effet une hausse du résultat opérationnel de 425 milliers d'euros en 2016 (520 milliers d'euros en 2015).

### 3.6.2.4. Résumé des jugements et estimations significatives

La préparation des états financiers du Groupe exige le recours du management à des jugements, estimations et hypothèses, qui ont un impact sur les montants comptabilisés dans les états financiers en qualité d'actifs et de passifs, de produits et de charges ainsi que sur les informations communiquées sur les passifs éventuels.

#### Jugement

Néant.

#### Recours à des estimations

Les principales hypothèses relatives à des événements futurs, et autres sources d'incertitude liées au recours à des estimations à la date de clôture, dont les changements pourraient entraîner un risque significatif de mo-



dification matérielle des valeurs nettes comptables d'actifs et de passifs au cours de la période suivante sont présentées ci-dessous.

- Dépréciation des écarts d'acquisition

Le Groupe vérifie la nécessité de déprécier les écarts d'acquisition au moins une fois par an.

Ceci nécessite une estimation de la valeur d'usage des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition est alloué. La détermination de la valeur d'usage nécessite que le Groupe fasse des estimations sur les flux de trésorerie futurs attendus de cette unité génératrice de trésorerie, et également sur la détermination du taux d'actualisation adéquat pour calculer la valeur actuelle de ces flux de trésorerie.

La détermination de la valeur recouvrable est sensible, en particulier au niveau du taux de croissance et du taux d'actualisation retenus.

Les hypothèses clés retenues pour déterminer la valeur recouvrable des différentes unités génératrices de trésorerie sont détaillées en 3.6.4. La valeur nette comptable des écarts d'acquisition au 31 décembre 2016 est de 49 154 milliers euros (47 033 milliers euros en 2015).

- Impôts différés

Les impôts différés sont calculés conformément aux principes décrits 3.6.29, étant précisé que leur calcul peut donner lieu à l'estimation de bénéfices futurs dont les prévisions et hypothèses sont revues chaque année.

- Pensions

Le coût des régimes à prestations définies est déterminé sur la base d'évaluations actuarielles. Ces évaluations reposent sur des hypothèses en matière de taux d'actualisation, taux de rendement attendu des actifs du régime, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité et d'augmentation des pensions. En raison du caractère long terme de ces plans, l'incertitude liée à ces estimations est significative. Le passif net constitué au titre de ces avantages du personnel au 31 décembre 2016 s'élève à 8 132 milliers d'euros (en 2015, 8 368 milliers d'euros). De plus amples détails sont communiqués en 3.6.15.

### 3.6.2.5. Règles et méthodes comptables

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leurs comptes au 31 décembre.

#### Filiales

Les filiales sont des entreprises contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient directement ou indirectement le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir les avantages des activités de celle-ci.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le Groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. Quand il y a perte de contrôle d'une filiale, les états financiers consolidés de l'exercice comprennent les résultats de la période pendant laquelle PSB INDUSTRIES en avait le contrôle.

#### Coentreprises

Les coentreprises sont des sociétés dont le Groupe a un contrôle conjoint, c'est-à-dire dont il partage le contrôle des activités en vertu d'un accord contractuel.

Les coentreprises sont comptabilisées dans le bilan consolidé selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, la participation du Groupe dans la coentreprise est comptabilisée au bilan pour un montant égal à la part du Groupe dans l'actif net de la coentreprise.

Les états financiers des coentreprises sont inclus dans les états financiers consolidés à compter de la date où le contrôle conjoint est constaté jusqu'à la date où le contrôle conjoint cesse.

Afin de fournir une information plus fiable et pertinente sur les effets des transactions ou événements dans les états financiers, la situation et la performance financières, le Groupe présente la quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence dans son résultat opérationnel lorsque l'activité opérationnelle de la coentreprise est similaire à l'une des activités du Groupe.

#### Opérations éliminées en consolidation

Les soldes et les transactions intra-groupes ainsi que les profits internes résultant de transactions intra-groupes sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés. Les profits internes résultant de



transactions avec des coentreprises sont éliminés au prorata de l'intérêt du Groupe dans ces entreprises et enregistrés en déduction de l'investissement.

La liste complète des sociétés du Groupe consolidées au 31 décembre 2016 est fournie dans la 3.6.3.

### **Ecart d'acquisition**

Les actifs, passifs, et passifs éventuels de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur, au terme d'une période d'évaluation pouvant atteindre 12 mois suivant la date d'acquisition.

Les différences positives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables sont comptabilisées comme écart d'acquisition à l'actif du bilan.

Ces différences positives ne font pas l'objet d'un amortissement mais sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur.

Pour les besoins des tests de dépréciation, l'écart d'acquisition acquis dans un regroupement d'entreprises est, à compter de la date d'acquisition, affecté à chacune des unités génératrices de trésorerie du Groupe ou à chacun des groupes d'unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement d'entreprises, que des actifs ou passifs de l'entreprise acquis soient ou non affectés à ces unités ou groupes d'unités. Chaque unité ou groupe d'unités auquel l'écart d'acquisition est ainsi affecté :

- représente au sein du Groupe, le niveau le plus bas auquel l'écart d'acquisition est suivi pour les besoins de gestion interne,
- n'est pas plus grand qu'un secteur fondé déterminé conformément à l'IFRS 8 secteurs opérationnels.

Si l'écart d'acquisition a été affecté à une unité génératrice de trésorerie (ou groupe d'unités génératrices de trésorerie) et si une activité au sein de cette unité est cédée, l'écart d'acquisition lié à l'activité sortie est inclus dans la valeur comptable de l'activité lors de la détermination du résultat de cession. L'écart d'acquisition ainsi cédé est évalué sur la base des valeurs relatives de l'activité cédée et de la part de l'unité génératrice de trésorerie conservée. Lorsque des filiales sont cédées, la différence entre le prix de cession et l'actif net cédé augmenté des écarts de conversion accumulés et de la valeur nette de l'écart d'acquisition est reconnue au compte de résultat. Les différences négatives entre le coût d'acquisition et la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables (écarts d'acquisitions négatifs) sont enregistrées directement en produit de l'exercice.

### **Acquisition d'entreprises par achats successifs**

Les justes valeurs des actifs et passifs identifiables peuvent varier à la date de chaque opération. Lorsqu'un achat complémentaire permet l'obtention du contrôle d'une entreprise, la part d'intérêt détenue précédemment par l'acquéreur est réévaluée sur base des justes valeurs des actifs et passifs identifiables déterminées lors de cet achat complémentaire, la contrepartie de la réévaluation est enregistrée en capitaux propres.

Les intérêts minoritaires sont comptabilisés sur la base de la juste valeur des actifs nets acquis.

Lorsque les achats complémentaires interviennent après la prise de contrôle, la transaction est considérée comme une simple opération sur titres avec les actionnaires minoritaires : les actifs et passifs identifiables de l'entreprise contrôlée ne font pas l'objet de réévaluation ; l'écart positif ou négatif généré entre le coût d'acquisition et la quote-part complémentaire acquise dans l'actif net de l'entreprise est enregistré directement dans les capitaux propres de l'acquéreur.

### **Conversion des monnaies étrangères**

Les états financiers consolidés sont présentés en euro, qui est la monnaie fonctionnelle et de présentation de la société mère. Chaque entité du Groupe détermine sa propre monnaie fonctionnelle et les éléments financiers de chacune d'entre elles sont mesurés dans cette monnaie fonctionnelle. Les opérations en monnaies étrangères sont initialement enregistrées dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

A la date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis dans la monnaie fonctionnelle au taux de change en vigueur à la date de clôture. Tous les écarts sont enregistrés dans le compte de résultat, à l'exception de ceux portant sur des emprunts en monnaies étrangères, constituant une couverture de l'investissement net dans une entité étrangère. Ces derniers sont directement imputés en capitaux propres jusqu'à la cession de l'investissement, date à laquelle ils sont reconnus en résultat. Les charges et crédits d'impôt imputables aux écarts de change sur ces emprunts sont également comptabilisés dans les capitaux propres. Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués au coût historique sont convertis aux cours de



change des dates des transactions initiales.

Les éléments non monétaires libellés en devises étrangères et évalués à la juste valeur, sont convertis au cours de change à la date à laquelle cette juste valeur a été déterminée. Tout écart d'acquisition provenant de l'acquisition d'une activité à l'étranger et tout ajustement, à la juste valeur, de la valeur comptable des actifs et passifs provenant de l'acquisition de cette activité à l'étranger, sont comptabilisés comme un actif ou un passif de l'activité à l'étranger et convertis en euro au taux de clôture. La monnaie fonctionnelle des activités à l'étranger est la monnaie locale (US dollar, Yuan, Peso Mexicain, Won, Yen et Zloty). A la date de clôture, les actifs et passifs de ces filiales sont convertis dans la monnaie de présentation de PSB INDUSTRIES (l'euro) au taux de change en vigueur à la date de clôture, et leurs comptes de résultat sont convertis au taux de change moyen annuel. Les écarts de change résultant de cette conversion sont affectés directement sous une rubrique distincte des capitaux propres. Lors de la sortie d'une activité à l'étranger, le montant cumulé des écarts de change différés figurant dans la composante distincte des capitaux propres relatifs à cette activité à l'étranger est reconnue en résultat.

## **IMMOBILISATIONS INCORPORELLES**

### **Frais de recherche et développement**

Les dépenses liées aux activités de recherche ayant pour but d'acquérir des connaissances scientifiques et des techniques nouvelles, sont comptabilisées en charges dès qu'encourues.

Les dépenses liées aux activités de développement ayant pour but d'améliorer de manière substantielle la production de produits et de procédés nouveaux sont capitalisées si le produit ou le procédé est jugé techniquement et commercialement viable et que le Groupe dispose de ressources suffisantes pour en achever le développement.

Les dépenses ainsi capitalisées incluent le coût des matériaux, la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux.

Les dépenses de développement capitalisées sont comptabilisées au coût moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles. Les autres dépenses de développement sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

### **Autres immobilisations incorporelles**

Les autres actifs incorporels acquis par le Groupe sont comptabilisés au coût, moins les amortissements cumulés et les pertes de valeurs éventuelles.

Les actifs incorporels autres que les écarts d'acquisition incluent principalement le coût d'acquisition des technologies et licences acquises auprès de tiers, ainsi que les relations clientèle acquises dans le cadre des regroupements d'entreprises.

### **Dépenses ultérieures**

Les dépenses ultérieures relatives aux actifs incorporels sont capitalisées si elles augmentent les avantages économiques futurs de l'actif spécifique auquel elles se rapportent, et que ce coût peut être évalué et attribué à l'actif de façon fiable. Toutes les autres dépenses sont comptabilisées directement en charges dès qu'encourues.

### **Amortissement**

L'amortissement est comptabilisé comme charge sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel.

Les durées d'utilité estimées sont pour les brevets et marques de 5 ans et pour la relation clientèle de 5 à 10 ans. Les frais de recherche et développement sont comptabilisés en charges opérationnelles et ne font donc pas l'objet d'un amortissement.

## **IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur éventuelles. Le coût des actifs produits par le Groupe pour une utilisation en interne inclut le coût des matières premières, de la main d'œuvre directe et une quote-part appropriée de frais généraux. Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la production d'immobilisations corporelles ne sont pas immobilisés, comme élément du coût, mais comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Lorsqu'une immobilisation corporelle a des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces derniers sont comptabilisés et amortis séparément.



Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les subventions publiques accordées au Groupe pour l'acquisition d'immobilisations corporelles sont déduites de la valeur comptable de l'actif correspondant et portées au compte de résultat sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité prévue de l'actif.

### **Dépenses ultérieures**

Les dépenses relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées comme un actif distinct, venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les autres dépenses relatives aux immobilisations corporelles ne sont comptabilisées à l'actif que lorsqu'elles améliorent l'état de l'actif au-dessus de son niveau de performance défini à l'origine.

Toutes les autres dépenses ultérieures sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

### **Amortissement**

L'amortissement est comptabilisé en charges sur base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle. Les terrains ne sont pas amortis.

Il est tenu compte de la valeur résiduelle dans le montant amortissable, quand celle-ci est jugée significative. Les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

- Constructions : 30 à 40 ans
- Agencements et installations techniques : 10 à 20 ans
- Matériels et outillages : 3 à 10 ans
- Matériels de transport : 3 à 5 ans
- Matériels informatiques : 3 à 5 ans

### **Contrats de location**

#### **Comptabilisation chez le preneur :**

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété des actifs loués. Ces contrats de location financement sont comptabilisés au plus bas de la juste valeur et de la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location à la date de commencement du contrat. Les paiements effectués au titre de la location sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur les différentes périodes couvertes par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif au titre de chaque période.

La politique d'amortissement des actifs faisant l'objet d'un contrat de location financement est similaire à celle appliquée pour les immobilisations corporelles.

Lorsqu'il n'existe pas de certitude raisonnable que le preneur devienne propriétaire de l'actif à la fin du contrat de location, l'actif est amorti sur la durée la plus courte entre la durée du contrat de location et sa durée d'utilité.

Les contrats de location pour lesquels une partie significative des risques et avantages inhérents à la propriété est effectivement conservée par le bailleur sont classés en contrat de location simple.

Les paiements effectués au regard des contrats de cette nature sont comptabilisés en charges de la période dans le compte de résultat.

### **PERTE DE VALEUR DES ACTIFS IMMOBILISÉS**

Les valeurs comptables des actifs immobilisés sont revues à chaque clôture afin d'identifier d'éventuelles pertes de valeur. Les écarts d'acquisition générés dans le cadre d'acquisitions d'entreprises sont affectés, pour les besoins de cette identification, aux unités génératrices de trésorerie susceptibles de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition.

### **Écarts d'acquisition**

Conformément aux dispositions de la norme IAS 36, la valeur des écarts d'acquisition fait l'objet d'un test de perte de valeur chaque année. Ce test a pour objectif de prendre en compte des éléments ayant pu impacter la valeur recouvrable de ces actifs. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité. Pour les besoins de ce test, l'écart d'acquisition généré dans le cadre d'une ac-





quisition d'entreprise, est affecté à une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) susceptible de bénéficier des effets de synergie de l'acquisition (informations complémentaires en 3.6.4).

Elle correspond au niveau auquel le Groupe organise ses activités et analyse ses résultats dans son reporting interne.

Dans la mise en œuvre des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition, le Groupe a retenu une approche par les flux de trésorerie futurs, corroborés avec l'utilisation de multiples ou de tout autre indicateur de juste valeur disponible.

La valeur d'utilité est estimée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs sur une durée de 7 ans et d'une valeur terminale (informations complémentaires en 3.6.4). Lorsque la valeur d'utilité de l'UGT se révèle inférieure à sa valeur nette comptable, une perte de valeur des écarts d'acquisition est comptabilisée afin de ramener la valeur nette comptable des actifs de l'UGT à leur valeur recouvrable.

Les évaluations effectuées lors des tests de perte de valeur des écarts d'acquisition sont sensibles aux hypothèses retenues en matière d'évolution des prix de vente et des coûts futurs, de tendances économiques, de la construction nationale et internationale, de développement à long terme des marchés en croissance et autres facteurs. Ces évaluations sont également sensibles au taux d'actualisation et de croissance retenus. Conformément à la norme IAS 36, les pertes de valeur relatives aux écarts d'acquisition ne sont pas réversibles.

#### **Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles amortissables**

Lorsque des événements ou des situations nouvelles indiquent que la valeur comptable d'un actif est susceptible de ne pas être recouvrable, un test de dépréciation est réalisé. Ce test consiste à comparer la valeur nette comptable de l'actif avec sa valeur recouvrable. La valeur recouvrable est déterminée pour chaque actif pris individuellement, à moins que l'actif considéré ne génère pas d'entrée de trésorerie largement indépendante des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Le cas échéant, la valeur recouvrable est déterminée pour le groupe d'actifs ou l'Unité Génératrice de Trésorerie auquel l'actif appartient. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre le prix de vente net de l'actif et sa valeur d'utilité, celle-ci étant calculée comme la somme actualisée des flux de trésorerie estimés futurs attendus de l'utilisation des actifs et de leur cession éventuelle. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est comptabilisée en "autres produits et charges d'exploitation". Lorsqu'une perte de valeur est constatée au niveau d'une Unité Génératrice de Trésorerie elle est affectée d'abord à la réduction de la valeur comptable de tout écart d'acquisition affecté à l'Unité Génératrice de Trésorerie, puis à la réduction de la valeur comptable des autres actifs de l'unité au prorata de la valeur comptable de chaque actif de l'unité. Après dépréciation, la nouvelle valeur de l'actif est amortie prospectivement sur la nouvelle durée de vie résiduelle de l'actif. Pour les actifs ayant subi une perte de valeur au cours des périodes antérieures, la reprise éventuelle de la perte de valeur est examinée à chaque clôture annuelle. La valeur comptable de l'actif, modifiée en raison de l'augmentation de sa valeur recouvrable, ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été déterminée (nette des amortissements) si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour cet actif au cours des exercices antérieurs. La reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée en résultat.

#### **STOCKS**

Les matières premières et fournitures sont évaluées au plus faible du coût d'achat (selon la méthode du Prix Moyen Pondéré PMP) et de la valeur nette de réalisation. Les produits finis et les produits en-cours sont évalués au plus faible du coût de production et de la valeur nette de réalisation. Les coûts de production incluent les coûts directs de matière première, de main-d'œuvre et une quote-part des frais généraux (à l'exclusion des frais administratifs) fondée sur la capacité normale de production.

La valeur des matières premières et des autres éléments stockés à la date de clôture se fonde sur la valeur nette de réalisation et tient compte des dépréciations liées à l'obsolescence des stocks à rotation lente.

La valeur nette de réalisation est le prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour l'achèvement et la réalisation de la vente.

#### **ACTIFS/PASSIFS CLASSÉS COMME DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE, ACTIVITÉS NON POURSUIVIES**

Les actifs et passifs classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus faible entre la valeur comptable et la juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les résultats des activités non poursuivies sont inscrits le cas échéant sur une ligne distincte du compte de résultat.



## **ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS**

Les actifs financiers comprennent les actifs disponibles à la vente, les actifs détenus jusqu'à leur échéance, les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les instruments dérivés actifs, les prêts et les créances et la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les passifs financiers comprennent les emprunts, les autres financements et découverts bancaires et les instruments dérivés passifs.

L'évaluation et la comptabilisation des actifs et passifs financiers sont définis par la norme IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

### **Évaluation et comptabilisation des actifs financiers**

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont évalués à leur juste valeur nette des coûts de transaction. Pour les actifs évalués à leur juste valeur par le résultat, les coûts de transaction sont enregistrés directement en résultat.

À la date d'acquisition, le Groupe détermine la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories comptables prévues par la norme IAS 39 :

#### **Actifs détenus jusqu'à leur échéance**

Ces actifs sont exclusivement des titres à revenus fixes ou déterminables et à échéances fixées, autres que les prêts et créances qui sont acquis avec l'intention de les conserver jusqu'à leur échéance et que le Groupe a la capacité de conserver jusqu'à cette date. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont évalués et comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif («TIE»). Les actifs détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation.

La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs détenus jusqu'à leur échéance correspondent aux produits d'intérêts et aux pertes de valeur.

#### **Actifs disponibles à la vente**

Les actifs disponibles à la vente comprennent principalement les titres de participation non consolidés et des valeurs mobilières ne répondant pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont évalués à leur juste valeur et les variations de valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres sauf lorsqu'un test de perte de valeur conduit à reconnaître une moins-value latente par rapport au coût d'acquisition historique en raison d'une dégradation significative ou prolongée des flux de trésorerie attendus des actifs concernés. Dans ce dernier cas, la perte de valeur est comptabilisée en résultat. Les éventuelles reprises de valeur sont constatées en résultat uniquement pour les titres de dette (créances et obligations de taux). Les montants comptabilisés dans les capitaux propres sont repris en résultat lors de la cession des actifs financiers disponibles à la vente. La juste valeur correspond au prix de marché pour les titres cotés ou à une estimation de la juste valeur pour les titres non cotés, déterminée en fonction des critères financiers les plus appropriés à la situation particulière de chaque titre. Pour les titres de participation qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif et dont la juste valeur ne peut être évaluée de façon fiable, le Groupe retient dans ce cas le coût historique déduction faite de toute dépréciation éventuelle.

Les gains et pertes nets des actifs disponibles à la vente correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, pertes de valeur et plus ou moins-values de cession.

#### **Prêts et créances**

Cette catégorie inclut les créances rattachées à des participations, les actifs financiers opérationnels, les autres prêts et créances et les créances commerciales. Ces instruments sont initialement comptabilisés à la juste valeur puis au coût amorti calculé selon la méthode du TIE.

Ces actifs sont dépréciés si leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable estimée lors des tests de dépréciation, dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

La dépréciation des créances commerciales est effectuée au cas par cas en tenant compte de différents critères : situation financière du client, retards de règlement, notation par un organisme externe, situation géographique).

Les gains et pertes nets sur les prêts et créances correspondent aux produits d'intérêt et pertes de valeur.

Par ailleurs, le Groupe procède à des mobilisations de créances commerciales auprès d'institutions financières.





Ces cessions satisfont aux critères de décomptabilisation d'actifs financiers d'IAS 39. Le risque de dilution attaché aux créances mobilisées initialement enregistrées au bilan (risque d'annulation de la créance pour cause d'avoirs émis ou de paiements par compensation) est considéré comme non significatif. Les autres risques et avantages attachés à ces créances ont été transférés au cessionnaire. En conséquence, la quasi-totalité des risques et avantages existants à la date de clôture ayant été transférée au cessionnaire, ces créances sont décomptabilisées du bilan.

#### **Actifs et passifs évalués à leur juste valeur par le résultat**

Cette catégorie comprend : les actifs et passifs de transaction que le Groupe a l'intention de revendre dans un terme proche afin de réaliser une plus-value, qui appartiennent à un portefeuille d'instruments financiers gérés ensemble et pour lequel il existe une pratique de cession à court terme. Les instruments dérivés non qualifiés de couverture sont aussi qualifiés d'actifs et passifs conclus à des fins de transaction ; les actifs désignés à la juste valeur sur option. Il s'agit principalement du portefeuille d'OPCVM de trésorerie dont la gestion et la performance sont fondées sur la juste valeur.

La variation de valeur de ces actifs est enregistrée au compte de résultat.

Les gains et pertes nets des actifs évalués à leur juste valeur par le compte de résultat correspondent aux produits d'intérêts, dividendes, variation de juste valeur et plus ou moins-values de cession.

Pour les dérivés conclus à des fins de transaction, les gains et pertes nets correspondent aux flux échangés et à la variation de valeur de l'instrument.

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Les équivalents de trésorerie sont détenus dans le but de faire face aux engagements de trésorerie à court terme. Les disponibilités et équivalents de trésorerie comprennent tous les soldes en espèces, les dépôts à moins de trois mois à leur date d'entrée dans le bilan, les OPCVM monétaires ainsi que les titres de créances négociables. Ces placements sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Les équivalents de trésorerie ont été désignés sur option dans la catégorie des actifs évalués à leur juste valeur par résultat.

Les dettes financières court terme ne figurent pas en moins de la trésorerie dans la mesure où les lignes court terme sont reconduites d'année en année, et sont d'un point de vue économique plus assimilables à du moyen terme qu'à du court terme.

#### **Évaluation et comptabilisation des passifs financiers**

À l'exception des passifs de transaction et des instruments dérivés constituant des passifs qui sont évalués à la juste valeur, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur minorée des frais de transaction puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif « TIE ».

Le TIE est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Lorsque le passif financier émis comprend un dérivé incorporé devant être comptabilisé de façon séparée, alors le coût amorti est calculé sur la seule composante dette.

La valeur du coût amorti correspond à la date d'acquisition au produit de l'émission minorée de la juste valeur du dérivé incorporé.

#### **Évaluation et comptabilisation des instruments dérivés**

Le Groupe utilise principalement des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissements. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction. Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur au bilan. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat. Les justes valeurs des dérivés sont estimées à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs.

Les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon trois types de relations de couverture : de juste valeur, de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- La couverture de juste valeur est une couverture de l'exposition aux variations de la juste valeur d'un



actif ou passif comptabilisé, ou d'une partie identifiée de cet actif ou de ce passif, qui est attribuable à un risque particulier, notamment les risques de taux et de change et qui affecterait le résultat net présenté ;

- La couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger (IAS 21).

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- La relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- L'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de juste valeur d'actifs ou de passifs existants, la partie couverte de ces éléments est évaluée au bilan à sa juste valeur. La variation de cette juste valeur est enregistrée en contrepartie du compte de résultat, où elle est compensée par les variations symétriques de juste valeur des instruments financiers de couverture, dans la limite de leur efficacité. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée en résultat financier (autres produits et charges financiers) ;
- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en contrepartie des capitaux propres, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée au bilan. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat financier (autres produits et charges financiers). Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris au résultat de la ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;
- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée dans les capitaux propres dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

### **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un contrat qui répond à la définition d'un produit dérivé et dont les caractéristiques économiques ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte. Un dérivé incorporé doit être séparé de son contrat hôte et comptabilisé selon les règles applicables aux dérivés, si, et seulement si, les trois conditions suivantes sont remplies :

- Les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés aux caractéristiques économiques et aux risques du contrat hôte ;
- Le dérivé incorporé respecte la définition d'un dérivé selon la norme IAS 39 ;
- et le contrat composé n'est pas évalué à la juste valeur avec comptabilisation des variations de juste valeur par le biais du compte de résultat.



### **Actions d'autocontrôle**

Elles sont comptabilisées en réduction des capitaux propres.

Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle et les dividendes liés sont imputés directement sur les capitaux propres et n'affectent pas le résultat.

### **CAPITAL ET RÉSERVES**

#### **Rachat d'actions propres**

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation des capitaux propres. Les actions propres rachetées sont déduites des capitaux propres jusqu'à ce qu'elles soient annulées ou cédées.

#### **Dividendes**

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dans la période où ils ont été approuvés par l'assemblée générale.

Les acomptes sur dividendes décidés par le Conseil d'administration avant la date de clôture sont comptabilisés en dettes.

### **AVANTAGES DU PERSONNEL**

#### **Type de régimes à cotisations définies**

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels le Groupe verse, pour certaines catégories de salariés, des cotisations définies à une société d'assurance ou fonds de pension externes. Les cotisations sont versées en contrepartie des services rendus par les salariés au titre de l'exercice. Elles sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues, selon la même logique que les salaires et traitements. Les régimes à cotisations définies, ne générant pas d'engagement futur pour le Groupe, ne donnent pas lieu à la constitution de provisions.

Au sein du Groupe, les régimes à cotisations définies sont exclusivement des régimes de retraite. Ils sont, dans la plupart des cas, complémentaires à la pension légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

#### **Type de régimes à prestations définies**

Au sein du Groupe, les régimes à prestations définies regroupent des régimes complémentaires de retraite, d'indemnités de départ, de médailles du travail et de couverture médicale.

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages qui garantissent à certaines catégories de salariés des ressources complémentaires contractuelles (ou par le biais de conventions collectives). Cette garantie de ressources complémentaires constitue pour le Groupe une prestation future pour laquelle un engagement est calculé. Le calcul de la provision s'effectue en estimant le montant des avantages que les employés auront accumulés en contrepartie des services rendus pendant l'exercice et les exercices précédents.

Les prestations sont actualisées afin de déterminer la valeur actualisée de l'engagement au titre des prestations définies. Elles sont renseignées au bilan, déduction faite de la juste valeur des actifs du régime qui couvrent, le cas échéant, ces engagements.

Le taux d'actualisation utilisé à la date de clôture correspond au taux des obligations Corporate AA de duration similaire observé sur les marchés en 2016, soit 1,5%.

Le calcul est effectué annuellement par un actuaire qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées, qui considère que chaque période de service donne lieu à une unité supplémentaire de droits à prestations.

Les gains et pertes actuariels sont générés par les changements d'hypothèse d'un exercice à l'autre des paramètres servant à calculer la provision. Ils sont comptabilisés en capitaux propres pendant la période au cours de laquelle ils surviennent.



## **Description des régimes à prestations définies dans le Groupe PSB INDUSTRIES**

### – Régimes complémentaires de retraite

Ces régimes sont complémentaires à la pension minimale légale des salariés pour laquelle les sociétés cotisent directement auprès d'un organisme social et qui est comptabilisée en résultat selon la même logique que les salaires et traitements.

### – Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont le plus souvent liées à des conventions collectives signées avec les salariés et concernent principalement des indemnités de départ à la retraite ou de fin de carrière versées en cas de départ volontaire ou de mise en retraite des salariés.

### – Programmes de médailles du travail

Les programmes de médailles du travail, prévus le cas échéant par des accords d'entreprise, constituent des gratifications supplémentaires versées aux salariés qui justifient d'une certaine ancienneté au sein de leur société.

## **PROVISIONS**

Une provision est comptabilisée lorsque le Groupe a une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière fiable, et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources. Lorsque le Groupe attend le remboursement partiel ou total de la sortie probable de ressource, du fait d'un contrat d'assurance notamment, le remboursement est comptabilisé comme un actif distinct mais uniquement si le remboursement est quasi-certain. La charge liée à la provision est présentée dans le compte de résultat net de tout remboursement. Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont actualisées sur la base d'un taux courant avant impôt qui reflète, le cas échéant, les risques spécifiques au passif. Lorsque la provision est actualisée, l'augmentation de la provision liée à l'écoulement du temps est comptabilisée comme une charge financière.

## **Restructuration**

Une provision pour restructuration est comptabilisée lorsque le Groupe a approuvé un plan de restructuration détaillé et formalisé et que la restructuration a été mise en œuvre ou que les détails du plan de restructuration ont fait l'objet d'une annonce publique.

## **Environnement**

Le Groupe, de manière générale, évalue les risques environnementaux au cas par cas, en fonction des exigences légales applicables et comptabilise une provision sur base des meilleures informations disponibles, sous réserve que ces informations permettent de déterminer une perte probable, estimée de façon suffisamment fiable.

## **IMPÔTS DIFFÉRÉS**

Les impôts différés sont calculés pour chaque entité, sur la base d'une analyse bilantielle, pour les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs renseignés au bilan comptable et leur base fiscale correspondante. Cette dernière dépend des règles fiscales en vigueur dans les pays où le Groupe gère ses activités. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués aux taux d'impôts dont l'application est attendue pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur base des taux d'impôts qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture. Les impôts différés relatifs aux éléments reconnus en capitaux propres sont comptabilisés en capitaux propres et non en compte de résultat. Les actifs et passifs sont compensés lorsque les impôts sont prélevés par la même autorité fiscale et que les autorités fiscales locales l'autorisent. Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible, sur lequel ces différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés dans un horizon de temps de cinq années au plus.



## CHIFFRE D'AFFAIRES, PRODUITS D'INTÉRÊTS ET DIVIDENDES

### Ventes de biens

Les produits provenant de la vente de biens sont enregistrés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur.

### Produits d'intérêts et dividendes

Les produits d'intérêts sont comptabilisés en résultat, prorata temporis, sur la base du taux de rendement effectif. Les dividendes à recevoir sont comptabilisés en résultat à la date à laquelle l'assemblée générale les a approuvés.

## CONTRIBUTION ÉCONOMIQUE TERRITORIALE (CET)

Conformément à l'analyse réalisée au cours des exercices précédents, le Groupe comptabilise les deux composantes de la Contribution économique territoriale (CET) en charges opérationnelles, sans changement par rapport au classement retenu l'an dernier.

## CREDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ DE L'EMPLOI (CICE)

Le crédit d'impôt pour la compétitivité de l'emploi (CICE) mis en place à compter du 1er janvier 2014 a été comptabilisé dans les autres produits opérationnels en application d'IAS 20.

Les crédits d'impôt recherche sont également présentés en autres produits opérationnels en l'absence de frais de développement inscrits à l'actif.

### 3.6.3. Evolution du périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de PSB INDUSTRIES et de ses filiales établis au 31 décembre 2016 regroupent les comptes des sociétés dont la liste est donnée ci-après.

Les périmètres retenus au 31 décembre 2015 et 2016 peuvent se résumer de la façon suivante :

	Française	Etrangère
<b>2015</b>		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	18	8
Sociétés mises en équivalence	1	2
<b>Sous-total</b>	<b>19</b>	<b>10</b>
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>29</b>
<b>2016</b>		
Société-mère et sociétés intégrées globalement	19	13
Sociétés mises en équivalence	1	2
<b>Sous-total</b>	<b>20</b>	<b>15</b>
<b>Total</b>	<b>35</b>	<b>35</b>

Le 10 mars 2015, PSB INDUSTRIES a acquis le Groupe Plastibell, soit 6 sociétés intégrées globalement. L'acquisition de l'actif net de 9,1 millions d'euros s'est faite au prix de 20,5 millions d'euros (complément de prix inclus), ce qui a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition de 8,8 millions d'euros, ainsi qu'une relation client de 3,7 millions d'euros et d'un impôt différé passif de 1,1 millions d'euros.

Par ailleurs au cours de l'exercice 2015, PSB INDUSTRIES a procédé à la fusion de deux entités aux Etats Unis d'Amérique et de deux entités au Mexique, réduisant de 2 sociétés le nombre de sociétés intégrées globalement.



Le 29 janvier 2016, PSB INDUSTRIES a acquis le Groupe Topline, soit 6 sociétés intégrées globalement. L'acquisition de l'actif net de 12,2 millions d'euros s'est faite au prix de 13,7 millions d'euros (complément de prix inclus), ce qui a entraîné la constatation d'un écart d'acquisition de 1,5 millions d'euros. Cet écart d'acquisition intègre les synergies attendues du regroupement des activités des entreprises acquises et de l'acquéreur. PSB Industries a acquis 100% des actions des sociétés suivantes :

- Topline Products (France)
- Topline Products Company Inc. (USA)
- Topline Michigan (USA)
- Topline Products Mexico (Mexique)
- Topline Hi-Run Hongtai Precision Mold Co. Ltd (Chine)
- Topline Products Company Shanghai (Chine)

Les principales données financières concernant le Groupe acquis (chiffre d'affaires, résultat opérationnel, etc.) sont détaillées dans le rapport de gestion.

Par ailleurs au cours de l'exercice 2016, PSB INDUSTRIES a procédé à la dissolution du GIE PSB Trésorerie et a créé une filiale nommée OMEGA 10, intégrée globalement.



		Lieu	31/12/2016	31/12/2015
Luxe & Beauté	CCM	01 - Izernore (France)	100%	100%
	C+N Mexico	Toluca (Mexique)	fusionné	fusionné
	C+N Packaging	Wyandanch NY (USA)	100%	100%
	C+N Polska	Mielec (Pologne)	100%	100%
	C+N Spectracoat	Torrington CT (USA)	fusionné	fusionné
	Ceica Industrie	01 - Brion (France)	100%	100%
	Ceica Plásticos de Mexico	Lerna (Mexique)	100%	100%
	CMSI	01 - Attignat (France)	100%	100%
	Mayet	71 - Pierre de Bresse (France)	100%	100%
	Rose	01 - Bressolles (France)	100%	100%
	TEXEN Holding	01 - Brion (France)	100%	100%
	TEXEN Services	01 - Brion (France)	100%	100%
	Topline France	92 - Courbevoie (France)	100%	NA
	Topline Products	Wayne New Jersey (USA)	100%	NA
	Topline Mexico	Reynosa (Mexique)	100%	NA
	Topline Michigan	Dundee Michigan (USA)	100%	NA
Topline Tianjin	Tianjin (Chine)	100%	NA	
Topline Shanghai	Shanghai (Chine)	100%	NA	
Agroalimentaire & Distribution	CGL Pack Anancy	74 - Metz-Tessy (France)	100%	100%
	CGL Pack Lorient	56 - Queven (France)	100%	100%
	CGL Pack Service	74 - Metz-Tessy (France)	100%	100%
Chimie de Spécialités	Alko*	38 - Condrieu (France)	50%	50%
	BAKOWSKI	74 - Poisy (France)	100%	100%
	BAKOWSKI International Corporation	Charlotte NC (USA)	100%	100%
	BAKOWSKI Malakoff Inc.	Malakoff TX (USA)	100%	100%
	BAKOWSKI Japan Corporation*	Tokyo (Japon)	50%	50%
	BAKOWSKI Korea Corporation*	Séoul (Corée)	50%	50%
Santé & Industrie	DTP Holding	01 - Izernore (France)	100%	100%
	DTP Mexique	Torreón (Mexique)	100%	100%
	DTP Pologne	Piaseczno (Pologne)	100%	100%
	Mar-Lee	Leominster MA (USA)	100%	100%
	Plastibell	01 - Izernore (France)	100%	100%
		39 - Foucherans (France)		
	Plastibell Pharm	01 - Izernore (France)	100%	100%
		27 - Le Vaudreuil (France)		
	SCI Espace 2000	01 - Izernore (France)	100%	100%
SR2P	01 - Brion (France)	100%	100%	
Autres activités	PSB Trésorerie	74 - Metz-Tessy (France)	dissout	100%
	OMEGA 10	74 - Metz-Tessy (France)	100%	NA

\* A l'exception de Baikowski Japan Corporation, de Baikowski Korea Corporation et d'Alko qui sont mises en équivalence, toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.



### 3.6.4. Immobilisations incorporelles

Valeur brute	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Sous total droits de propriété et autres	Total
<b>Au 01/01/2015</b>	<b>35 662</b>	<b>1 838</b>	<b>4 961</b>	<b>6 799</b>	<b>42 461</b>
Acquisition		86	173	259	259
Cession		(11)	(201)	(212)	(212)
Variation de périmètre	9 513	43	3 875	3 918	13 431
Change	1 858	(1)	315	314	2 172
Autres		7	(7)		
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>47 033</b>	<b>1 962</b>	<b>9 116</b>	<b>11 078</b>	<b>58 111</b>
<b>Au 01/01/2016</b>	<b>47 033</b>	<b>1 962</b>	<b>9 116</b>	<b>11 078</b>	<b>58 111</b>
Acquisition		108	334	442	442
Cession			(58)	(58)	(58)
Variation de périmètre	1 472	116	1	117	1 590
Change	649	1	76	77	726
Autres		34	30	64	64
<b>Au 31/12/2016</b>	<b>49 154</b>	<b>2 221</b>	<b>9 500</b>	<b>11 720</b>	<b>60 875</b>

Dépréciation / Amortissement	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Sous total droits de propriété et autres	Total
<b>Au 01/01/2015</b>	<b>0</b>	<b>(1 613)</b>	<b>(2 302)</b>	<b>(3 915)</b>	<b>(3 915)</b>
Dotation		(89)	(1 019)	(1 108)	(1 108)
Reprise		13	198	211	211
Variation de périmètre				0	0
Actif disponible à la vente				0	0
Change		1	(120)	(119)	(119)
Autres				0	0
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>0</b>	<b>(1 688)</b>	<b>(3 243)</b>	<b>(4 931)</b>	<b>(4 931)</b>
<b>Au 01/01/2016</b>		<b>(1 688)</b>	<b>(3 243)</b>	<b>(4 931)</b>	<b>(4 931)</b>
Dotation		(127)	(866)	(993)	(993)
Reprise					
Variation de périmètre					
Actif disponible à la vente					
Change		2	(58)	(56)	(56)
Autres					
<b>Au 31/12/2016</b>		<b>(1 813)</b>	<b>(4 166)</b>	<b>(5 979)</b>	<b>(5 979)</b>

Valeur nette	Goodwill	Droits de propriété	Autres	Sous total droits de propriété et autres	Total
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>47 033</b>	<b>274</b>	<b>5 873</b>	<b>6 147</b>	<b>53 180</b>
<b>Au 31/12/2016</b>	<b>49 154</b>	<b>408</b>	<b>5 333</b>	<b>5 741</b>	<b>54 895</b>





### Détail des écarts d'acquisition

La gestion de plus en plus transversale des différentes activités au sein de chaque pôle, dans un souci de rationalisation économique et de service client, conduit à une interdépendance croissante des sites.

De plus en plus d'échanges de produits semi finis ont lieu, les pôles disposent de direction commerciale, de bureau d'étude et de cellule Recherche et développement transversales. Afin de prendre en compte ces échanges et cette dépendance des sites dans le processus « order to cash », il a été procédé à des regroupements d'UGT.

Ecart d'acquisition	31/12/2016		31/12/2015	
	Net	Dont perte de valeur	Net	Dont perte de valeur
UGT Chimie de Spécialités	858	-	858	-
UGT Agroalimentaire & Distribution	3 496	-	3 496	-
UGT Luxe & Beauté	23 586	-	21 838	-
UGT Santé & Industrie	21 214	-	20 841	-
<b>Total</b>	<b>49 154</b>	<b>-</b>	<b>47 033</b>	<b>-</b>

Au 31 décembre 2016, les unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un écart d'acquisition a été affecté ont été soumises à un test de perte de valeur. La méthodologie retenue consiste à comparer les valeurs recouvrables de chacune des UGT aux actifs nets comptables correspondants. Ces valeurs recouvrables sont calculées à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation sur une durée de 7 ans et d'une valeur terminale. La première année des flux de trésorerie futurs est issue du budget présenté au Conseil d'administration, les 4 années suivantes sont issues des tendances projetées dans le cadre du plan « Ambition 2020 », et les années suivantes sont extrapolées en utilisant des taux de croissance compris entre 1,0% et 5,0% (taux compris entre 2,0% et 3,0% en 2015).

La croissance moyenne pour les 7 années est de 2,5% (2,5% en 2015). Le niveau d'EBITDA varie en fonction du taux de couverture des frais fixes et de la valeur ajoutée créée, la rentabilité opérationnelle varie pour sa part en fonction des amortissements et de l'intensité capitalistique de l'UGT au cours de la période considérée.

Le taux d'actualisation, qui repose sur le concept de coût moyen pondéré du capital (encore appelé « WACC ») est différencié en fonction du secteur (Emballage et Chimie de Spécialités) et de la géographie (France ou Etats-Unis), s'établit entre 7,4% et 11,3% (8,7% en moyenne en 2015).

La valeur terminale est calculée à partir de l'actualisation des données de la septième année à l'infini, en retenant un taux de croissance à l'infini compris entre 1% et 2% (2% en 2015).

La comparaison des valeurs comptables de ces actifs aux sommes des flux de trésorerie actualisés n'a pas engendré de dépréciation.

### SENSIBILITÉ DES TESTS DE PERTES DE VALEUR

Comme indiqué dans le paragraphe Principes Comptables en note 3.6.2, la détermination des valeurs recouvrables est sensible en particulier au taux de croissance retenu, qui lui-même impacte le taux de marge, via une meilleure couverture des frais fixes. Avec :

- un taux de croissance moyen nul entre 2017 et 2023 la valeur recouvrable des UGT resterait supérieure à leur valeur comptable.
- une hausse de 250 points de base du taux d'actualisation se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable.
- une baisse de 200 points de base du taux de croissance à l'infini se traduirait pour chacune des UGT par des valeurs recouvrables des capitaux investis supérieures à la valeur comptable.



### 3.6.5. Immobilisations corporelles

Valeur brute	Terrains et constructions	Matériel	Immobilisations en cours et avance	Autres	Total
<b>Au 01/01/2015</b>	<b>76 051</b>	<b>199 783</b>	<b>2 132</b>	<b>13 973</b>	<b>291 939</b>
Acquisition	446	7 312	4 086	1 053	12 897
Cession	(58)	(4 435)	(319)	(279)	(5 091)
Variation de périmètre	5 707	7 843	2 339	271	16 160
Change	681	2 042	(103)	122	2 742
Autres	(188)	927	(3 718)	2 670	(310)
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>82 640</b>	<b>213 471</b>	<b>4 417</b>	<b>17 811</b>	<b>318 338</b>
<b>Au 01/01/2016</b>	<b>82 640</b>	<b>213 471</b>	<b>4 417</b>	<b>17 811</b>	<b>318 338</b>
Acquisition	901	8 950	6 931	954	17 735
Cession	(863)	(7 297)	(148)	(755)	(9 064)
Variation de périmètre	8 512	8 629	12	715	17 867
Change	(519)	(1 089)	(120)	(45)	(1 773)
Biens destinés à la vente	(3 404)				(3 404)
Autres	606	4 194	(5 150)	552	203
<b>Au 31/12/2016</b>	<b>87 872</b>	<b>226 858</b>	<b>5 941</b>	<b>19 231</b>	<b>339 903</b>

Dépréciation / Amortissement	Terrains et constructions	Matériel	Immobilisations en cours et avance	Autres	Total
<b>Au 01/01/2015</b>	<b>(29 030)</b>	<b>(147 736)</b>	<b>(23)</b>	<b>(10 456)</b>	<b>(187 245)</b>
Augmentation	(3 150)	(13 734)	0	(1 302)	(18 186)
Diminution	57	4 125	23	241	4 445
Variation de périmètre	0	0	0	0	0
Change	(91)	(1 457)	0	(94)	(1 643)
Autres	(4)	821	0	(911)	(93)
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>(32 218)</b>	<b>(157 981)</b>	<b>0</b>	<b>(12 523)</b>	<b>(202 722)</b>
<b>Au 01/01/2016</b>	<b>(32 218)</b>	<b>(157 981)</b>		<b>(12 523)</b>	<b>(202 722)</b>
Augmentation	(3 502)	(15 629)		(1 538)	(20 669)
Diminution	470	6 450		686	7 606
Variation de périmètre	0	0		0	0
Change	80	585		(12)	653
Biens destinés à la vente	541				541
Autres	0				0
<b>Au 31/12/2016</b>	<b>(34 629)</b>	<b>(166 579)</b>		<b>(13 387)</b>	<b>(214 595)</b>

Valeur nette	Terrains et constructions	Matériel	Immobilisations en cours et avance	Autres	Total
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>50 422</b>	<b>55 490</b>	<b>4 417</b>	<b>5 288</b>	<b>115 616</b>
<b>Au 31/12/2016</b>	<b>53 243</b>	<b>60 280</b>	<b>5 941</b>	<b>5 845</b>	<b>125 308</b>



Valeur brute en crédit-bail	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
<b>Au 01/01/2015</b>	<b>1 465</b>	<b>20 331</b>	<b>12 756</b>	<b>87</b>	<b>34 639</b>
Acquisition	0	0	0		0
Cession	0	0	(239)		(239)
Variation de périmètre	0	3 020	1 803		4 823
Change					
Autres		0	0		0
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>1 465</b>	<b>23 351</b>	<b>14 320</b>	<b>87</b>	<b>39 223</b>
<b>Au 01/01/2016</b>	<b>1 465</b>	<b>23 351</b>	<b>14 320</b>	<b>87</b>	<b>39 223</b>
Acquisition	0	0	0		0
Cession	0	0	(458)		(458)
Variation de périmètre	0	0	0		0
Change	0	0	0		0
Autres	0	0	0		0
<b>Au 31/12/2016</b>	<b>1 465</b>	<b>23 351</b>	<b>13 862</b>	<b>87</b>	<b>38 765</b>

Amortissement du crédit-bail	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
<b>Au 01/01/2015</b>		<b>(13 004)</b>	<b>(12 514)</b>	<b>(87)</b>	<b>(25 605)</b>
Dotation		(850)	(314)		(1 164)
Reprise			217		217
Variation de périmètre		0	0		0
Change			0		0
Autres			0	0	0
<b>Au 31/12/2015</b>		<b>(13 854)</b>	<b>(12 611)</b>	<b>(87)</b>	<b>(26 552)</b>
<b>Au 01/01/2016</b>		<b>(13 854)</b>	<b>(12 611)</b>	<b>(87)</b>	<b>(26 552)</b>
Dotation		(890)	(310)		(1 200)
Reprise		0	362		362
Variation de périmètre		0	0		0
Change		0	2		2
Autres		0	0		0
<b>Au 31/12/2016</b>		<b>(14 744)</b>	<b>(12 557)</b>	<b>(87)</b>	<b>(27 388)</b>

Valeur nette	Terrains	Constructions	Matériel	Autres	Total
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>1 465</b>	<b>9 497</b>	<b>1 709</b>	<b>0</b>	<b>12 671</b>
<b>Au 31/12/2016</b>	<b>1 465</b>	<b>8 607</b>	<b>1 305</b>	<b>0</b>	<b>11 377</b>



### 3.6.6. Actifs destinés à la vente

Suite à l'acquisition du Groupe Topline, le Groupe PSB Industries a rationalisé son outil de production sur le continent nord-américain en transférant des actifs industriels entre ses sites de production et en fermant son site de Wyandanch en septembre 2016. Aussi, au 31 décembre 2016, le site a été reclassé en actifs destinés à la vente pour une valeur nette comptable de 2 989 milliers d'euros.

### 3.6.7. Titres mis en équivalence

Les titres mis en équivalence correspondent à des participations dont les activités sont de même nature que celles des filiales intégrées globalement. La part du Groupe dans la situation nette et les résultats de ces sociétés sont résumés ci-dessous :

	Part contrôlée dans le groupe*		
	% Détenu	Capitaux propres	Résultat net
<b>Baikowski Japan Corporation</b>			
<b>Au 31/12/2016</b>	50	4 138	418
<b>Au 31/12/2015</b>	50	3 775	466
<b>Alko</b>			
<b>Au 31/12/2016</b>	50	59,0	0,5
<b>Au 31/12/2015</b>	50	58,5	1,5
<b>Baikowski Korea Corporation</b>			
<b>Au 31/12/2016</b>	50	286	7
<b>Au 31/12/2015</b>	50	293	57
<i>* après retraitements de consolidation</i>			

Les principaux agrégats des sociétés mises en équivalence sont résumés ci-après :

	Baikowski Japan		Alko		Baikowski Korea	
	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015	31/12/2016	31/12/2015
Actifs non courants	7 271	6 337	1 321	1 457	8	8
Actifs courants	10 843	9 768	332	326	680	653
Passifs non courants	2 149	2 269	0	0	0	0
Passifs courants	7 658	6 260	1 535	1 666	117	75
Chiffres d'affaires	18 821	17 492	1 622	1 993	851	1 871
Résultat opérationnel	1 796	1 627	6	14	5	113
Résultat net	848	933	1	3	13	115

### 3.6.8. Autres immobilisations financières

	31/12/2016	31/12/2015
Prêts	88	87
Dépôts et cautionnements	480	177
Autres*	745	1 312
<b>Total</b>	<b>1 313</b>	<b>1 576</b>

\* Dont 668 milliers d'euros de trésorerie confiés à l'établissement en charge du contrat d'animation des titres PSB Industries (1 152 milliers d'euros au 31 décembre 2015).



### 3.6.9. Stocks

Ils se décomposent de la manière suivante :

	31/12/2016			31/12/2015		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	15 359	(2 023)	13 336	15 909	(1 564)	14 345
Encours	13 275	(291)	12 984	12 344	(362)	11 982
Produits finis	21 694	(1 824)	19 869	22 022	(1 670)	20 352
Marchandises	12 854	(594)	12 260	3 443	(283)	3 161
<b>Total</b>	<b>63 182</b>	<b>(4 732)</b>	<b>58 450</b>	<b>53 718</b>	<b>(3 878)</b>	<b>49 840</b>

Le stock de marchandises a augmenté significativement suite à l'acquisition du Groupe Topline qui a une activité trading significative.

Ces montants sont présentés après éliminations des marges internes comprises dans les stocks et encours du périmètre de consolidation.

Le détail des dépréciations de stocks est précisé ci-après :

	Matières premières	En-cours	Produits finis	Marchandises	Total
<b>Au 01/01/2016</b>	<b>(1 564)</b>	<b>(362)</b>	<b>(1 670)</b>	<b>(283)</b>	<b>(3 878)</b>
Augmentation	(991)	(200)	(452)	171	(1 472)
Utilisation	487	287	492	1	1 267
Reprise	175	0	422	0	597
Change	5	3	8	(7)	9
Variations de périmètre	(135)	(19)	(625)	(475)	(1 255)
<b>Au 31/12/2016</b>	<b>(2 023)</b>	<b>(291)</b>	<b>(1 864)</b>	<b>(594)</b>	<b>(4 732)</b>

### 3.6.10. Clients

	31/12/2016	31/12/2015
Clients et comptes rattachés < 1 an	64 824	56 737
Clients et comptes rattachés > 1 an	0	0
Provisions pour dépréciation	(3 084)	(983)
<b>Total</b>	<b>61 740</b>	<b>55 755</b>

La variation des dépréciations clients est précisée ci-après :

	31/12/2016	31/12/2015
<b>Au 01 janvier</b>	<b>(983)</b>	<b>(931)</b>
Dotations	(2 087)	(136)
Utilisations	140	0
Reprises	41	1 058
Variation de périmètre	(105)	(973)
Change	(91)	(1)
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(3 084)</b>	<b>(983)</b>



Au 31 décembre, l'analyse des créances clients est la suivante :

	31/12/2016	31/12/2015
Clients nets	61 740	55 755
Clients nets sans retard	53 686	51 067
Retards < 30 jours	5 441	3 439
Retards 30 - 60 jours	917	925
Retards 60 - 90 jours	1 428	218
Retards 90 - 120 jours	268	
Retards > 120 jours	0	105

Au 31 décembre 2016, le Groupe a déprécié des créances clients à hauteur de 3,1 millions d'euros sur un total de créances clients échues de 11,1 millions d'euros.

### 3.6.11. Autres créances

	31/12/2016	31/12/2015
Créances sociales	46	51
Créances fiscales	4 897	5 196
Charges constatées d'avance	1 780	2 123
Autres créances	4 588	4 939
<b>Sous total</b>	<b>11 311</b>	<b>12 310</b>
Provisions pour dépréciation	(124)	
<b>Total</b>	<b>11 187</b>	<b>12 310</b>

### 3.6.12. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2016	31/12/2015
Disponibilités	23 054	17 433
Placements court terme	1	3
<b>Total</b>	<b>23 055</b>	<b>17 436</b>

Les disponibilités ont une maturité très courte d'un à deux jours et ne sont pas rémunérées. Les placements à court terme courent pour des périodes diverses comprises entre un jour à trois mois et sont rémunérés sur la base des taux court terme (Eonia, Euribor).



### 3.6.13. Capitaux propres

#### Capital

Au 31 décembre 2016, le capital est de 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions de 2 euros chacune, entièrement libérées. Il n'y a pas eu de variation du nombre de titres au cours de l'exercice 2016.

Les actions nominatives inscrites au nom du même titulaire depuis au moins trois ans bénéficient d'un droit de vote double.

Les seuls instruments potentiellement dilutifs existants au 31 décembre 2016 sont :

- 1 500 Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes d'actions émis au cours de l'exercice 2014 au prix de 2,07 euros l'unité.
- 15 900 actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2015 valorisées au 31 décembre 2016 pour un montant de 66 K€ charges sociales comprises.
- 16 300 actions gratuites attribuées au cours de l'exercice 2016 valorisées au 31 décembre 2016 pour un montant de 18 K€ charges sociales comprises.

Suivi plans actions performances :

Au 31/12/2016	AP 1	AP 2	APM 1
Autorisation AGE	09/10/2015	09/10/2015	09/10/2015
Date de décision CA	06/11/2015	29/04/2016	29/04/2016
date d'acquisition	07/11/2018	30/04/2019	29/04/2020
conditions de performance	oui	oui	oui
période de performance	2015<>2018	2016<>2019	2016
<b>Quantité totale</b>	<b>16 500</b>	<b>12 300</b>	<b>4 000</b>
dont collaborateurs	10 800	10 800	-
nombre collaborateurs	20	18	-
dont mandataires sociaux	3 000	1 500	4 000
nombre mandataires	1	1	1
Quantité caduque	(600)	-	-
<b>Quantité encours</b>	<b>15 900</b>	<b>12 300</b>	<b>4 000</b>

#### Détail des actions propres

Actions propres	31/12/2016	31/12/2015
en nombre de titres	27 115	9 805
en valeur	1 249	544

#### Écart de conversion

Ce poste reçoit la contrepartie des différences provenant de la conversion des états financiers des sociétés étrangères (3.6.2.5 conversion des monnaies étrangères).

Le tableau suivant met en évidence pour l'année 2016 les principaux cours de clôture et cours moyens utilisés.

un euro	Clôture	Moyen
Dollar US	1,0541	1,1066
Peso mexicain	21,7719	20,655
Yen	123,40	120,3138
Won	1269,36	1284,564
Zloty	4,4103	4,3636
Yuan	7,3202	7,3496



### Dividendes payés et proposés

Au titre de l'année 2016	en euros/action	en Keuros
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	1,80	6 615
Dont acompte versé en 2016	0,00	0
Solde restant à verser en 2017	1,80	6 615
<b>Total</b>	<b>1,80</b>	<b>6 615</b>
Au titre de l'année 2015	en euros/action	en Keuros
Dividende proposé à l'Assemblée Générale	2,00	7 350
Acompte versé	0,00	0,00
Solde versé le 10 mai 2016	2,00	7 350
<b>Total</b>	<b>2,00</b>	<b>7 350</b>

Cette distribution engendre le paiement d'une contribution additionnelle de 3% du montant distribué au profit de l'état français.

### 3.6.14. Passif financier hors dettes d'exploitation

#### Détail du passif financier hors dettes d'exploitation

	31/12/2016	31/12/2015
Dettes envers les sociétés de crédit	59 905	39 666
Dettes obligataires	30 000	30 000
Dettes sur immobilisations en crédit-bail	965	1 755
Autres dettes financières	2 528	440
<b>Dettes financières long terme</b>	<b>93 398</b>	<b>71 861</b>
Dettes envers les sociétés de crédit (part < 1 an)	21 017	17 440
Découverts bancaires	914	6 928
Crédit-Bail	783	906
Autres dettes financières	3 752	2 193
<b>Dettes financières à moins d'un an</b>	<b>26 465</b>	<b>27 467</b>
<b>Total des dettes financières</b>	<b>119 863</b>	<b>99 328</b>
Instruments dérivés long terme	62	45
Instruments dérivés court terme	1 097	322
<b>Total passif financier</b>	<b>121 022</b>	<b>99 695</b>

Les autres dettes financières incluent 3 095 milliers d'euros de dettes d'escrow (moins d'un an) et 2 169 milliers d'euros de dettes d'earnout (plus d'un an).





### Analyse par devise du passif financier

	31/12/2016	31/12/2015
Euro	84 898	95 073
Dollar	35 001	4 174
Zloty	418	448
Yen	32	0
Renminbi	673	
<b>Total</b>	<b>121 022</b>	<b>99 695</b>

Les chiffres ci-dessus correspondent à la contrevaieur en euros des dettes libellées en devise étrangère au 31 décembre 2016. Les taux de conversion utilisés sont repris ci-dessous

### Analyse par échéance du passif financier

	31/12/2016	31/12/2015
< 12 mois	27 562	27 789
13 et 24 mois	18 958	13 220
25 et 36 mois	18 742	10 462
37 et 48 mois	18 384	8 352
49 et 60 mois	13 221	7 039
> 60 mois	24 156	32 833
<b>Total</b>	<b>121 022</b>	<b>99 695</b>

### Clauses de covenants bancaires

Au 31 décembre 2016, 73,7 millions d'euros de dettes financières sont assortis de clauses pouvant rendre exigibles ces emprunts en cas de non-respect.

Au 31 décembre 2016, le Groupe satisfait l'ensemble des ratios. Le Gearing ratio comptable (Dette Financière Nette/Situation Nette) s'élève à 71% (64% en 2015) et le Leverage ratio comptable (Dette Financière Nette / EBITDA) à 2,0 x (1,7 x en 2015).

Hors acquisition de Topline, retraités de la dette d'acquisition (prix payé et dette financière nette résiduelle), actualisée de la variation de la période et de la contribution à l'EBITDA et aux capitaux propres afin de présenter une dette financière nette corrélée à l'EBITDA et aux capitaux propres historiques, le Gearing ratio s'élève à 47% et le Leverage ratio à 1,4 x.

Ces deux ratios repris dans différents contrats bancaires dont celui du crédit syndiqué signé le 3 février 2015 sont inférieurs aux limites applicables qui sont au 31 décembre 2016 <150% et 3,0 x.

Par ailleurs, PSB INDUSTRIES s'est engagé vis-à-vis des partenaires bancaires à appliquer une politique de distribution de dividendes inférieure ou égale à 45% du résultat net consolidé.



### 3.6.15. Provisions pour retraite et avantages assimilés

Ces provisions concernent les régimes à prestations définies.

	Valeur actualisée de l'obligation	Valeur des placements	Engagement provisionné au bilan
Au 01/01/2015	7 507		7 507
Coût 2015	674		674
Variation actuarielle	30		30
Changement régime/périmètre	603		603
Paievements	(446)		(446)
<b>Au 31/12/2015</b>	<b>8 368</b>		<b>8 368</b>
Coût 2016	814		814
Variation actuarielle	(794)		(794)
Changement régime/périmètre	102		102
Paievements	(358)		(358)
<b>Au 31/12/2016</b>	<b>8 132</b>		<b>8 132</b>

Composante de la charge annuelle	2016	2015
Coût des services passés	703	481
Charge d'intérêt	111	192
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>814</b>	<b>674</b>

La ventilation de la charge est détaillée ci-dessous :	2016		2015	
	Opérationnel	Financier	Opérationnel	Financier
Coût des ventes	520	82	544	142
Recherche et développement	33	5	72	9
Commercial	44	7	103	12
Administratif	106	17	(238)	29
<b>Total</b>	<b>703</b>	<b>111</b>	<b>481</b>	<b>192</b>

Hypothèses actuarielles principales retenues	31/12/2016	31/12/2015
Taux d'actualisation	1,50%	2,00%
Taux variable de rendement des actifs financiers	N/A	N/A
Taux d'augmentation des salaires	1,00 - 4,26%	2,00 - 2,50%
Table de mortalité	INSEE 2012-2014 par sexe	TF et TH 00 - 02
Age moyen de départ	Age «taux plein»	63 ans

#### Analyse de sensibilité des provisions pour retraite et avantages assimilés

Une variation de +0,25 pt du taux d'actualisation conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2016 de -258 milliers d'euros.

Une variation de -0,25 pt du taux d'actualisation conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2016 de +271 milliers d'euros.

Une variation de +1 pt du taux de progression des salaires conduirait à une augmentation de la provision au 31 décembre 2016 de +1 151 milliers d'euros.

Une variation de -1 pt du taux de progression des salaires conduirait à une diminution de la provision au 31 décembre 2016 de -970 milliers d'euros.



## 3.6.16. Provisions pour risques et charges

Valeur brute < 1 an	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/2016	335	11	132	478
Dotation	1 213	361	655	2 229
Utilisation	(300)	(11)	0	(311)
Reprise	(36)	0	(48)	(84)
Reclassement	93	0	47	140
Variation de périmètre	0	0	0	0
Change	0	(13)	0	(13)
<b>Au 31/12/2016</b>	<b>1 305</b>	<b>348</b>	<b>786</b>	<b>2 439</b>

Valeur brute > 1 an	Risques sociaux	Risques commerciaux	Autres risques et litiges	Total
Au 01/01/2016	1 132	0	414	1 546
Dotation	0		254	254
Utilisation	(145)		(281)	(426)
Reprise	(712)		0	(712)
Reclassement	(95)		(45)	(140)
Variation de périmètre	0		373	373
Change	0		(10)	(10)
<b>Au 31/12/2016</b>	<b>180</b>	<b>0</b>	<b>705</b>	<b>885</b>

L'échéance de sortie de trésorerie relative à ces provisions est estimée majoritairement entre 0 et 5 ans.

**Impact sur les flux :**

Impact sur les flux	Opérationnel	Financier	Total 2016	Total 2015
Dotation	2 483		2 483	1 188
Utilisation	(737)		(737)	(410)
Reprise	(796)		(796)	0
Reclassement	0		0	
Variation de périmètre	373		373	180
Change	(23)		(23)	

**Passifs éventuels :**

Le Groupe étudie actuellement des solutions techniques afin de limiter des nuisances liées à des rejets de vapeurs nauséabondes émises par un site industriel et confirme la priorité donnée à la protection de l'environnement. La mise en place de ces solutions techniques pourraient représenter le cas échéant un montant maximum de 2 millions d'euros et aurait principalement un caractère d'investissement.



### 3.6.17. Autres dettes

	31/12/2016	31/12/2015
Avances et acomptes reçus	1 801	3 172
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	3 270	2 059
Dettes sociales	18 888	18 466
Dettes fiscales	2 608	2 671
Acompte sur dividendes	0	0
Produits constatés d'avance	3 866	2 461
Dettes diverses	1 658	3 399
<b>Total</b>	<b>32 090</b>	<b>32 229</b>

### 3.6.18. Gestion des risques

La gestion des risques de taux d'intérêt et de change liée à l'activité et au financement du Groupe est réalisée par l'utilisation d'instruments financiers dérivés ou de prêts à taux fixe.

Le Groupe gère le risque de contrepartie associé à ces instruments financiers au moyen d'une centralisation de ses engagements, et en sélectionnant des établissements bancaires bénéficiant d'une notation de qualité.

La politique du Groupe est, et a toujours été, de ne pas souscrire d'instruments à des fins de spéculation.

#### Risque de taux d'intérêt

Le Groupe utilise uniquement des contrats d'échange de taux d'intérêts (swaps) comme types d'instruments de gestion du risque de taux. Ces contrats ont pour objectif la sécurisation et l'optimisation des charges financières du Groupe, ainsi que la gestion de la répartition entre dette à taux variable et à taux fixe.

Ces contrats d'échange de taux d'intérêt permettent au Groupe d'emprunter à taux variable, et d'échanger celui-ci contre un taux fixe.

Les intérêts sur les dettes à taux variable sont indexés sur l'Euribor pour l'Euro, et le Libor pour l'USD. Lorsque des couvertures de taux transforment le financement à taux variable en taux fixe, l'emprunt est réputé à taux fixe.

Au 31 décembre 2016, et après prise en compte des couvertures, 88% des dettes financières sont à taux fixe.

	31/12/2016	31/12/2015
Total taux fixe ou couvert	105 367	96 158
Total taux variable	14 496	3 170
<b>Total</b>	<b>119 863</b>	<b>99 328</b>

#### Sensibilité du résultat financier au taux d'intérêt

Au 31 décembre 2016, environ 15% de la dette en US Dollars et 11% de la dette en Euros est à taux variable.

Le tableau ci-dessous indique l'impact sur le résultat financier d'une variation moyenne de 100 points de base (1,0%) du Libor USD 3 mois, toutes choses égales par ailleurs, en prenant pour référence le Libor USD 3 mois moyen de l'année 2016 (0,7444%).

Cette simulation ne porte que sur la dette en US Dollars et en Euros à taux variable non couverte par un instrument financier (4,5 millions d'US Dollars et 9,6 millions d'euros).

	+50 pb	+100 pb
Produits de trésorerie ou équivalent*		
Coût de l'endettement financier brut	(70)	(140)
<b>Coût net de l'endettement financier</b>	<b>(70)</b>	<b>(140)</b>

\* Il a été retenu comme hypothèse que les excédents de trésorerie ne seront pas placés sur des supports procurant une rémunération significative



### Risque de change

La politique générale du Groupe est de couvrir le risque de change transactionnel. Cette exposition naît principalement des transactions effectuées entre les sociétés du pôle « chimie de spécialités » dont les filiales étrangères sont situées aux USA, au Japon et en Corée. La règle habituelle étant de facturer les filiales étrangères dans leur devise.

Le Groupe demande à toutes les entités opérationnelles d'utiliser des ventes à terme de devises pour couvrir les transactions en devises étrangères. La politique du Groupe est de ne pas s'engager dans des contrats de couverture tant qu'il n'y a pas une forte probabilité de réaliser la transaction.

Compte tenu des spécificités de l'activité et des contrats long terme existants, l'horizon de gestion correspond à deux années.

Toutefois, le Groupe s'autorise à mettre en place des couvertures par anticipation d'une période supplémentaire de 6 mois pour profiter d'opportunités de marchés et éviter des décalages trop importants d'une année à l'autre. Le Groupe négocie les échéances de ses instruments de couverture de façon à les aligner avec les échéances des éléments couverts afin d'optimiser l'efficacité de la couverture.

Au 31 décembre 2016, tous les instruments dérivés utilisés par le Groupe pour couvrir son risque de change étaient qualifiés d'instruments de couverture au sens de l'IAS 39.

### Sensibilité au taux de change

Ce tableau indique l'impact sur le résultat opérationnel, toutes choses égales par ailleurs, d'une variation de l'USD et du PLN, en prenant pour référence le taux moyen de l'année 2016 : 1,1066 pour l'USD et 4,3636 pour le PLN.

	Variation du cours moyen		Impact sur le résultat opérationnel		
	USD	PLN	USD	PLN	Total
+ 15%	1,2726	5,0181	67	(314)	(247)
+ 10%	1,2173	4,8000	47	(219)	(172)
+ 5%	1,1619	4,5818	25	(115)	(90)
- 5%	1,0513	4,1454	(27)	127	100
- 10%	0,9959	3,9272	(57)	269	211
- 15%	0,9406	3,7091	(91)	426	335

### Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque qu'une contrepartie ne remplisse pas ses engagements.

Le Groupe est exposé aux risques afférents aux actifs financiers tels que les instruments financiers dérivés actifs, créances commerciales, placements de trésorerie. La gestion du risque pour les instruments financiers, les placements de trésorerie et les disponibilités s'effectuent en sélectionnant des institutions financières bénéficiant d'une notation financière élevée, et en répartissant ses actifs sur plusieurs établissements financiers.

Compte tenu du niveau élevé de solvabilité de ses principaux clients, de la répartition mondiale de la clientèle du Groupe, et des procédures de gestion des risques commerciaux, le management estime qu'il n'est pas exposé à une concentration excessive du risque de crédit client.

Néanmoins, cet environnement clientèle de qualité ne garantit pas le Groupe contre le risque de défaillance client. Au 31 décembre 2016, le Groupe a déprécié des créances clients à hauteur de 3,1 millions d'euros (1,0 million d'euros en 2015).



## Risque de liquidité

	Dettes financières	Fournisseurs	Autres éléments de passif	Total
<b>Au 31/12/2015</b>				
Echu	6 928	3 708	4 815	15 452
< 3 mois	6 664	28 995	16 846	52 505
3 à 12 mois	13 881	6 184	8 101	28 166
1 à 5 ans	39 328		2	39 330
> 5 ans	32 527		2	32 529
<b>Total</b>	<b>99 328</b>	<b>38 888</b>	<b>29 766</b>	<b>167 982</b>
<b>Au 31/12/2016</b>				
Echu	914	5 467	2 345	8 726
< 3 mois	7 959	39 119	20 451	67 529
3 à 12 mois	17 593	1 324	6 524	25 441
1 à 5 ans	69 243		62	69 305
> 5 ans	24 155			24 155
<b>Total</b>	<b>119 863</b>	<b>45 909</b>	<b>29 383</b>	<b>195 155</b>

## Risque de capital

PSB INDUSTRIES gère son capital en utilisant deux ratios :

- L'un égal à l'endettement net divisé par la somme des capitaux propres (le Gearing).
- L'autre égal à l'endettement net divisé par l'EBITDA (le Leverage).

La politique de PSB INDUSTRIES est de contenir ses ratios respectivement en dessous de 150% et de 3,0 x en dehors des périodes de forte croissance ou la limite peut être portée à 175% et de 3,5 x.

Au 31 décembre 2016, 73,7 millions d'euros de dettes financières sont assorties de clauses portant sur les deux ratios financiers énoncés ci-dessus. Le Groupe satisfait à ces ratios.

La Dette Financière Nette au 31 décembre 2016 s'élève à 96,8 millions d'euros (Dette Financière Brute – Trésorerie).

	2016	2015
Total des dettes financières	119 863	99 328
Trésorerie et équivalents	(23 055)	(17 436)
Endettement net (1)	96 808	81 892
Capitaux propres (2)	135 691	128 913
Gearing ratio Non Proforma (1)/(2) *	71%	64%
Gearing ratio Proforma *	47%	41%
EBIT	25 849	30 055
Amortissements et provisions moins résultat des sociétés MEE	22 581	19 284
EBITDA Non Proforma (3) *	48 430	49 339
Leverage Non Proforma * (1)/(3)	2,0	1,7
Leverage Proforma *	1,4	1,1

\* Le calcul pro-forma revient à exclure du calcul les impacts estimés liés aux variations de périmètre ayant eu lieu au cours de l'exercice.



### 3.6.19. Instruments financiers

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur, estimés à partir des modèles de valorisations communément utilisés prenant en compte les données issues des marchés actifs. Les justes valeurs sont appréciées selon la hiérarchie établie selon la norme IFRS 13 en niveau 2.

Aucun transfert n'a eu lieu entre les différents niveaux de hiérarchie des justes valeurs.

#### Instruments financiers dérivés actifs au 31/12/2016

Instruments de change	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
JPY vente à terme	798 000	444
Couverture de juste valeur		
JPY vente à terme	388 000	177
<b>Total</b>		<b>621</b>
Instruments de taux d'intérêts		
Couverture de flux de trésorerie		
Swap Libor USD 3M/taux fixe		
2017	3 014	23
2018	3 014	23
2019 et plus	20 618	157
<b>Total</b>	<b>26 646</b>	<b>203</b>
<b>Instruments financiers dérivés actifs court terme</b>		<b>473</b>
<b>Instruments financiers dérivés actifs long terme</b>		<b>351</b>

#### Instruments financiers dérivés passifs au 31/12/2016

Instruments de change	Montants notionnels (en K devises)	Valeurs de marché (en K euros)
Couverture de flux de trésorerie		
USD vente à terme	6 010	(194)
Couverture de juste valeur		
USD vente à terme	16 500	(885)
<b>Total</b>		<b>(1 079)</b>
Instruments de taux d'intérêts		
Couverture de flux de trésorerie		
Swap Euribor 3M/taux fixe		
2017	2 465	(18)
2018	2 015	(15)
2019 et plus	15 670	(47)
<b>Total</b>	<b>20 150</b>	<b>(80)</b>
<b>Instruments financiers dérivés passifs court terme</b>		<b>(1 097)</b>
<b>Instruments financiers dérivés passifs long terme</b>		<b>(62)</b>



## Comptabilisation des instruments financiers

Ce tableau résume les impacts avant impôts sur le compte de résultat et sur les capitaux propres de la comptabilisation des instruments financiers.

Instruments de change	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Négoce
Valeur de marché au 31/12/2015	(118)	15	(19)
Impact sur le résultat opérationnel		163	
Impact sur le résultat financier	113	(886)	19
Impact sur les capitaux propres	255		
<b>Valeur de marché au 31/12/2016</b>	<b>250</b>	<b>(708)</b>	<b>0</b>
Instruments de taux			
Valeur de marché au 31/12/2015	(244)	0	0
Impact sur le résultat opérationnel			
Impact sur le résultat financier			
Impact sur les capitaux propres	367		
<b>Valeur de marché au 31/12/2016</b>	<b>123</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

Ces données recensent toutes les informations significatives relatives aux engagements hors bilan.

### 3.6.20. Engagements hors bilan

	A 1 an au plus	A 5 ans au plus	A plus de 5 ans	Total 31/12/2016	Total 31/12/2015
<b>Engagements reçus</b>					
Financement bancaire				0	0
Cautions				0	0
Nantissements				0	0
<b>Engagements donnés</b>					
Cautions	3 840	1 321	172	5 333	2 162
Nantissements	812	721		1 533	2 976
Autres*	16 500	44 979		61 479	67 000

\* Les montants des autres engagements correspondent aux montants du nominal des instruments financiers pour la couverture de taux et de change.

Ces données recensent toutes les informations significatives relatives aux engagements hors bilan.

### 3.6.21. Résultat par action

Le résultat par action est obtenu en divisant le résultat net part du Groupe par le nombre d'actions en circulation (3 675 000 actions) auquel s'ajoute 1 500 Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existante, 32 200 actions gratuites et à l'exclusion des titres d'autocontrôle (21 284 actions en moyenne sur l'année 2016 et 12 865 sur 2015).

	2016	2015
Résultat net part du groupe (en Keuros)	14 856	20 756
Nombre d'actions en circulation (hors titres en autocontrôle)	3 647 885	3 662 135
Résultat net part du groupe par action (en euros)	4,07	5,67
Résultat net part du groupe par action dilué (en euros)	4,04	5,64





### 3.6.22. Coût des ventes

La composition de ce poste se répartit ci-dessous :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Matières et sous-traitance	153 465	123 331
dont variation de stock	771	(4 400)
Main d'oeuvre (y compris intérim)	75 006	69 046
Amortissements industriels	19 725	17 461
Pertes et gains de change sur opérations commerciales	14	(289)
Autres coûts de production	46 066	43 933
<b>Total</b>	<b>294 275</b>	<b>253 482</b>

### 3.6.23. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement s'élèvent à 6 601 milliers d'euros en 2016 soit 1,75% du chiffre d'affaires. Aucun frais de développement n'a été activé à ce jour, car les critères d'activation définis par IAS 38 et rappelés ne peuvent être appréciés en général qu'en fin de projet (procédure de qualification de ces projets très longue -parfois plusieurs années-, pendant laquelle il existe une incertitude très forte sur les perspectives de commercialisation et de rentabilité).

### 3.6.24. Frais de personnel et effectifs

Les frais de personnel incluent la participation, l'intéressement des salariés et les droits acquis au titre des indemnités de fin de carrière (une charge de 703 milliers d'euros a été comptabilisée en 2016 à ce titre).

Les frais de personnel se ventilent (hors intérim) de la manière suivante :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Coût des ventes	66 907	59 203
Recherche et développement	5 469	5 398
Commercial	7 143	6 665
Administratif	16 388	14 546
<b>Total</b>	<b>95 907</b>	<b>85 812</b>

L'effectif global du Groupe fin 2016, hors intérim, s'élève à 2 385 personnes en 2016. Ce chiffre n'inclut pas Baikowski Japan Corp. (22 personnes), Baikowski Korea Corp. (2 personnes), Bureau commercial Chine (1 personne) et Alko (pas d'effectif) qui sont consolidées par mise en équivalence.



### 3.6.25. Amortissement et dépréciations

Les charges nettes d'amortissements et de dépréciations incluses dans le résultat concernent les actifs suivants :

	2016	2015
<b>Amortissements</b>		
Droits de propriété industrielle et commerciale	(127)	(167)
Autres immobilisations incorporelles	(866)	(941)
Terrains	(65)	(28)
Constructions	(3 410)	(3 122)
Installations techniques, matériel et outillage	(15 629)	(13 734)
Autres immobilisations corporelles	(1 538)	(1 251)
<b>Total</b>	<b>(21 634)</b>	<b>(19 244)</b>
<b>Dépréciations</b>		
Perte de valeur sur Goodwill	0	0
Perte de valeur sur immobilisations corporelles	0	
Immobilisations financières	0	131
Stocks	393	(522)
Clients	(1 907)	922
Provisions sur compte courant	(70)	215
<b>Total</b>	<b>(1 584)</b>	<b>746</b>

Les amortissements se ventilent de la manière suivante :

	2016	2015
Coût des ventes	(19 694)	(16 850)
Recherche et développement	(377)	(455)
Commercial	(560)	(666)
Administratif	(1 003)	(638)
Amortissement de la Customer Relationship	(537)	(635)
<b>Total</b>	<b>(21 634)</b>	<b>(19 244)</b>

### 3.6.26. Détail des autres produits et charges opérationnels

#### Détail des autres produits

	2016	2015
Crédit d'impôt recherche	1 055	1 014
CICE	1 626	1 531
Autres	495	778
<b>Total</b>	<b>3 176</b>	<b>3 322</b>



### Détail des autres charges

	2016	2015
Moins-Value de cession		(224)
Litiges	(361)	0
Risques fiscaux	(621)	0
Pertes sur créances irrécouvrables		0
Honoraires d'acquisition		(807)
Autres	(158)	(1 724)
<b>Total</b>	<b>(1 140)</b>	<b>(2 755)</b>

### 3.6.27. Détermination de l'EBITDA

La détermination de l'EBITDA (Earnings Before Tax Depreciation and Amortization) se décompose de la manière suivante :

en milliers d'euros	2016	dont amortissements et provisions	2015	dont amortissements et provisions
Chiffre d'affaires (note 3.6.29)	376 963		329 318	
Matières et sous-traitance	(153 465)		(123 331)	
<b>Marge brute</b>	<b>223 498</b>		<b>205 987</b>	
Coûts des ventes (note 3.6.21)	(140 809)	(19 708)	(130 151)	(17 578)
Frais de recherche et développement (note 3.6.22)	(6 601)	(394)	(6 417)	(501)
Frais commerciaux et de distribution	(20 931)	(609)	(15 025)	(104)
Coûts administratifs	(31 231)	(1 886)	(25 426)	(686)
Autres produits opérationnels (note 3.6.25)	3 176	518	3 322	
Autres charges opérationnelles (note 3.6.25)	(1 140)	(389)	(2 755)	(300)
<b>Résultat opérationnel avant écart d'acquisition (EBITA)</b>	<b>25 961</b>	<b>(22 469)</b>	<b>30 170</b>	<b>(19 169)</b>
Dépréciation écarts d'acquisition et relation client	(537)	(537)	(635)	(635)
Quote-part du résultat net des sociétés mises en équivalence	425		520	
<b>Résultat opérationnel (EBIT)</b>	<b>25 849</b>	<b>(23 006)</b>	<b>30 055</b>	<b>(19 804)</b>
Amortissements	21 634		18 897	
Provisions passif	1 372		907	
<b>EBITDA</b>	<b>48 430</b>		<b>49 339</b>	

### 3.6.28. Produits et charges financiers

	2016	2015
Produits de trésorerie ou équivalents de trésorerie	36	(6)
Coût de l'endettement financier brut	(2 862)	(3 195)
<b>Coût net de l'endettement financier</b>	<b>(2 826)</b>	<b>(3 201)</b>
Variation valeur des instruments financiers	(797)	(121)
Gains et pertes de change	(1 015)	1 240
Autres	(518)	(83)
Autres produits et charges financiers	(2 330)	1036
<b>Total</b>	<b>(5 155)</b>	<b>(2 165)</b>



### 3.6.29. Impôts

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place à compter du 1er janvier 1990.

Au 1er janvier 2016, les sociétés suivantes ont rejoint PSB INDUSTRIES, CGL Pack Service, CGL Pack Annecy, CGL Pack Lorient et Baikowski, historiquement intégrées : DTP Holding, Plastibell, Plastibell Pharm, Texen SAS, CCM, SR2P et Mayet.

La charge fiscale s'analyse comme suit :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
<b>Impôt exigible</b>		
Charge d'impôt exigible	6 594	8 418
Ajustement au titre de l'impôt exigible des exercices antérieurs		
<b>Impôt différé</b>		
Différences temporelles	(755)	(1 284)
Variation de taux		
<b>Total impôt sur les résultats</b>	<b>5 839</b>	<b>7 134</b>

#### Réconciliation de la charge d'impôt

<b>Réconciliation de la charge d'impôt</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Résultat net part du groupe	14 856	20 756
Impôt sur les résultats	5 839	7 134
Intérêts minoritaires		
Résultat des sociétés mises en équivalence	(425)	(520)
Résultat comptable avant impôts (A)	20 269	27 370
Charge d'impôt théorique (33,33% en 2016 et 2015)	6 756	9 122
Complément d'impôt sur les sociétés	665	68
Différentiel de taux des filiales étrangères	(425)	(79)
Variation de taux N versus N-1		
Différence permanente (CIR et CICE compris)	(659)	(930)
Utilisation du report déficitaire non reconnu antérieurement	(481)	(750)
Non activation des pertes	335	399
Impôts différés liés à des reports déficitaires		
Impôts différés liés à des crédits d'impôts	(341)	(660)
Autres	(12)	(36)
Charge réelle d'impôt	5 839	7 134
Taux effectif d'imposition (Impôt réel/A)	28,81%	26,07

#### Variation des impôts différés

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Impôts différés nets au 1er janvier	2 200	1 270
Charge (produit) de l'exercice	(755)	(1 284)
Impôts directement imputés en capitaux propres	763	213
Autres effets (change, périmètre...)	(582)	2 001
<b>Impôts différés passifs nets au 31 décembre</b>	<b>1 626</b>	<b>2 200</b>



### Origine des impôts différés actif et passif

	2016			2015		
	Actif	Passif	Résultat	Actif	Passif	Résultat
Immobilisations corporelles	597	6 042	107	456	6 594	728
Réévaluation des terrains à la juste valeur	0	0	0	0	597	0
Stocks	425	0	(134)	941	0	414
Instruments financiers	37	148	266	173		40
Autres actifs	0	0	0	1 228	1 728	(178)
Report fiscaux déficitaires	0	0	0	0		(212)
Provisions pour retraites	2 592	0	105	2 746	0	104
Autres provisions	0	0	0	206	0	54
Participation des salariés	0	0	0	577	0	77
Autres	1 413	500	411	788	396	257
Reclassement actif/passif	0	0	0	(1 842)	(1 842)	0
<b>Total</b>	<b>5 064</b>	<b>6 690</b>	<b>755</b>	<b>5 273</b>	<b>7 473</b>	<b>1 284</b>

Le Groupe ne comptabilise pas d'impôt différé sur les réserves potentiellement distribuables de sa coentreprise japonaise.

Au 31 décembre 2016, compte tenu du caractère incertain de recouvrabilité le Groupe n'a pas activé certains déficits reportables pour un montant d'impôt de 2 186 K€.



### 3.6.30. Information sectorielle

#### Par secteur d'activité

	Luxe & Beauté	Agroalimentaire & Distribution	Chimie de Spécialités	Santé & Industrie	Holding	Elimination	Total
<b>En 2016</b>							
<b>Indicateurs de résultat</b>							
Chiffre d'affaires	191 951	44 530	40 936	100 130	5 192	(5 776)	376 963
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	10 473	2 821	4 129	4 094	117	0	21 634
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			425				425
Résultat opérationnel	8 030	4 399	4 982	8 460	(21)	0	25 849
<b>Actif</b>							
Immobilisations corporelles nettes	53 539	17 414	28 415	25 690	250	0	125 308
Investissements industriels nets	7 894	2 324	1 922	3 822	234	0	16 196
BFR opérationnel*	42 898	5 576	10 995	14 707	(34)	139	74 281
<b>Total bilan</b>	<b>168 412</b>	<b>42 842</b>	<b>57 887</b>	<b>109 855</b>	<b>146 484</b>	<b>(172 617)</b>	<b>352 863</b>
Passif courant et non courant	131 038	20 417	23 540	73 182	88 036	(119 043)	217 169
Effectif	1 243	244	139	744	15	0	2 385

\* stocks nets + clients nets - fournisseurs

	Luxe & Beauté	Agroalimentaire & Distribution	Chimie de Spécialités	Santé & Industrie	Holding	Elimination	Total
<b>En 2015</b>							
<b>Indicateurs de résultat</b>							
Chiffre d'affaires	144 841	49 556	43 277	92 888	5 261	(6 505)	329 318
Dotation amortissements et provisions sur immobilisations	8 084	2 794	4 300	3 950	115		19 243
Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence			520				520
Résultat opérationnel	11 142	4 616	6 035	8 550	(288)	0	30 055
<b>Actif</b>							
Immobilisations corporelles nettes	38 962	19 644	30 687	28 234	1 335	(3 246)	115 616
Investissements industriels nets	5 439	1 671	2 058	3 531	28		12 727
BFR opérationnel*	31 824	5 706	12 876	15 768	537	(10 281)	56 430
<b>Total bilan</b>	<b>124 938</b>	<b>42 185</b>	<b>57 999</b>	<b>97 031</b>	<b>94 516</b>	<b>(99 035)</b>	<b>317 634</b>
Passif courant et non courant	67 932	19 765	24 513	63 474	64 103	(51 069)	188 721
Effectif	1 008	240	149	726	16		2 139

\* stocks nets + clients nets - fournisseurs



### Par secteur géographique

Le chiffre d'affaires est ventilé en fonction de la situation géographique des clients.

Les actifs non courants consistent en immobilisations corporelles et incorporelles nettes, et écarts d'acquisition. Ils sont répartis en fonction de la situation géographique des sociétés.

<b>En 2016</b>	<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>Actifs non courants</b>
France	146 286	114 353
Europe (hors France)	87 269	13 468
Amérique	120 920	41 215
Asie	22 109	11 167
Autres	379	
<b>Total</b>	<b>376 963</b>	<b>180 203</b>

<b>En 2015</b>	<b>Chiffres d'affaires</b>	<b>Actifs non courants</b>
France	127 207	111 505
Europe (hors France)	93 130	9 174
Amérique	94 685	43 350
Asie	13 076	4 067
Autres	1 218	
<b>Total</b>	<b>329 318</b>	<b>168 096</b>

### 3.6.31. Parties liées

#### Transactions avec les coentreprises

Les opérations suivantes concernent les relations avec les sociétés Baikowski Japan Corporation, Baikowski Korea Corp. et Alko (mises en équivalence). Ce sont des opérations de ventes et d'achats réalisées au prix de marché.

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Chiffre d'affaires	10 221	9 717
Achats	2 150	2 162
Clients	4 032	2 391
Compte courant débiteur	635	645
Fournisseurs	568	160

### 3.6.32. Rémunération des membres du Conseil d'administration

<b>Rémunération allouée aux membres du conseil d'administration</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Jetons de présence	183	192



### 3.6.33. Rémunération des dirigeants

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
Avantages à court terme	1 629	1 781
Avantages à long terme		
Charges d'AGA	27	13
<b>Total rémunération</b>	<b>1 656</b>	<b>1 794</b>

Cette rémunération concerne les membres du Comex.

Une charge de 79 milliers d'euros a été comptabilisée en 2016 au titre des régimes à cotisation définie par les dirigeants.

### 3.6.34. Contrat de location financement

	Paiements minimaux futurs	Paiements minimaux futurs au titre des contrats de location simple
<b>En 2016</b>		
Inferieur à un an	890	285
Entre un et cinq ans	834	270
Plus de cinq ans	112	16
<b>Total</b>	<b>1 836</b>	<b>571</b>
<b>En 2015</b>		
Inferieur à un an	847	408
Entre un et cinq ans	537	198
Plus de cinq ans		
<b>Total</b>	<b>1 384</b>	<b>612</b>

### 3.6.35. Evénements postérieurs à la clôture

Néant.





## 3.6.36. Honoraires des commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG	2016		2015	
	en euro HT	en%	en euro HT	en%
<b>Audit</b>				
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	70 500	27	91 700	51
Filiales intégrées globalement	194 100	73	89 600	49
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes</b>				
Emetteur	1 000			
Filiales intégrées globalement				
<b>Sous-total audit</b>	<b>265 600</b>	<b>100</b>	<b>181 300</b>	<b>100</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social				
Autres				
<b>Sous-total autres prestations</b>				
<b>Total</b>	<b>265 600</b>	<b>100</b>	<b>181 300</b>	<b>100</b>

MAZARS	2016		2015	
	en euro HT	en%	en euro HT	en%
<b>Audit</b>				
<b>Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés</b>				
Emetteur	41 000	8	66 600	13
Filiales intégrées globalement	306 497	59	187 500	60
<b>Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaires aux comptes</b>				
Emetteur	45 100	9	32 500	10
Filiales intégrées globalement	104 347	20	9 000	
<b>Sous-total audit</b>	<b>496 945</b>		<b>295 600</b>	<b>92</b>
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>				
Juridique, fiscal, social	18 969	4	14 822	5
Autres				0
<b>Sous-total autres prestations</b>	<b>18 969</b>		<b>14 822</b>	<b>5</b>
<b>Total</b>	<b>515 914</b>		<b>310 422</b>	<b>97</b>



## 3.7 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

---

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

### I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 3.6.2.3 « Présentation des états financiers consolidés (IAS 1) » de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de méthode comptable relatif à la présentation au compte de résultat du résultat des sociétés mises en équivalence.

### II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société procède systématiquement, à chaque clôture, à des tests de dépréciation des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles un goodwill a été affecté et évalue également s'il existe un indice de perte de valeur des actifs à long terme, selon les modalités décrites dans les notes 3.6.2. et 3.6.4. de l'annexe aux comptes consolidés. Nous avons examiné les modalités de mise en œuvre de ces tests de dépréciation ainsi que les prévisions de flux de trésorerie et les hypothèses utilisées et nous avons vérifié que les notes 3.6.2. et 3.6.4. donnent une information appropriée. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.



### III – Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

*Fait à Annecy et Lyon, le 23 février 2017*

Les commissaires aux comptes

**MAZARS**

Bruno POUGET

**ERNST & YOUNG**

Sylvain LAURIA

**et Autres**



## 3.8 Comptes sociaux et annexes

### 3.8.1. Comptes Sociaux

#### Bilan

Actif (en milliers d'euros)	31/12/2016	31/12/2015
<b>Actif immobilisé</b>		
<b>Immobilisations incorporelles</b>		
Logiciels	8	28
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	103	
<b>Immobilisations corporelles</b>		
Terrains	11	11
Constructions	101	127
Autres immobilisations corporelles	140	48
Immobilisations financières		
Participations	48 720	47 470
Créances rattachées à des participations		
Actions propres	1 134	544
Prêts	38 287	25 288
Autres immobilisations financières	723	1 207
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>89 227</b>	<b>74 722</b>
<b>Actif circulant</b>		
Avances et acomptes versés	27	26
Clients et comptes rattachés	1 672	2 677
Autres créances	60 389	19 566
Disponibilités	2 401	457
Charges constatées d'avance	2	2
<b>Total actif circulant</b>	<b>64 492</b>	<b>22 728</b>
Ecarts de conversion actif	924	
<b>Total de l'actif</b>	<b>154 643</b>	<b>97 449</b>



<b>Passif (en milliers d'euros)</b>	<b>31/12/2016</b>	<b>31/12/2015</b>
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social	7 350	7 350
Prime d'émission	10 125	10 125
Ecart de réévaluation	29	29
Réserve légale	735	735
Autres réserves	7 316	6 588
Report à nouveau	78	24
Acompte sur dividende	-	-
Résultat de l'exercice (bénéfice)	37 207	8 079
Provisions réglementées	108	45
<b>Total capitaux propres</b>	<b>62 948</b>	<b>32 974</b>
<b>Provisions</b>		
Provisions pour risques et charges	1 238	29
<b>Total des provisions</b>	<b>1 238</b>	<b>29</b>
<b>Dettes</b>		
Autres emprunts obligataires	30 000	30 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	48 548	23 731
Emprunts et dettes financières divers	-	4 710
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	478	1 105
Dettes fiscales et sociales	1 604	3 470
Autres dettes	9 324	151
<b>Total des dettes</b>	<b>89 954</b>	<b>63 167</b>
Ecarts de conversion passif	502	1 279
<b>Total du passif</b>	<b>154 643</b>	<b>97 449</b>



## Compte de résultat de la société mère

	2016	2015
Vente de services	6 584	6 024
Reprises sur provision et transfert de charges	48	133
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>6 632</b>	<b>6 157</b>
Autres achats et charges externes	(2 840)	(2 565)
Impôts et taxes	(262)	(143)
Salaires, traitements et charges sociales	(3 374)	(2 712)
Dotations aux amortissements et provisions	(232)	(144)
Autres charges	(183)	(855)
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>(6 892)</b>	<b>(6 418)</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>(260)</b>	<b>(261)</b>
Produits financiers de participation	37 035	7 000
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	40	384
Autres produits financiers	4 113	3 346
Reprises sur provision et transfert de charges		
<b>Total des produits financiers</b>	<b>41 187</b>	<b>10 730</b>
Intérêts et charges assimilés	(1 963)	
Autres charges financières	(1 757)	(115)
Dotations aux provisions sur actif financier	(924)	(1 339)
<b>Total des charges financières</b>	<b>(4 645)</b>	<b>(1 453)</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>36 543</b>	<b>9 277</b>
<b>Résultat courant avant impôt</b>	<b>36 282</b>	<b>9 017</b>
Cession d'autres immobilisations	32	
Autres produits exceptionnels		
<b>Total des produits exceptionnels</b>	<b>32</b>	<b>-</b>
VNC des autres immobilisations cédées	(1)	
Autres charges exceptionnelles	(376)	(45)
<b>Total des charges exceptionnelles</b>	<b>(378)</b>	<b>(45)</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>(346)</b>	<b>(45)</b>
Impôt sur les bénéfices	1 270	(892)
<b>Total des produits</b>	<b>47 851</b>	<b>16 888</b>
<b>Total des charges</b>	<b>(10 644)</b>	<b>(8 809)</b>
<b>Bénéfice (total des produits - total des charges)</b>	<b>37 207</b>	<b>8 079</b>



### 3.8.2. Annexe aux comptes sociaux

Tous les montants figurant dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros, sauf mention contraire.

#### 3.8.2.1. Faits marquants de l'exercice

Au cours de l'année 2016, PSB Industries SA a exercé son rôle de holding animatrice. A ce titre, elle fournit de nombreuses prestations administratives, commerciales et stratégique à ses filiales et a assuré pour partie le financement des acquisitions et du besoin en fond de roulement de ses filiales. PSB INDUSTRIES SA a eu recours à de l'endettement externe en utilisant une tranche disponible de son crédit syndiqué à hauteur de 30 millions d'euros. PSB INDUSTRIES afin de mettre en cohérence sa structure financière avec son rôle de holding animatrice a procédé à la remontée exceptionnelle de dividendes vis-à-vis de ses filiales à hauteur de 37,0 millions d'euros.

L'assemblée générale du 29 avril 2016 a procédé à la nomination en tant qu'administrateur de la société Union Chimique SC pour 4 ans. Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration est composé de 8 membres : Monsieur Olivier Salaun (Président), Madame Carine Salvy (Administrateur référent), Monsieur François Xavier Entremont, Madame Claire Fosse, Monsieur Cyril de Mont-Marin, Monsieur Gérard Séguret et les sociétés Provendis SA et Union Chimique SC.

Le Conseil d'administration du 29 avril 2016 a décidé l'attribution de 16 300 actions gratuites de performance, soumises à des critères de performance, à échéance avril 2019 et 2020.

#### 3.8.2.2. Principes comptables

Le présent bilan et le compte de résultat ont été établis dans le respect des dispositions des articles 8 à 17 du Code de commerce ainsi que du règlement 2014-3 relatif au plan comptable retenant notamment les principes comptables suivants :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,
- prudence,

Conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. Seules les informations présentant une importance significative feront l'objet des commentaires ci-après.

#### 3.8.2.3. Méthodes d'évaluation

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

##### Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles sont amorties sur une durée de deux exercices.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisation ne sont pas inclus.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés en fonction de la durée de vie prévue :

agencement terrains	10 ans	linéaire
constructions	30 ans	linéaire
agencements	10 ans	linéaire
meublier de bureau	10 ans	linéaire
matériel de bureau	5 ans	linéaire



### Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont comptabilisées à leur coût historique d'acquisition. Des dépréciations sont constituées lorsque la valeur d'acquisition d'une participation est supérieure à sa valeur d'utilité. Celle-ci est déterminée en tenant compte de la quote-part de capitaux propres (éventuellement retraités pour tenir compte d'éléments hors bilan), et des perspectives de rentabilité de la filiale. Les titres de placement sont dépréciés lorsque leur valeur de marché devient inférieure à leur coût d'acquisition. Les prêts et autres créances sont dépréciés lorsque la situation financière du débiteur laisse apparaître une forte probabilité de non remboursement.

### Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Certaines créances sont éventuellement dépréciées, par voie de dépréciation, pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date de clôture des comptes.

### Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsque la société a une obligation avérée (légale, réglementaire ou contractuelle) résultant d'un événement passé, et dont le montant ou l'échéance n'est pas fixé de façon précise.

### Engagement en matière de retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers.

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetés (au prorata de l'ancienneté). Voir note 14 « Comptes consolidés »

### Intégration fiscale

Un régime d'intégration fiscale a été mis en place à compter du 1er janvier 1990.

Au 1er janvier 2016, les sociétés suivantes ont rejoint PSB INDUSTRIES, CGL Pack Service, CGL Pack Annecy, CGL Pack Lorient et Baikowski, historiquement intégrées : DTP Holding, Plastibell, Plastibell Pharm, Texen SAS, CCM, SR2P et Mayet.

#### 3.8.2.4. Immobilisations incorporelles

<b>Immobilisations Incorporelles</b>	<b>Au 01/01/2016</b>	<b>Augmentation</b>	<b>Diminution</b>	<b>Au 31/12/2016</b>
<b>Valeur brute</b>				
Logiciels	394	18		412
Autres postes d'immos corpo	-	103		103
<b>Total</b>	<b>394</b>	<b>121</b>	-	<b>515</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Logiciels	366	37		404
<b>Total</b>	<b>366</b>	<b>37</b>	-	<b>404</b>





### 3.8.2.5. Immobilisations corporelles

Immobilisations Corporelles	Au 01/01/2016	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2016
<b>Valeur brute</b>				
Terrains	11	-	-	11
Constructions	725			725
Installations techniques, matériel et outillage	35			35
Autres immobilisations corporelles	416	147	73	490
<b>Total</b>	<b>1 187</b>	<b>147</b>	<b>73</b>	<b>1 261</b>
<b>Amortissements et provisions</b>				
Terrains	-			-
Constructions	613	24		637
Installations techniques, matériel et outillage	22	2		24
Autres immobilisations corporelles	367	54	72	349
<b>Total</b>	<b>1 002</b>	<b>80</b>	<b>72</b>	<b>1 010</b>

### 3.8.2.6. Immobilisations financières

Immobilisations Financières	Au 01/01/2016	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2016
<b>Valeur brute</b>				
Participations	47 470	1 250		48 720
Créances rattachées à des participations	-			-
Autres prêts	25 288	26 290	13 290	38 288
Autres prêts - intérêts à recevoir	-			-
Actions propres	544	4 063	3 357	1 249
Autres titres immobilisés	54	1		55
Autres créances immobilisées	1 152	3 231	3 715	668
<b>Total</b>	<b>74 507</b>	<b>34 835</b>	<b>20 362</b>	<b>88 980</b>
<b>Actions propres</b>				
En nombre de titres	9 805	86 400	69 090	27 115
En valeur (FIFO)	544	4 063	3 357	1 249

Au 31 décembre 2016, le cours de PSB Industries s'établit à 50,50 euros.

En 2016, PSB Industries a octroyé à ses filiales détenue indirectement à 100% les prêts suivants :

Prêteur	Emprunteur	Capital restant dû au 31/12/2016 (en K€)
PSB INDUSTRIES SA	MAR-LEE	5 203
PSB INDUSTRIES SA	TEXEN SAS	4 799
PSB INDUSTRIES SA	Topline France	2 711
PSB INDUSTRIES SA	Topline TIANJIN	8 196
PSB INDUSTRIES SA	DTP Mexique	1 372
PSB INDUSTRIES SA	MAR-LEE	521



### 3.8.2.7. Provisions inscrites au bilan

Provisions inscrites au bilan	Au 01/01/2016	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2016
<b>Valeur brute</b>				
Provisions pour risques	29	1 238	29	1 238
Provisions pour réglementées	45	62	-	108
Provisions pour dépréciation	658	115	-	772
<b>Total</b>	<b>732</b>	<b>1 415</b>	<b>29</b>	<b>2 118</b>

### 3.8.2.8. Etat des créances

	Montant brut
Impôt sur les bénéfices	3 417
Prêts court terme filiales	56 893
Autres créances	79
<b>Total</b>	<b>60 389</b>

### 3.8.2.9. Etat des dettes

	Montant brut
Autres emprunts obligataires	30 000
Emprunts auprès des établissements de crédit	48 548
Emprunts court terme filiales	4 873
Fournisseurs et comptes rattachés	478
Intégration fiscale	4 155
Impôt sur les bénéfices	-
Autres dettes fiscales et sociales	1 604
Autres dettes	296
<b>Total</b>	<b>89 955</b>

### 3.8.2.10. Charges à payer

	Montant brut
Fournisseurs factures non parvenues	123
Dettes fiscales et sociales	1 013
Autres dettes	168
<b>Total</b>	<b>1 304</b>

### 3.8.2.11. Produits à recevoir

	Montant brut
Prêt - Intérêts	-
Autres créances	79
<b>Total</b>	<b>79</b>



### 3.8.2.12. Capital

	Au 01/01/2016	Affectation du résultat	Dividendes versés	Acompte / dividendes	Activation BSA	Résultat 2016	Au 31/12/2016
Capital	7 350	-	-	-	-	-	7 350
Primes d'émission	10 125	-	-	-	-	-	10 125
Réserves	7 376	8 079	- 7 296	-	-	-	8 159
Acompte sur dividende	-	-	-	-	-	-	-
Résultat	8 079	- 8 079	-	-	-	37 207	37 207
<b>Total</b>	<b>32 930</b>	<b>-</b>	<b>- 7 296</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>37 207</b>	<b>62 841</b>

*Le capital social est égal à 7,35 millions d'euros, divisé en 3 675 000 actions ordinaires de 2 euros de nominal.*

#### Actions gratuites de performance

Dans le cadre de l'article L.225-197-1 et suivant du Code du commerce et des autorisations votées en Assemblées Générales, le Conseil d'administration a attribué 16 500 des actions gratuites de performance à ses mandataires sociaux et à certains salariés de PSB INDUSTRIES le 6 novembre 2015, puis 16 300 actions gratuites de performance à ses mandataires sociaux et à certains salariés de PSB INDUSTRIES le 29 avril 2016.

Ces attributions ont pour objectif d'encourager la réalisation des objectifs long terme de PSB INDUSTRIES et la création de valeur qui doit en découler pour les actionnaires. Pour ce faire l'acquisition définitive des actions est soumise à des conditions de performance et à l'obligation de présence au sein de la société à la date définitive d'acquisition soit le 07 novembre 2018 pour le premier plan, et le 30 avril 2019 et 29 avril 2020 pour les plans déclinés en 2016. Les critères de performance portent sur la totalité des actions attribuées. Ils prennent en compte pour partie l'évolution de la rentabilité opérationnelle consolidée, pour partie l'évolution du retour sur capitaux employés et enfin l'évolution de la performance boursière de PSB Industries par rapport au marché.

Le Conseil d'administration considère que ces trois critères, appréciés sur une période de trois exercices pleins sont complémentaires, conformes aux objectifs long terme de PSB INDUSTRIES et sont de nature à favoriser une croissance durable et profitable de PSB INDUSTRIES. Ils sont exigeants mais demeurent motivants pour les bénéficiaires. Pour que la totalité des actions attribuées gratuitement, au titre des trois critères, puisse être acquise par les bénéficiaires au terme de la période d'acquisition, des niveaux de performance définis par le Conseil d'administration mais non rendus publics pour des raisons de confidentialité doivent être atteints ou dépassés. En deçà de ces niveaux, l'attribution est dégressive voire nulle en cas de franchissement de niveaux minimum fixés par le Conseil d'administration. Les actions ne sont définitivement acquises qu'au terme d'une période de 3 ans suffisamment longue pour pouvoir apprécier la performance réalisée.

Au 31 décembre 2016 demeurent 32 200 actions de performance en période d'acquisition autorisée par les CA du 06/11/2015 et 29/04/2016.

Au titre de cette attribution, la société a provisionné au cours de l'exercice 2016, une charge de 47 709 euros.

Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes (BSAANE) :

Au 31 décembre 2016, demeurent 1 500 BSAANE autorisés par le Conseil d'administration du 6 février 2014 et non levés, exerçable jusqu'au 31 décembre 2017.

Les 32 200 actions gratuites de performance restant attribuables et les 1 500 BSA sont les seuls éléments dilutifs existants chez PSB Industries SA.

### 3.8.2.13. Charges et produits constatés d'avance

Charges et produits constatés d'avance	Montant brut
Charges constatés d'avance	1
Produits constatés d'avance	-
<b>Total</b>	<b>1</b>



### 3.8.2.14. Ventilation du chiffre d'affaires net

#### Ventilation du chiffre d'affaires net

	Montant brut
France	5 211
Export	1 373
<b>Total</b>	<b>6 584</b>

### 3.8.2.15. Avances aux dirigeants

Aucune avance financière n'a été faite aux dirigeants.

### 3.8.2.16. Engagements financiers

Engagements de rachats de titres

Néant.

Engagements d'intégration fiscale

Les économies d'impôt liées aux déficits des sociétés intégrées sont considérées comme un gain immédiat chez la société-mère. L'exercice où les filiales redeviendront bénéficiaires, la société mère supportera une charge d'impôt. Cet engagement est évalué au 31 décembre 2016 à 694 milliers d'euros.

Engagement en matière de cautions reçues

Néant.

Engagements en matière de cautions données

Néant.

Engagements en matière de retraite

La société n'a pas opté pour la comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires. Le montant de l'engagement figure dans les engagements financiers. Il s'élève à 141 501 euros.

Méthode retenue : méthode des unités de crédit projetées (au prorata de l'ancienneté)

Hypothèses communes à l'ensemble des sociétés du Groupe :

Taux d'actualisation : 1,5%

Taux d'augmentation des salaires : entre 1% et 3% en fonction de la tranche d'âge

Table de mortalité : INSEE 2012-2014 par sexe

Age de départ à la retraite : Age «taux plein» Sécurité sociale

Engagements sur instruments financiers

Montant Nominal au 31/12/16 des SWAP de couverture du risque de taux : 44 979 K€

Montant Nominal au 31/12/16 des ventes à terme pour couverture du risque de change : 16 500 K\$

### 3.8.2.17. Effectif moyen

Au 31 décembre 2016, l'effectif moyen est de 19,54 personnes.



### 3.8.2.18. Rémunération des dirigeants

	<b>Montant brut</b>
Organes d'administration (jetons de présence)	183
Organes de direction (montant dû hors jetons de présence)	532

### 3.8.2.19. Crédit Impôt Compétitivité Emploi

La société bénéficie du Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi calculé conformément à l'article 244 quater C du CGI au taux de 6%. Pour l'exercice clos au 31 décembre 2016, le CICE s'élève à 11 074 €, comptabilisé au crédit du compte d'impôt.

Le CICE encaissé au cours de l'exercice 2016 pour un montant de 5 774 €, a permis le financement de l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise à travers notamment la reconstitution du fonds de roulement, conformément à son objet.

### 3.8.2.20. Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

	<b>Montant brut</b>
Charges financières	-
Produits financiers	38 648

### 3.8.2.21. Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	<b>Résultat courant</b>	<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>Total</b>
Résultat avant impôt	36 283	(346)	35 937
Impôt avant intégration	(191)	0	(191)
<b>Résultat avant intégration</b>	<b>36 092</b>	<b>(346)</b>	<b>35 747</b>
Charge/Produit net d'intégration fiscale	1 460	0	1 460
<b>Résultat après impôt</b>	<b>37 553</b>	<b>(346)</b>	<b>37 207</b>

### 3.8.2.22. Eléments du bilan concernant les entreprises liées

	<b>2016</b>
Participations	48 720
Créances rattachées à des participations	
Prêts - intérêts à recevoir	38 287
Créances clients	1 672
Autres créances (compte courant et intégration fiscale)	56 807
Emprunt et dettes financières divers (compte courant)	4 873
Dettes fiscales et sociales (intégration fiscale)	4 157
Dettes fournisseurs	6

### 3.8.2.23. Incidences des évaluations fiscales dérogatoires

	<b>2016</b>
Résultat de l'exercice	37 207
Impôt sur les bénéfices	(1 270)
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>35 937</b>
Variation des provisions réglementées	62
<b>Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires</b>	<b>35 999</b>



### 3.8.3. Tableau des filiales et participations

#### 3.8.3.1. Filiales détenues à plus de 50%

<b>En euros</b>	<b>Baikowski</b>	<b>CGL Pack Service</b>	<b>DTP Holding</b>	<b>Texen</b>	<b>Omega 10</b>
Capital	4 210 625	2 000 000	3 000 000	4 000 000	10 000
Capitaux propres autres que le capital	16 015 665	4 150 411	363 302	19 268 868	- 971
Quote-part de capital détenue (%)	100	100	100	100	100
Chiffres d'affaires en 2016	34 965 965	3 283 326	6 370 006	309 000	-
Résultat en 2016	4 011 873	3 331 013	539 456	5 783 647	- 971
Valeur d'inventaire brute des titres détenus	10 736 465	3 803 556	20 836 816	13 333 095	10 000
Valeur d'inventaire nette des titres détenus	10 736 465	3 803 556	20 836 816	13 333 095	10 000
Dividendes encaissés en 2016	3 503 240	3 500 000	-	30 031 008	-
Prêts et avance accordés	6 217 889	- 4 873 000	4 950 394	39 661 008	-
Cautions et avals donnés	-	-	-	-	-

#### 3.8.3.2. Participations

Néant.



## 3.8.4. Résultat au cours des cinq derniers exercices

Au 31 décembre (en euros)	2016	2015	2014	2013	2012
<b>Capital en fin d'exercice</b>					
Capital social	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000	7 350 000
Nombre des actions ordinaires existantes	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000	3 675 000
Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	33 700	16 500	1 500	-	-
<b>Opérations et résultats de l'exercice</b>					
Chiffre d'affaires hors taxes	6 583 833	6 024 476	3 985 798	3 639 397	371 911
Résultat avant impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	37 469 990	9 114 813	4 696 758	7 520 501	4 281 445
Impôt sur les bénéfices	1 270 659	(892 484)	(332 154)	(465 966)	320 451
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	37 207 346	8 078 645	3 590 809	7 030 325	4 691 866
Résultat distribué ***	6 615 000	7 295 696	5 870 927	4 947 930	4 362 096
<b>Résultat par action</b>					
Résultat après impôts, mais avant charges calculées (amortissements et provisions)	10,54	2,24	1,19	1,92	1,25
Résultat après impôts et charges calculées (amortissements et provisions)	10,12	2,2	0,98	1,91	1,28
Dividende attribué à chaque action **	1,80	2,00	1,60	1,35	1,20
<b>Personnel</b>					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	15	12	8	7	2
Montant de la masse salariale de l'exercice	2 205 630	1 500 144	895 273	754 484	-*
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (Sécurité Sociale, etc.)	1 168 729	664 027	398 016	329 182	-*
<b>Renseignements boursiers</b>					
Cours maximum	55,60	58,00	56,00	34,95	28,70
Cours minimum	41,50	38,30	31,00	20,70	19,60
Nombre de titres échangés	683 545	447 100	773 125	787 016	270 754

\* Les montants ne sont pas fournis, car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

\*\* Ce montant sera proposé à l'assemblée générale mixte du 14 avril 2017.

\*\*\* Le calcul du résultat distribué inclut, pour 2016, le dividende à distribuer après approbation par l'AG intégrant les actions propres. Pour les années antérieures, le résultat distribué est le montant du dividende réellement versé.



## 3.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

---

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société PSB Industries, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

#### I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe, les titres de participation sont initialement comptabilisés à leur coût historique d'acquisition. A la date d'arrêt des comptes, lorsque leur valeur d'utilité est inférieure à leur valeur d'acquisition, ils sont dépréciés par voie de provisions pour les ramener à leur valeur d'utilité. Dans le cadre de notre appréciation des estimations retenues pour l'arrêt des comptes, nous avons examiné les éléments ayant permis la détermination des valeurs d'utilité des principaux titres de participation.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

#### III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consen-





tis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

*Annecy et Lyon, le 23 février 2017*

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNEST & YOUNG et Autres

Bruno POUGET

Sylvain Lauria



## 3.10 Rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

---

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

### **Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-38 du Code de commerce.

### **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs

a) dont l'exécution s'est poursuivie sur l'exercice

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution de la convention suivante, déjà approuvée par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

#### **Avec M. Olivier Salaun, président-directeur général**

#### **Retraite complémentaire « article 83 »**

##### ***Nature et objet***

Le président-directeur général bénéficie, comme les autres cadres, dans les mêmes termes et conditions, du régime de retraite complémentaire dit « article 83 » existant au sein de la société.

##### ***Modalités***

Le montant de la cotisation patronale comptabilisée sur l'exercice 2016 au titre de ce régime complémentaire de retraite s'élève à € 18,535,68 pour le président-directeur général.



b) sans exécution au cours de l'exercice écoulé

Par ailleurs, nous avons été informés de la poursuite de l'engagement suivant, déjà approuvé par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, qui n'a pas donné lieu à exécution au cours de l'exercice écoulé.

#### **Avec M. Olivier Salaun, président-directeur général**

#### **Indemnité de départ**

##### ***Nature et objet***

Le conseil d'administration, M. Olivier Salaun n'ayant pas participé au vote, a confirmé, lors du renouvellement de son mandat de président-directeur-général, l'engagement pris de verser à M. Olivier Salaun une indemnité en cas de départ contraint, ou de révocation ou en cas de non renouvellement de son mandat de président-directeur-général ou de dirigeant mandataire social, sauf faute grave ou lourde, égale à dix-huit mois de sa rémunération fixe mensuelle brute.

##### ***Modalités***

Le versement de cette indemnité est subordonné à la constatation par le conseil d'administration que le ratio d'EBIT sur le chiffre d'affaires consolidé et le Free Cash Flow consolidé, au titre des derniers comptes consolidés (année N) annuels ou semestriels, arrêtés par le conseil d'administration et sans réserve des commissaires aux comptes, soient respectivement :

- au moins égal à 60 % de la moyenne des ratios d'EBIT/CA consolidés des comptes consolidés des deux années précédentes, ce pendant deux exercices consécutifs ;
- et positif pour le Free Cash Flow.

Il est entendu que le critère du Free Cash Flow sera apprécié hors investissements financiers liés à des opérations de croissance externe.

La mesure de la performance se fera comme suit :

- si les deux critères sont remplis, l'indemnité est due intégralement ;
- si un seul des critères est rempli, l'indemnité est due à hauteur de 50 % ;
- si aucun des critères n'est rempli, aucune indemnité n'est due.

Cet engagement n'a pas produit d'effet depuis sa conclusion.

*Fait à Annecy et Lyon, le 23 février 2017*

Les Commissaires aux Comptes

MAZARS

ERNEST & YOUNG et Autres

Bruno POUGET

Sylvain Lauria



## 4.1 Le Conseil d'administration

Au 31 décembre 2016, le Conseil d'administration est composé de huit membres et trois censeurs. Il n'y a pas de membre élu par les salariés. Chaque membre du Conseil d'administration doit détenir au moins 60 actions. Le fonctionnement du Conseil d'administration est régi par un règlement intérieur adopté par le Conseil d'administration du 27 janvier 2015.

Le chapitre 2.3 du présent Rapport Financier Annuel précise la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des membres du Conseil d'administration.

Composition du Conseil d'administration :

Nom	Nationalité	Age	Mandat au sein de la société	Echéance
Monsieur Olivier Salaun	Française	45	Président Directeur Général	AGM 2019
Monsieur François-Xavier Entremont	Française	45	Administrateur	AGM 2019
Provendis SA représenté par Monsieur Stéphane Rosnoble	Française	48	Administrateur	AGM 2018
Madame Claire Fosse	Française	53	Administrateur	AGM 2018
Madame Carine Salvy	Française	42	Administrateur Référent	AGM 2018
Monsieur Cyril de Mont-Marin	Française	45	Administrateur	AGM 2018
Monsieur Gérard Séguret	Française	69	Administrateur	AGM 2018
Union Chimique SC représentée par Monsieur Jean Guittard	Française	60	Administrateur	AGM 2020
Monsieur Vincent Dumontaux	Française	70	Censeur	AGM 2020
Monsieur Jacques Entremont	Française	77	Censeur	AGM 2019
Monsieur Roger Rosnoble	Française	76	Censeur	AGM 2019

Le Conseil d'administration est composé à 62% de membres indépendants.

Pour qu'un membre du Conseil d'administration puisse être qualifié d'indépendant au sens de l'article 1.1.a du Règlement Intérieur, il doit respecter les critères suivants :

- ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social de PSB Industries SA, ni salarié, ou administrateur d'une société que celle-ci consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq (5) années précédentes ;
- ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle PSB Industries SA détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social de PSB Industries SA (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq (5) ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de PSB Industries SA ou de son Groupe, ou pour lequel PSB Industries SA ou son Groupe représente une part significative de l'activité.
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été Commissaire aux comptes de PSB Industries SA au cours des cinq (5) années précédentes ;
- ne pas être administrateur de PSB Industries SA depuis plus de douze (12) ans.



Par ailleurs, des administrateurs représentant des actionnaires importants de PSB Industries SA peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de PSB Industries SA. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le Conseil d'administration, sur rapport du comité des nominations, doit s'interroger systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de PSB Industries SA et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Le Conseil d'administration retient donc l'ensemble des critères d'indépendance proposés par le Code de gouvernement d'Entreprise AFEP-MEDEF.

A l'occasion du Conseil d'administration du 28 juillet 2016, le Conseil d'administration a entrepris un examen de sa composition au regard des règles d'indépendance telles que décrites ci-dessus.

Il ressort de cette revue que :

- un membre est mandataire social de PSB Industries SA. Il s'agit de Monsieur Olivier SALAUN.
- trois membres du Conseil d'administration sont des actionnaires significatifs de PSB Industries SA. Il s'agit de : Monsieur François Xavier ENTREMONT, PROVENDIS SA représenté par Monsieur Stéphane ROSNOBLET et Union Chimique SC représenté par Jean GUITTARD.
- cinq membres constituent des membres indépendants au sens des recommandations inscrites dans le Code du gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Il s'agit de : Madame Claire FOSSE, Madame Carine SALVY, Monsieur Gérard SEGURET, Monsieur Cyril DE MONT-MARIN et Union Chimique SC.

## 4.2 Contrats de service

---

A la date du présent Rapport Financier Annuel, aucun mandataire social n'est lié à PSB Industries SA ou à l'une de ses filiales par un contrat de service qui prévoirait l'octroi de quelques avantages au terme d'un tel contrat. Monsieur Olivier SALAUN n'est pas lié à PSB Industries SA par un contrat de travail. Les conventions réglementées sont par ailleurs indiquées en chapitre 3.10.

## 4.3 Les Comités spécialisés

---

### 4.3.1. Comité d'Audit

Conformément à l'article L.823-20 du Code de commerce et à l'article 4.3 du règlement intérieur un comité d'audit a été désigné et est en charge : de la revue du processus d'élaboration de l'information comptable et financière, de la revue contrôle interne et gestion des risques, de la revue du contrôle légal des comptes et de l'indépendance des commissaires aux comptes.

Composition du Comité d'audit au 31 décembre 2016 :

Monsieur Gérard SEGURET (Président)  
 Monsieur François-Xavier ENTREMONT  
 Monsieur Cyril de MONT-MARIN

### 4.3.2. Comité des rémunérations

Au cours de l'exercice 2016, le Comité des rémunérations a eu en charge : la nomination, la révocation et la rémunération des dirigeants sociaux de la société, et ce y compris tout schéma d'intéressement.

Composition du Comité des rémunérations au 31 décembre 2016 :

Madame Claire FOSSE (Président)  
 Monsieur Gérard SEGURET  
 Monsieur Olivier SALAUN, Président Directeur Général, est invité permanent de ce comité (sauf lorsque le sujet concerne sa propre rémunération et accessoires).



### 4.3.3. Comité stratégique

Au cours de l'exercice 2016, le Comité stratégique a eu principalement en charge :

- Réflexion sur les orientations et le positionnement des différents sous-groupes et sociétés qui les composent,
- Budget annuel et plan à 3/5 ans,
- Investissements et désinvestissements,
- Alliances et partenariats,
- Développement de nouveaux produits ou marchés

Composition du Comité stratégique au 31 décembre 2016 :

Monsieur Olivier SALAUN (Président)

Monsieur François-Xavier ENTREMONT

Provendis SA représenté par Stéphane ROSNOBLET

Union Chimique SC représenté par Jean GUITTARD

## 4.4 Conflits d'intérêts

---

Conformément au Règlement Européen d'application de la Directive dite prospectus (règlement CE n°809/2004 de la Commission Européenne du 29 avril 2004), la Société s'est assurée que le contrôle de la Société ne soit pas exercé de manière abusive, par l'adoption des mesures de gouvernement d'entreprise.

Les conventions réglementées concernant un membre du Conseil d'administration sont recensées dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées. PSB Industries SA n'a, à ce jour, pas connaissance de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs à l'égard de l'émetteur, de l'un quelconque des mandataires sociaux et de leurs intérêts privés et/ou d'autres devoirs.

## 4.5 Déclaration sur la situation des membres des organes d'administration et de direction

---

Il n'a pas été porté à la connaissance du Groupe pour chaque membre du Conseil d'administration de :  
condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années,  
faillite, mise sous séquestre ou liquidation à laquelle les personnes visées et agissant en qualité de mandataire social auraient été associées au cours des cinq dernières années,  
incriminations et/ou sanctions publiques officielles prononcées par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés) contre ces personnes,  
empêchement par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration et de direction d'un émetteur, ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur, au cours des 5 dernières années.

## 4.6 Restrictions

---

Les membres du Conseil d'administration doivent prendre connaissance des périodes d'abstention d'intervention sur les titres de PSB Industries SA et de leurs obligations de portée générale à l'égard du marché édictées par la réglementation en vigueur. Le Groupe a par ailleurs édicté, en complément de la réglementation en vigueur, des règles selon lesquelles toute personne ayant un accès privilégié aux informations financières du Groupe ne pourra notamment céder des titres de PSB Industries SA dans les 30 jours calendaires qui précèdent la publication des comptes annuels et semestriels, et dans les 15 jours calendaires qui précèdent la publication de l'information trimestrielle. Il n'y a pas d'autres restrictions de nature conventionnelle qui auraient été acceptées par les mandataires sociaux concernant la cession dans un certain laps de temps de leur participation dans le capital de PSB Industries SA, hors le cas prévu par l'article 20.2.3 du Code de gouvernement d'entreprise afférent au principe de conservation des actions acquises.



## 4.7 Rapport du Président du Conseil d'administration sur le contrôle interne

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37 du Code de commerce, le président du Conseil d'administration rend compte, au terme de ce rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

### 4.7.1. Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Les informations relatives à la composition du conseil à l'application du principe de représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du conseil, au renouvellement des mandats d'administrateurs, et aux règles de gouvernance figurent dans les paragraphes 2 et 4 du présent document. Les membres du Conseil d'administration se réunissent selon un calendrier défini en début d'exercice, qui peut être modifié selon les besoins ou à la demande d'administrateurs. Ils sont convoqués par courrier, 8 jours avant la tenue de la séance. A la fin de chaque séance, un procès-verbal de séance est établi, dont un projet est adressé à chaque membre et validé au début de la séance suivante.

En 2016, le Conseil d'administration s'est réuni six fois, avec un taux de présence moyen de 90% pour l'arrêté des comptes annuels ou semestriels, la validation des comptes trimestriels, l'approbation des projets de croissance externe et le programme de structuration financière du Groupe. Au cours de ces séances, la direction générale du Groupe rend compte des opérations conduites au sein des quatre pôles d'activité, accompagnée éventuellement des directions générales des différents métiers. Par ailleurs, des rapports mensuels concernant certains indicateurs d'activité des différents métiers et sociétés, l'activité boursière, ainsi qu'une revue de presse trimestrielle relative à toutes les sociétés du Groupe sont adressés aux administrateurs.

Le comité d'audit s'est réuni trois fois concernant la revue du processus d'élaboration de l'information comptable et financière et la revue du contrôle interne et gestion des risques.

Le comité des rémunérations s'est réuni trois fois concernant les nominations et rémunérations fixes et variables des dirigeants et membres du Comex.

Le comité stratégique s'est réuni trois fois autour de ses attributions qui sont la réflexion sur les orientations et le positionnement des différents pôles et sociétés qui les composent, le budget annuel et le plan à trois et cinq ans, les investissements et les désinvestissements, les alliances et partenariats, le développement de nouveaux produits ou de nouveaux marchés, etc.

### 4.7.2. Contrôle interne

Selon les recommandations de l'AMF, le présent rapport a été établi en application du guide de mise en œuvre simplifié du cadre de référence du contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne de PSB INDUSTRIES vise à assurer :

- la conformité aux lois et règlements, aux valeurs, normes et règles internes à l'entreprise, de tous les actes de gestion, réalisations d'opérations ou comportements,
- l'application des instructions et des orientations fixées par la direction générale et le Conseil d'administration,
- le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs,
- la fiabilité des informations financières,
- la prévention et la maîtrise des risques résultant de l'activité des entreprises du Groupe,
- L'efficacité de ses opérations et l'utilisation efficiente de ses ressources.

Cependant, comme tout système de contrôle, il ne peut fournir une garantie absolue que les risques soient totalement éliminés et ne procure qu'une assurance raisonnable quant à la réalisation de ses objectifs.



### 4.7.3. Dispositif général du contrôle interne

Toutes les sociétés du Groupe sont couvertes par le présent rapport. La filiale japonaise, mise en équivalence, utilise un cadre de référence propre répondant à son organisation décentralisée. L'examen des comptes de la filiale japonaise est par ailleurs réalisé par les auditeurs du Groupe dans le cadre d'une mission d'audit annuelle. La filiale coréenne, créée et mise en équivalence depuis novembre 2010, ne rentre pas, compte tenu de sa taille (chiffre d'affaires 2016 de 0,9 millions d'euros) dans ce cadre de contrôle interne.

Par ailleurs, l'envoi par la filiale japonaise et par la filiale coréenne d'un reporting commercial mensuel et d'un reporting financier complet, trimestriel pour l'une et semestriel pour l'autre, au pôle, associés à des réunions commerciales et stratégiques périodiques, permettent de s'assurer de son bon fonctionnement.

Parallèlement, des missions d'audit, de procédures convenues ou d'examen limité sont réalisées deux fois par an dans le cadre de la certification des comptes consolidés de PSB INDUSTRIES. Les informations synthétiques sur les procédures de contrôle interne mises en place décrites dans le présent rapport se focalisent sur les éléments significatifs susceptibles d'avoir un impact sur les informations financières et comptables publiées par le Groupe.

### 4.7.4. Organisation et acteurs

PSB INDUSTRIES est constitué de quatre pôles recouvrant des métiers distincts. A la tête de chaque métier, une direction générale est responsable de la mise en œuvre des décisions en cohérence avec les décisions et orientations prises par la direction générale du Groupe. La direction générale de chaque métier organise et pilote le contrôle interne à l'intérieur de son périmètre de délégation, en liaison avec la direction générale et la direction financière de PSB Industries. Les directions métiers s'appuient sur les responsables opérationnels de chaque entité de leur pôle, ainsi que sur les responsables des fonctions pôles transversales (direction industrielle, direction financières, direction des ressources humaines et direction innovation).

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que les cadres de référence des normes ISO, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures diverses, et des systèmes d'information adaptés.

Depuis 2012, PSB INDUSTRIES a créé un comité exécutif (Comex) composé du président directeur général de PSB INDUSTRIES, des directeurs généraux des quatre pôles ainsi que du directeur financier et du directeur des ressources humaines du Groupe. Son rôle est de définir la vision de PSB INDUSTRIES en construisant le futur, faire avancer les hommes dans une direction selon une stratégie définie, et de s'assurer de l'atteinte des objectifs par des indicateurs précis.

### 4.7.5. Diffusion d'une information fiable et pertinente

La taille des entités permet au sein des pôles une circulation rapide de l'information, une grande réactivité des personnes et une identification claire des acteurs clés du Groupe. Ainsi, au sein de chaque pôle, des comités de direction réunissant les membres décideurs se tiennent à fréquence hebdomadaire, bimensuelle ou mensuelle. Ces comités pilotent leur pôle, soucieux d'identifier, prévenir et gérer tout risque pouvant survenir au cours de leurs opérations.

Cette analyse opérationnelle est complétée par des processus faisant intervenir la direction générale du Groupe. Il s'agit du processus budgétaire et du processus de reporting.

Le processus budgétaire réunit en novembre la direction générale du Groupe et celle de chaque métier. Au cours de ces entretiens, les pôles présentent leur budget et plans d'évolution pour validation par la maison-mère. En découlent des plans d'investissements industriels, financiers, des objectifs stratégiques, économiques à mettre en œuvre. Tout engagement d'investissement s'écartant de l'autorisation budgétaire fait l'objet d'un accord préalable au niveau approprié. Le budget est mensualisé afin de servir de référence pour le reporting mensuel du Groupe.

Le processus de reporting mensuel se décompose en deux étapes. La première est une remontée des chiffres d'affaires de chaque entité à J+2. Ensuite, à J+5, un compte de résultat détaillé et un bilan sont établis par chaque société. Ces résultats sont analysés une première fois par la direction générale de chaque métier, puis sont ensuite transmis à la maison-mère du Groupe pour une seconde analyse.

Le processus budgétaire, tout comme le processus de reporting, comportent plusieurs niveaux de contrôle, puisqu'ils sont établis par des entités décentralisées, et font l'objet d'une centralisation par la direction financière de chaque métier, puis par la direction financière du Groupe.





#### 4.7.6. Système de gestion des risques

##### - Principes généraux de gestion des risques :

Dans le cadre de ses activités, PSB INDUSTRIES mène une politique de gestion des risques axée sur la sécurité des personnes, la protection de l'environnement, la satisfaction de ses clients et la préservation de ses actifs.

En liaison avec les directions générales de chaque pôle d'activité, la direction financière du Groupe, en moyenne tous les trois ans recense et hiérarchise les risques de toute nature pouvant avoir, soit une incidence sur l'atteinte des objectifs du Groupe, soit sur les actifs, selon leur probabilité d'occurrence, leurs impacts - financiers ou extra-financiers - et leur niveau de maîtrise, de façon à établir une cartographie des risques par métier. Des plans d'actions pour limiter ces risques sont alors organisés, et mis à jour de façon à tenir compte des évolutions réglementaires, technologiques et économiques.

##### - Procédures de gestion des principaux risques :

Pour faire face à ces risques, PSB Industries a mis en œuvre un dispositif de maîtrise combinant, une politique d'assurance couvrant les dommages aux biens, aux personnes, les pertes d'exploitation et sa responsabilité civile, ainsi que des processus et procédures de contrôle visant à limiter leurs impacts potentiels.

Afin d'assurer une protection maximale des sites et leur pérennité, les prestations des assureurs du Groupe intègrent notamment les différents volets suivants : aide à la mise en œuvre d'une politique de prévention des risques (rédaction de cahiers des charges, procédures...), suivi des évolutions des sites (intégration en amont des spécifications techniques de prévention et de protection lors des projets de construction ou d'extension de sites), aide à la mise en œuvre des recommandations sur les sites et réponses aux questions techniques des sites. En moyenne nos assureurs visitent chaque année cinq sites.

L'exercice de cartographie des risques conduit le Groupe à se concentrer sur sept risques principaux pour lesquels des plans d'actions spécifiques ont été lancés en 2013 et poursuivis en 2016. Ces plans d'actions concernent la production (approvisionnements et qualité), les clients et marchés (dépendance client, prix et concurrence), et les ressources (humaines et matérielles).

#### 4.7.7. Activités de contrôle

En lien avec leurs objectifs stratégiques et leur appréciation des risques, les pôles ont défini un certain nombre de procédures et bonnes pratiques répondant notamment aux enjeux d'assurance qualité et aux exigences clients. Les activités de contrôle sont présentes dans toute l'organisation, sous forme de contrôles manuels, informatiques, hiérarchiques. Au plan opérationnel, les personnels sont formés pour mettre en application les principes de précaution de la gestion des risques dans leurs activités quotidiennes.

#### 4.7.8. Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne est assurée d'une part par le biais des revues d'activité mensuelles au sein de chaque pôle.

La surveillance du système s'appuie par ailleurs sur les travaux des commissaires aux comptes, ainsi que sur les remarques des instances réglementaires auxquelles sont soumises les différentes sociétés.

#### 4.7.9. Processus relatifs à l'information comptable et financière

Le dispositif de contrôle interne relatif à l'information comptable et financière vise à assurer :

- le respect des normes et principes comptables en application,
- le contrôle de la production des éléments financiers,
- la fiabilité des remontées d'information financière élaborée en filiales et son traitement centralisé par le Groupe,
- l'anticipation du traitement des opérations comptables complexes,
- la rapidité et la fiabilité des remontées d'informations comptables.



#### 4.7.10. Organisation comptable et financière

Les principaux acteurs du système de contrôle interne comptable et financier sont la direction générale, la direction financière du Groupe et les directions générales des différents métiers.

La comptabilité de chaque entité est tenue localement, par un ou des comptables dédiés. Chaque métier compte un responsable comptable qui supervise la comptabilité des entités du périmètre de délégation.

Cette organisation s'appuie sur des outils, pratiques ou systèmes, tels que le manuel des principes comptables Groupe, les processus de gestion budgétaire, de reporting, des procédures, des systèmes d'information adaptés. Le personnel financier des pôles est rattaché à un responsable financier pôle qui dépend hiérarchiquement du directeur général du pôle.

#### 4.7.11. Système d'information comptable et financier

Au sein du Groupe PSB INDUSTRIES, les fonctions informatiques sont décentralisées au niveau de chaque direction de pôle. Ainsi les systèmes informatiques des différents pôles sont distincts. Les logiciels de comptabilité utilisés sont interfacés avec les logiciels de gestion de production, d'immobilisations, de paie et de consolidation/reporting, afin de limiter les interventions manuelles. Les contrôles inhérents aux systèmes sont activés afin de limiter les risques d'erreurs.

Le reporting et la consolidation sont réalisés au sein d'un système d'information commun sous la responsabilité de la direction financière Groupe. Cet outil est également utilisé pour réaliser les différents budgets et estimés, ce qui permet d'avoir une base de données unique pour l'ensemble des informations. L'analyse et le pilotage financier sont donc facilités puisque dans le même outil sont disponibles, les données historiques, les données actuelles et le budget.

Les données comptables et financières sont sauvegardées selon des procédures de sauvegarde clairement établies au sein de chaque pôle. Les logiciels sont régulièrement mis à jour pour rester en conformité avec les réglementations, et évoluer avec les besoins des sociétés.

#### 4.7.12. Identification et analyse des risques affectant l'information comptable et financière

Les risques sont identifiés par les personnels comptables et financiers par catégories d'opérations. Des dispositifs organisés sont mis en place pour les prévenir et les limiter au niveau opérationnel, et sont complétés par une analyse des résultats mensuels, comme précisé précédemment. Les analyses mensuelles sont par ailleurs affinées par des analyses trimestrielles plus détaillées, issues de la consolidation des comptes. Toutes les remontées d'informations sont faites selon le même référentiel comptable, documenté dans le manuel des principes comptables du Groupe. Les consolidations trimestrielles sont réalisées selon le principe suivant : à J+14, les comptables de chaque entité adressent à la direction financière du Groupe des liasses retraitées, issues d'un logiciel de consolidation interfacé avec les logiciels de comptabilité. La cellule consolidation contrôle les liasses, vérifie les traitements de consolidation, et analyse la cohérence des données consolidées avec les données du reporting mensuel.

#### 4.7.13. Activité de contrôle de l'information comptable et financière

Les contrôles existants s'appuient sur des contrôles informatiques, hiérarchiques et également, compte tenu de la structure comptable du Groupe, sur des actions d'auto-contrôle.

Les cabinets Mazars et Ernst & Young assurent le commissariat aux comptes de PSB INDUSTRIES et vérifient la correcte application des principes comptables et normes en vigueur. Dans le cadre de leur mission de certification des comptes, ils prennent connaissance des systèmes comptables et de contrôle interne, afin d'évaluer le risque d'audit. A cette occasion, ils font part de leurs recommandations sur les procédures et les systèmes de contrôle interne qui pourraient avoir une incidence sur la qualité des informations comptables et financières. Les sociétés de PSB INDUSTRIES ont pour consigne de prendre en compte ces recommandations dans un souci permanent d'amélioration.



#### 4.7.14. Communication financière et comptable

PSB INDUSTRIES applique les réglementations et recommandations de l'AMF et assure les relations ad hoc avec ses services.

La direction financière du Groupe établit un planning diffusé à l'ensemble des filiales, en vue de la collecte des informations financières nécessaires pour répondre aux obligations de publication et aux divers reporting internes. Les données destinées à être publiées sont contrôlées et analysées par la direction financière du Groupe. La direction générale est tenue informée de ces travaux et analyse toutes les données publiées. Les données publiées sont adressées et commentées au Conseil d'administration avant leur publication.

### 4.8 Code de gouvernement d'entreprises

Comme indiqué au préambule du présent rapport, la Société applique les recommandations du Code AFEP-MEDEF, à l'exception des éléments suivants et selon les explications circonstanciées détaillées plus avant. Comme recommandé, la société a résumé dans le tableau ci-dessous les exceptions et/ou pratiques relatives aux recommandations du Code AFEP MEDEF, qui sont ensuite détaillées.

Recommandations AFEP-MEDEF	Pratique PSB Industries SA
Publication annuel d'un document de référence	PSB Industries SA n'ayant pas à court terme le souhait de lancer une opération de marché, n'a pas engagé de chantier d'enregistrement d'un document de référence. Néanmoins, la société met à disposition du marché un Rapport Financier Annuel très complet afin de renseigner au mieux les actionnaires.
Echelonnement des Mandats	60% des mandats expireront lors de l'AGM 2018. Cette situation est liée à l'entrée au conseil en 2015 de 4 administrateurs indépendants et devrait se résorber dans le temps.

### 4.9 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport du Président du Conseil d'administration

#### Rapport des Commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la société PSB Industries

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société PSB Industries et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.



Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que ce rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

### **Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière**

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président.

Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

### **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

*Fait à Annecy et Lyon, le 23 février 2017*

Les commissaires aux comptes

**MAZARS**

Bruno POUGET

**ERNST & YOUNG  
et Autres**

Sylvain LAURIA



## 4.10 Commissaires aux comptes : mandats et honoraires

---

Deux cabinets, Ernst & Young et Mazars, assurent le contrôle de PSB INDUSTRIES en tant que commissaires aux comptes titulaires.

Le cabinet Ernst & Young est représenté par Monsieur Sylvain LAURIA.

Le cabinet Mazars est représenté par Monsieur Bruno POUGET.

Monsieur Olivier BIETRIX, domicilié Le Premium 131 Boulevard Stalingrad (69624) Villeurbanne Cedex, et Auditex domiciliée 11 allée de l'Arche (92037) La Défense Cedex sont les commissaires aux comptes suppléants.

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants ont été nommés au cours de l'Assemblée Générale du 29 avril 2016. Le mandat en cours couvre les 6 exercices clos, le premier étant l'exercice clos le 31 décembre 2016 le dernier étant l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Les honoraires des commissaires aux comptes sont présentes en 3.6.36



# RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT PSB INDUSTRIES SA ET SON CAPITAL

## 5.1 Renseignements à caractère général concernant PSB INDUSTRIES SA

---

### 5.1.1. Dénomination sociale, siège social

Dénomination sociale : PSB INDUSTRIES

Siège social : Les Pléiades n°21 – Park Nord – La Bouvarde - 74370 EPAGNY METZ-TESSY

Pas d'établissement secondaire

### 5.1.2. Forme de PSB INDUSTRIES SA, RCS, APE

Société anonyme à Conseil d'administration, de droits français, soumis aux dispositions du Code de commerce.

RCS : 325 520 013 Annecy

Code APE : 7010Z

### 5.1.3. Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

Date de Constitution : 1er janvier 1916

Durée de vie de l'émetteur : 31 décembre 2084 sauf dissolution anticipée ou prorogation.

### 5.1.4. Législation applicable

Législation : Législation française

### 5.1.5. Exercice social

Chaque exercice comptable commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de l'année.

## 5.2 Acte constitutif et statuts

---

Les statuts de la société sont disponibles sur son site internet : [www.psbindust.com](http://www.psbindust.com)

### 5.2.1. Objet social

Au terme de l'article 2 des statuts, la Société a notamment pour objet, tant en France qu'à l'étranger, l'exploitation de toutes activités, directement ou indirectement, relatives à la fabrication et au commerce de tous produits chimiques ou manufacturés.

PSB Industries SA peut faire toutes ces opérations pour son compte ou pour le compte de tiers, et, soit seule, soit en participation, association ou société, avec tous tiers et autres sociétés, et les réaliser et exécuter sous quelque forme que ce soit.

Et, d'une manière générale, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social.



## 5.2.2. Conseil d'administration et Direction Générale

### Conseil d'administration

Conformément aux termes de l'article 15 des statuts, PSB Industries SA est contrôlé par un Conseil d'administration composé de trois membres au moins et de douze membres au plus. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'Assemblée Générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au Conseil d'administration sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du Conseil d'administration en son nom propre. Lorsque la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de pourvoir en même temps à son remplacement. Il en est de même en cas de décès ou de démission du représentant permanent.

- Actions des membres du Conseil d'administration

Selon les termes de l'article 16 des statuts, chaque membre du Conseil d'administration doit être propriétaire d'actions, dont le nombre est fixé à au moins 60 actions.

Un membre du Conseil d'administration a 3 mois suivant sa nomination pour devenir actionnaire de PSB Industries SA. Si tel n'est pas le cas ou si, en cours de mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office.

- Durée des fonctions - limite d'âge

L'article 17 des statuts prévoit que les membres du Conseil d'administration sont nommés pour une durée n'excédant pas quatre années, expirant à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

La limite d'âge des administrateurs est fixée à soixante-quatorze (74) ans.

- Vacances - cooptation - ratifications

Conformément aux termes de l'article 18, en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou de plusieurs sièges, le Conseil d'administration peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre des membres du Conseil de d'Administration devient inférieur à trois, le ou les actionnaires restant doit convoquer immédiatement l'Assemblée Générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du Conseil d'administration.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'administration sont soumises à ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire. Le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

- Présidence du Conseil d'administration

Aux termes de l'article 19 des statuts, le Conseil élit parmi ses membres personnes physiques un Président qui est chargé d'organiser et de diriger les travaux du Conseil d'administration. Il exerce sa fonction pendant la durée décidée lors de son élection qui ne pourra excéder la durée de son mandat d'administrateur.

- Délibérations du Conseil - procès-verbaux

L'article 20 des statuts prévoit que le Conseil d'administration est convoqué par le Président. Toutefois, le Président doit convoquer le Conseil lorsque le Directeur Général (en cas de dissociation du rôle de Président et de Directeur Général) ou le tiers au moins des membres du Conseil d'administration lui présentent une demande motivée en ce sens.

Les décisions sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi. La voix du président de séance est prépondérante en cas de partage. Toutefois les décisions relatives à la nomination et à la révocation du président ou du directeur général, à l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés du Groupe ainsi qu'à l'établissement des rapports de gestion ne pourront être valablement prises que si la totalité des administrateurs sont présents ou représentés.

Les délibérations du Conseil d'administration sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial tenu au siège social.



- Missions et pouvoirs du Conseil d'administration

Aux termes de l'article 22 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de PSB Industries SA et veille à leur mise en œuvre.

- Rémunération des membres du Conseil d'administration

Aux termes de l'article 25 des statuts, l'Assemblée Générale peut allouer aux membres du Conseil d'administration, en rémunération de leur activité, une enveloppe fixe annuelle à titre de jetons de présence, dont le montant est porté aux charges d'exploitation.

Le Conseil d'administration répartit librement entre ses membres les sommes globales allouées.

- Censeurs

Le Conseil d'administration peut être assisté dans ses travaux par un à quatre censeurs désignés par l'Assemblée Générale pour une durée qui ne pourra excéder quatre ans. Ils sont révocables à tout moment. Ils ont le droit d'assister aux séances du Conseil d'administration sans voix délibérative.

### **Direction générale**

L'article 23 des statuts stipule que PSB Industries SA est dirigée par un Directeur Général (qui peut cumuler ses fonctions avec celles de Président du Conseil d'administration). Le Directeur Général est nommé par le Conseil d'administration, il est placé sous le contrôle du Conseil d'administration institué.

Le directeur général, nommé par le Conseil d'administration peut être choisi parmi les administrateurs ou non. Le conseil détermine la durée de son mandat ainsi que sa rémunération. Le directeur général ne doit pas être âgé de plus de soixante-neuf ans. S'il vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office.

Le directeur général est révocable à tout moment par le Conseil d'administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts, sauf lorsque le directeur général assume les fonctions de président du Conseil d'administration.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de PSB Industries SA. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué dont il détermine la rémunération. Le nombre de directeurs généraux délégués ne peut être supérieur à cinq. Ils sont révocables à tout moment par le Conseil d'administration, sur proposition du directeur général. En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférées aux directeurs généraux délégués. Ceux-ci disposent, à l'égard des tiers, des mêmes pouvoirs que le directeur général. La limite d'âge applicable au directeur général vise également les directeurs généraux délégués.

### 5.2.3. Droits, privilèges et restrictions attachés aux actions

#### **Répartition statutaire des bénéfices**

Aux termes de l'article 44 des statuts, il est prévu que : sur le bénéfice de chaque exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, sont tout d'abord prélevées les sommes à porter en réserve en application de la loi. Ainsi, il est prélevé 5 % pour constituer le fond de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fond atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction. Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes portées en réserves en application de la loi ou des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

Sur ce bénéfice, l'Assemblée Générale détermine la part attribuée aux actionnaires sous forme de dividende et prélève les sommes qu'elle juge à propos d'affecter à la dotation de tous fonds de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires, ou de reporter à nouveau. L'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves facultatives soit pour fournir ou compléter un dividende, soit à titre de distribution exceptionnelle ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, les dividendes sont distribués par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.





Aux termes de l'article 45 des statuts, il est prévu que l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que PSB Industries SA, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

#### **Forme et transmission des actions**

Les titres des actions entièrement libérées sont nominatifs ou au porteur, au choix de l'actionnaire. Les actions donnent lieu à l'inscription en compte dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi. Les titres au porteur sont des titres identifiables. PSB Industries SA est en droit de demander, à tout moment, contre rémunération à sa charge, à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenus par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

#### **Droits attachés à chaque action**

Conformément aux termes de l'article 35 des statuts, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans, au nom d'un même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission : en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ; en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de PSB Industries SA absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

Outre le droit de vote, aux termes de l'article 14 des statuts chaque action donne droit à une quotité proportionnelle au nombre et à la valeur nominale des actions existantes, de l'actif social, des bénéfices ou des bons de liquidation. Enfin, concernant les actions nécessaires pour modifier le droit des actionnaires, les statuts ne prévoient pas de conditions plus strictes que la loi.

#### **Déclaration du seuil statutaire**

Aucune autre disposition spécifique n'est prévue dans les statuts de PSB Industries SA.

En outre, conformément au règlement AMF 2008-02 tout actionnaire franchissant un seuil de 5 % doit le déclarer auprès de l'AMF et est tenu d'en informer PSB Industries SA dans le délai de quatre jours de bourse à compter du franchissement de chacun de ces seuils et ce, par lettre recommandée avec accusé de réception. De même lorsque les seuils de 10 %, 15 %, 20 % et 25 % sont franchis l'actionnaire doit en outre préciser ses objectifs pour les 6 prochains mois. Le non-respect de cette obligation peut être sanctionné par la privation du droit de vote pour les actions excédant la fraction non déclarée pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification. Cette sanction pourra être exercée qu'à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'Assemblée Générale, d'un ou plusieurs actionnaires détenant 5% du capital ou des droits de vote de PSB Industries SA. Tout actionnaire est également tenu, suivant les mêmes modalités, d'informer PSB Industries SA, dans le délai de quatre jours, lorsque sa participation au capital devient inférieure à chacun des seuils mentionnés ci-dessus.



## Identification des détenteurs de titres

L'article 11 des statuts prévoit que pour les actions au porteur identifiable, PSB Industries SA se réserve le droit, à tout moment et à ses frais, de demander à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou, s'il s'agit d'une personne morale, la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs des titres conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que la quantité de titres détenue par eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

### 5.2.4. Assemblée d'actionnaires

Les assemblées sont convoquées et réunies dans les conditions prévues par la loi. Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

### 5.2.5. Droits d'admission aux assemblées

Conformément à l'article 33 des statuts, les assemblées d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi et les dispositions de l'article 35 des statuts en ce qui concerne le droit de vote. Toute personne propriétaire d'actions peut, personnellement ou par mandataire, participer à l'Assemblée Générale sur justification de son identité et de la propriété de ses titres au moins trois jours avant l'Assemblée, conformément aux dispositions législatives et réglementaires. Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers. Les assemblées sont présidées par le Président du Conseil d'administration ou, en son absence, par un Administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil d'administration. A défaut, l'assemblée élit elle-même son Président. Le vote à distance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions légales et réglementaires. Les procès-verbaux d'assemblées sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi.

### 5.2.6. Modification des droits des actionnaires

Les modifications du capital ou des droits attachés aux titres qui le composent sont soumises aux dispositions légales.



## 5.3 Répartition du capital et des droits de vote

### 5.3.1. Capital

Au 31 décembre 2016, le capital de PSB Industries SA s'élevait à 7 350 000 € constitué de 3 675 000 actions de 2 € de valeur nominale.

Au 31 décembre 2016, le capital potentiel maximal est de 29 700 actions nouvelles

- 1 500 au titre de Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes attribués en 2014, et encore exerçable,
- 15 900 au titre d'action gratuites de performances attribuées en 2015 et en cours d'acquisition.
- 12 300 au titre d'action gratuites de performances attribuées en 2016 et en cours, d'acquisition.

Actionnariat	Au 31 décembre 2016			
	Quantité	%	Droit de vote	%
Famille Entremont*	926 459	25,2	1 204 369	27,9
Provendis SA	792 556	21,6	1 176 782	27,3
Union Chimique	799 619	21,8	799 619	18,5
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	1 126 184	30,6	1 130 964	26,2
Actions Autodétenues	27 115	0,7	-	0,0
<b>Total</b>				

\* : au 31 décembre 2016, la « famille Entremont » regroupe les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.

La dilution potentielle maximale en cas d'émission de la totalité des Bons de Souscription et/ou d'Acquisition d'Actions Nouvelles et/ou Existantes et d'attribution de la totalité des actions gratuites s'élève au 31 décembre 2016 à 0,8% du capital social.

### 5.3.2. Répartition du capital et des droits de vote

A la connaissance de la Société PSB Industries SA, il n'existe aucun accord entre actionnaires qui pourrait entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote de la Société.

Au cours de l'exercice 2016, les franchissements de seuils suivant ont été notifiés à la société :

- Le 30 décembre 2016, Monsieur Jacques ENTREMONT a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5% des droits de vote et du capital,
- Le 30 décembre 2016, Gustar Finance a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 15% du capital et le seuil de 10% des droits de vote.

À la connaissance de la Société PSB Industries SA, aucun autre actionnaire n'a notifié de franchissement de seuil, à la hausse ou à la baisse. À la connaissance de la Société, il n'existe aucun autre actionnaire détenant plus de 5% du capital ou des droits de vote.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas au 31 décembre 2016 de nantissement sur les actions de la Société inscrites au nominatif pur. Il n'existe pas d'autres titres de capital potentiel en circulation. Concernant les autorisations d'émission, le rapport de gestion précise au 2.11 l'état récapitulatif des délégations en cours de validité dans le domaine des augmentations de capital.



### 5.3.3. Principaux actionnaires disposant de droits de vote différents

Il n'existe pas au sein de PSB Industries SA de droit de vote différencié entre les actionnaires, hors le droit de vote double. Conformément aux termes de l'article 35 des statuts, le droit de vote attaché aux actions de capital ou de jouissance est proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent et chaque action donne droit à une voix au moins.

Un droit de vote double de celui conféré aux autres actions eu égard à la quotité du capital qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis trois ans, au nom d'un même actionnaire. Ce droit est également conféré dès leur émission : en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes d'émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ; en cas de fusion, aux actions nominatives attribuées à un actionnaire de PSB Industries SA absorbée en échange d'actions de cette société pour lesquelles il bénéficierait de ce droit.

À la connaissance de PSB Industries SA, au 31 décembre 2016, les actionnaires principaux suivants bénéficient d'un droit de vote double :

« Famille Entremont » : 277 910 actions donnant droit à 555 820 voix,  
Provendis SA : 384 226 actions donnant droit à 768 452 voix.

### 5.3.4. Changement de contrôle

A la connaissance de PSB Industries SA, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle de la Société PSB Industries SA.



### 5.3.5. Tableau récapitulatif des modifications intervenues dans la répartition du capital et des droits de vote au cours des trois dernières années

<b>Actionnariat</b>				
<b>Au 31 décembre 2016</b>	<b>Quantité</b>	<b>%</b>	<b>Droit de vote</b>	<b>%</b>
Famille Entremont*	926 459	25,2	1 204 369	27,9
Provendis SA	792 556	21,6	1 176 782	27,3
Union Chimique	799 619	21,8	799 619	18,5
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	1 126 184	30,6	1 130 964	26,2
Actions Autodétenues	27 115	0,7	-	0,0
<b>Total</b>				
<b>Au 31 décembre 2015</b>	<b>Quantité</b>	<b>%</b>	<b>Droit de vote</b>	<b>%</b>
Famille Entremont*	926 859	25,2	1 310 395	29,5
Groupe Familial Entremont	NS**	NS**	NS**	NS**
Provendis SA	782 556	21,3	1 166 642	26,3
Union Chimique	735 000	20,0	735 000	16,6
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	1 220 780	33,2	1 224 061	27,6
Actions Autodétenues	9 805	0,3	-	0,0
<b>Total</b>	<b>3 675 000</b>	<b>100,0</b>	<b>4 436 098</b>	<b>100,0</b>
<b>Au 31 décembre 2014</b>	<b>Quantité</b>	<b>%</b>	<b>Droit de vote</b>	<b>%</b>
Famille Entremont*	778 836	21,2	1 552 372	25,9
Famille Cachat	662 004	18,0	1 323 564	22,0
Famille Wirth	587 819	16,0	1 160 438	19,3
Groupe Familial Entremont	2 028 659	55,2	4 036 374	67,2
Provendis SA	384 226	10,5	718 602	12
Salariés	-	0,0	-	0,0
Public	1 244 504	33,9	1 248 539	20,8
Actions Autodétenues	17 611	0,5	-	0,0
<b>Total</b>	<b>3 675 000</b>	<b>100,0</b>	<b>6 003 515</b>	<b>100,0</b>

\* : au 31 décembre 2016, la « famille Entremont » regroupe les sociétés MB Investissement, Gustar Finance et les personnes physiques Jacques Entremont, François-Xavier Entremont et Sabine Entremont qui agissent de concert.



### 5.3.6. Enquête TPI

Une enquête effectuée par Euroclear sur les titres au porteur identifiables TPI du 31 décembre 2016 a permis d'identifier un total de 1 118 192 actions soit 99% des actions au porteur (30,7% du capital). Ces actions sont détenues par 2 211 porteurs. Elles sont détenues à hauteur de 11% du capital par des sociétés de gestion et des OPCVM, à hauteur de 0,95% par des actionnaires individuels identifiées et de 18,1% par des dépositaires et autres intermédiaires.

## 5.4 Dividende

### 5.4.1. Rappel des statuts

Aux termes de l'article 45 des statuts, il est prévu que l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende mis en distribution ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions. Les modalités de mise en paiement des dividendes en numéraire sont fixées par l'Assemblée Générale ou, à défaut, par le Conseil d'administration. Toutefois, la mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

Lorsqu'un bilan établi au cours ou à la fin de l'exercice et certifié par un Commissaire aux Comptes fait apparaître que PSB Industries SA, depuis la clôture de l'exercice précédent, après constitution des amortissements et provisions nécessaires, déduction faite s'il y a lieu des pertes antérieures, ainsi que des sommes à porter en réserve en application de la loi ou des statuts et compte tenu du report bénéficiaire, a réalisé un bénéfice, il peut être distribué des acomptes sur dividendes avant l'approbation des comptes de l'exercice. Le montant de ces acomptes ne peut excéder le montant du bénéfice ainsi défini.

### 5.4.2. Dividende 2016

Au titre de l'exercice 2016, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée Générale le versement d'un dividende de 1,80€ par action.

Aucun acompte de dividende au titre de 2016 n'a été versé.

### 5.4.3. Evolution des dividendes sur 5 ans

Année de versement	2012	2013	2014	2015	2016
Exercice social	2011	2012	2013	2014	2015
Acompte Janvier/action (en €)	0,70	0,50	0,50	0,50	0
Montant (en K€)	2 573	1 838	1 838	1 828	0
Solde Juin/action (en €)	0,85	0,70	0,85	1,10	2,00
Montant (en K€)	3 124	2 573	3 124	4 027	7 350
Total dividende/action (en €)	1,55	1,20	1,35	1,60	2,00
Montant Total (en K€)	5 697	4 411	4 962	5 880	7 350

## 5.5 Transaction - Etablissement assurant le service financier

Le service de gestion des titres inscrits au nominatif est assuré par la Société Générale.  
32, rue du Champ de Tir,  
BP 81236  
44312 Nantes Cedex 3



# RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL ET POLITIQUE D'INFORMATION

## 6.1 Responsable du Rapport Financier Annuel

---

Monsieur Olivier Salaun, Président Directeur Général PSB INDUSTRIES SA

## 6.2 Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel

---

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de PSB Industries SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint figurant en partie 2 du rapport financier annuel présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de PSB Industries SA et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Epagny Metz-Tessy le 23 février 2017

Olivier SALAUN  
Président Directeur Général

## 6.3 Documents accessibles au public

---

Les informations financières et un certain nombre d'informations sur l'organisation et les activités du Groupe sont disponibles sur le site internet du Groupe [www.psbindus.com](http://www.psbindus.com).

Elles peuvent également être obtenues par :

Téléphone : +33 (0)4 50 09 00 02  
E-mail : [finance@psbindus.com](mailto:finance@psbindus.com)  
Adresse : Les Pléiades n°21 – Park Nord – La Bouvarde - 74370 EPAGNY METZ-TESSY



## 6.4 Informations publiées

---

Les informations ci-dessous ont été mises en ligne sur le site [«www.lesechos-comfi.fr»](http://www.lesechos-comfi.fr) et sur celui du Groupe [«www.psbindus.com»](http://www.psbindus.com).

<b>Information publiée</b>	<b>Date</b>
PSB INDUSTRIES - Chiffre d'affaires 2015	06/01/2016
PSB INDUSTRIES : acquisition de 100% de TOPLINE PRODUCTS	08/02/2016
PSB INDUSTRIES - Résultats 2015	10/03/2016
Bilan du contrat de liquidité au 31 décembre 2015	10/03/2016
PSB INDUSTRIES - mise à disposition du Rapport Financier 2015	16/03/2016
PSB - Modalités de mise à disposition des documents AGM	08/04/2016
PSB INDUSTRIES - Chiffres d'Affaires T1 2016	11/04/2016
PSB INDUSTRIES : Chiffre d'affaires S1 2016 : 193 M€	11/07/2016
PSB INDUSTRIES - Résultats 1er semestre 2016	28/07/2016
PSB INDUSTRIES - Rapport financier S1 2016	29/07/2016
PSB INDUSTRIES - Chiffres d'Affaires T3 2016	10/10/2016







## PSB INDUSTRIES

Emballage et chimie de spécialités

### PSB INDUSTRIES

BP 22 / F-74001 Annecy Cedex

Tél. +33 4 50 09 00 02 / Fax +33 50 27 11 78

[www.psbindus.com](http://www.psbindus.com)



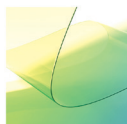
**Baikowski**  
PSB INDUSTRIES

### BAIKOWSKI

BP 501 / F-74339 La Balme de Sillingy Cedex

Tél. +33 4 50 22 69 02 / Fax +33 4 50 22 28 92

[www.baikowski.com](http://www.baikowski.com)



**cgl pack**  
PSB INDUSTRIES

### CGL PACK

BP 9020 / F-74990 Annecy Cedex

Tél. +33 4 50 27 34 50 / Fax +33 4 50 27 34 47

[www.cglpack.com](http://www.cglpack.com)



**Plastibell**  
PSB INDUSTRIES

### PLASTIBELL

795 ZI La Plaine / F-01580 IZERNORE Cedex

Tél. +33 4 74 49 14 80 / Fax : +33 4 74 49 00 16

[www.plastibell.com](http://www.plastibell.com)



**texen**  
PSB INDUSTRIES

### TEXEN

ZI Le Pognat / BP 77 / F-01460 Brion

Tél. +33 4 74 76 71 60 / Fax +33 4 74 76 71 58

[www.groupetexen.fr](http://www.groupetexen.fr)